



Synthèse 2022

PRESENTATION DU RESEAU 6

1. Identité et domaine d'intervention	7
2. Organisation interne.....	8
3. Les moyens.....	10
4. Les adhérents de l'association	10
5. Les Assemblées Générales	13
6. Le Conseil Médical et Scientifique. (Annexe 5)	13
7. Données générales.....	14
8. Données spécifiques.....	16
9. Etude des principaux indicateurs de périnatalité sur le territoire des Yvelines : le projet CoNaissance78 (Annexe 6)	20

ORGANISER LES PARCOURS DE SOINS ADAPTES AUX ENJEUX NATIONAUX ET REGIONAUX : ORGANISER LA REPONSE AUX DEMANDES D'IVG EN AMELIORANT LE PARCOURS ET PERMETTANT L'ACCES A UNE OFFRE DIVERSIFIEE (ANNEXE 7)22

10. Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale	23
11. Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA.....	23
12. Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 12 SA	24
13. Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES.....	24
14. Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO	25

ORGANISER LES PARCOURS DE SOINS ADAPTES AUX ENJEUX NATIONAUX ET REGIONAUX : ELABORER ET DECLINER LE PARCOURS DE SOINS DES FEMMES ET DES ENFANTS EN FONCTION DE L'OFFRE DE SOINS LOCALE, NOTAMMENT EN REFERENCE AUX PARCOURS DE SOINS IDENTIFIES PAR LA HAS27

15. Organiser des parcours de prise en charge des femmes enceintes, en lien avec les acteurs de la ville et de l'hôpital, pour les femmes	28
16. Structurer les dispositifs de transferts in utero, postpartum et post natal pour chaque maternité du réseau (Annexe 12).....	34
17. Accompagner les initiatives relatives au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences en période périnatale sur le territoire du réseau, notamment en lien avec les ES de référence du territoire Violences (Annexe 13)..	36
18. Participer au développement de l'EPP obligatoire au sein du territoire du réseau, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (réalisation de l'EPP et organisation des prises en charge au décours) (Annexe 14).....	39
19. Développer des actions de repérage et prise en charge de la dépression maternelle, notamment en postpartum, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (Annexes 15).....	41
20. Participer à la mise en œuvre d'actions de promotion, d'accompagnement et de soutien de l'allaitement maternel, notamment en contribuant à la ligne d'écoute régionale (Annexe 16)	41

21. Contribuer à l'organisation du dépistage combiné de la Trisomie 21 en promouvant la démarche qualité (Annexe 17).....	47
22. Mettre en œuvre des recommandations nationales pour le suivi de l'ictère sur le territoire du réseau (Annexe 18).....	50
23. Elaborer et décliner le parcours de soins des enfants: Mettre en œuvre le programme régional SEV (Annexe 19) en suivant l'exhaustivité de l'inclusion des enfants	51
24. Mettre en œuvre le programme régional SEV en proposant des médecins pilotes aux familles.....	53
25. Mettre en œuvre le programme régional SEV en formant les acteurs impliqués dans le programme	55
26. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les outils d'Hygie SEV	56
27. Mettre en œuvre le programme régional SEV en développant l'articulation avec les PCO pour les orientations des enfants, notamment vers la psychomotricité	58
28. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les expérimentations mises en œuvre après validation du conseil scientifique et de l'ARS	59
29. Mettre en œuvre le programme régional SEV en alertant l'ARS en cas de difficultés majeures dans la mise en œuvre du programme.....	60
30. Mettre en œuvre le programme régional SEV en retournant à l'agence les indicateurs de suivi demandés	60
31. Développer des partenariats avec la/les PCO du territoire	60
32. Mettre en œuvre le programme national de dépistage néonatal de la surdité, en lien avec le CFDNA (Annexe 20)	61
33. Assurer la sensibilisation et la formation des professionnels des maternités et services de pédiatrie accueillant des nouveau-nés	62
Tout au long de l'année 2022, le réseau a proposé des formations aux 9 maternités et 7 services de néonatalogie du territoire.....	
Quatre établissements ont répondu favorablement à cette proposition et 5 formations ont été organisées par le réseau et réalisées par des ORL :	
• le 06/04 à la clinique de Saint-Germain-En-Laye ;	62
• le 16/06 à l'Hôpital Privé de Parly II ;	62
• le 07/10 au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-En-Laye (service de maternité).....	62
• le 21/10 au Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie (service de néonatalogie) ..	62
Au total, ces interventions ont permis de former 49 professionnels répartis comme suit :	
34. Suivre les taux d'exhaustivité du dépistage des établissements et faire, en lien avec le CFDNA les rappels nécessaires ainsi que le suivi des mesures correctives	63
35. Mettre en œuvre les modalités de suivi et de rappel des familles pour les enfants nécessitant un test de contrôle, jusqu'au retour du résultat.....	64
36. Suivre les évolutions du programme régional	65

CONTRIBUER A L'ANIMATION DE LA POLITIQUE NATIONALE ET REGIONALE EN SANTE PERINATALE: ECHANGER LES PRATIQUES (ANNEXE 21)66

37. Participer à l'organisation et à l'animation d'une journée annuelle des réseaux de santé franciliens	67
38. Participer aux enquêtes scientifiques et états des lieux demandés par les instances de l'ARS ou du Ministère	67
39. Participer aux réunions ou séminaires de travail thématiques régionaux (allaitement, santé mentale et périnatalité, IVG...).....	68
40. Contribuer au déploiement de l'outil HYGIE (SEV, TIU)	69

APPORTER SON EXPERTISE A L'ARS : ASSURER UNE MISSION DE VEILLE ET D'ALERTE (FRAGILITE DE L'OFFRE, DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES) (ANNEXE 22)70

41. *Inciter le signalement de tous les EIG survenus sur le territoire du réseau dans le champ de la périnatalité, par des actions de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des établissements*71
42. *Contribuer à l'évaluation de la fragilité de l'offre sur le territoire (difficultés d'accès aux soins, départ de professionnels) avec les partenaires et faire les alertes auprès de l'ARS*72

OFFRIR UN APPUI METHODOLOGIQUE AUX ACTEURS LOCAUX DE LA PERINATALITE EN MATIERE D'ORGANISATION, DE COORDINATION ET D'EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE: AMELIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS. (ANNEXE 23)73

43. *Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de staffs de « parentalité/périnatalité »*.....74
44. *Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation des sorties de maternité en lien avec le secteur ambulatoire, le secteur associatif, etc ;*.....74
45. *Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de revues de morbidité/mortalité dans l'ensemble du champ, notamment en inter-structures ;*
75
46. *Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour la mise en œuvre d'un dossier commun obstétrico-pédiatrique (notamment dossiers communs informatisés).*75
47. *Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives TIU, transferts maternels et néonataux (Annexe 12)*.....75
48. *Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives Accès à l'IVG (notamment termes supérieurs à 12 SA, périodes de tension, femmes sans droits ouverts) (Annexe 7)*
75
49. *Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives Revues de dossiers complexes, d'EI ou EIG dans le cadre de RMM réseau ou dispositif équivalent » avec les acteurs du réseau EI et EIG / RMM (Annexe 22)*.....76
50. *Proposer des outils de partage d'information et des modèles de convention type, charte de bonnes pratiques, supports facilitant la coordination des acteurs* .76
51. *S'inscrire dans les démarches de coordination des acteurs locaux (DAC, CPTS, PTSM...)Former les professionnels de la santé périnatale.*76
52. *Participer à l'amélioration de l'organisation interne d'une structure de réseau, à sa demande*.....77
53. *Formations annuelles sur les vulnérabilités*.....82
54. *Journées annuelles de formation des coordinatrices et cadres des établissements*.....82
55. *Formation sur l'audition*83
56. *Formations SEV (Annexe 19)*.....83
57. *Formations réanimation néonatale*84
58. *Formation « Gestes d'urgences en obstétrique »*84
59. *Formation sur l'interprétation du Rythme Cardiaque Fœtal.*85
60. *Formation « Accouchements inopinés »*86

61. <i>Projet HPPI : « Simulation en Périnatalité »</i>	87
DIFFUSER DES INFORMATIONS ASCENDANTES VERS LES AUTORITES SANITAIRES ET DESCENDANTES A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS, DES STRUCTURES ET DES USAGERS	92
62. <i>Contribuer à la diffusion des informations ascendantes vers les autorités sanitaires</i>	93
63. <i>Contribuer à la diffusion des informations descendantes à l'intention des professionnels, des structures et des usagers, notamment via le site internet du (Annexe 25)</i>	93
• <i>Mise à jour des annuaires</i>	93
• <i>Diffusion des plaquettes thématiques</i>	93
• <i>Mise à jour du site internet</i>	93
<i>Compte Facebook.....</i>	93
SUIVI CONVENTION_2	95
DOCUMENTS FINANCIERS	97
<i>Suivi de la subvention FIR Réseau</i>	97
<i>Prestations dérogatoires.....</i>	97
<i>Autres sources de financement</i>	98
<i>Fonds dédiés</i>	98
TABLE DES MATIERES DES ANNEXES.....	99

PRESENTATION DU RESEAU



1. Identité et domaine d'intervention

Identité du réseau		Domaine d'intervention	
Nom du réseau :	MYPA	<input type="checkbox"/>	Accès aux soins
N° d'identification du réseau (SIRET):	<input type="text" value="48026941400037"/>	<input type="checkbox"/>	Bucco-dentaire
Promoteur		<input type="checkbox"/>	Cancérologie
Nom	<input type="text" value="MYPA Maternité en Yvelines et Périnatalité A"/>	<input type="checkbox"/>	Gérontologie
Statut juridique	<input type="text" value="Association"/>	<input type="checkbox"/>	Handicap neurologique
Adresse	<input type="text" value="CHI Poissy-Saint Germain"/>	<input type="checkbox"/>	Pathologies chroniques
Téléphone	<input type="text" value="01 39 27 43 98"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pédiatrie
Courriel	<input type="text" value="contact@mypa.fr"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périnatalité
Site Internet	<input type="text" value="www.mypa.fr"/>	<input type="checkbox"/>	Santé mentale
Président		<input type="checkbox"/>	Soins palliatifs
Nom	<input type="text" value="Docteur Thibaud QUIBEL"/>	<input type="checkbox"/>	Autres
Directeur			
Nom	<input type="text"/>		
Personne à contacter			
Nom	<input type="text" value="Madame Anne DUBOIS"/>		
Qualité	<input type="text" value="Sage-femme coordinatrice"/>		
Portable	<input type="text" value="06 72 59 63 29"/>		
Courriel	<input type="text" value="adubois@mypa.fr"/>		
<input type="button" value="Enregistrer"/>		<input type="button" value="Enregistrer"/>	

2. Organisation interne

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'Agence Régionale de Santé et MYPA couvre 4 années 2021-2024. **(Annexe 1)**

Comme précisé dans le CPOM avec le Département, une participation financière par une subvention annuelle de 80K€ maximum sur 4 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, représentant une partie de la rémunération des postes nécessaires à la mise en place des projets énoncés ci-dessous a été donnée à l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active pour lui permettre la mise en œuvre les actions décrites ci-dessous.

Mme Camille BOUYER est sage-femme coordinatrice du projet CoNaissance78 depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un 0,5 équivalent temps plein (0.5 ETP).

Madame Catherine PINEAU, chargée d'enquête épidémiologique, en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2007 sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP), intervient dans les maternités du réseau et au Département des Yvelines pour le projet CoNaissance78.

L'équipe de coordination du réseau MYPA est complétée comme suit dans le cadre de notre convention au titre du Fond d'Intervention Régional avec l'Agence Régionale de Santé : **(Annexe 2)**

- Mme Camille BOUYER est sage-femme coordinatrice du lien ville-hôpital, depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un 0,5 équivalent temps plein (0.5 ETP).
- Mme Anne DUBOIS occupe le poste de sage-femme coordinatrice du réseau MYPA depuis le 1^{er} décembre 2011 dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP).
- Mme Caroline DUPONT, occupe le poste d'IDE Puéricultrice de coordination depuis le 1^{er} juillet 2021 dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP)
- Le Docteur Pierre RAYNAL, Gynécologue Obstétricien, Praticien Hospitalier occupe le poste de médecin coordinateur du volet obstétrical sur la base de 0.2 équivalent temps plein (0.2 ETP), dans le cadre d'une convention de Missions d'Intérêt Général, entre le CH-MIGNOT au CHESNAY et le réseau MYPA depuis le 24 février 2010.
- Le Docteur Audrey ROLLAND, Pédiatre, occupe le poste de médecin coordinateur du volet pédiatrique sur la base de 0.2 équivalent temps plein (0.2 ETP) du 1^{er} mars au 30 octobre 2021 ; puis sur la base de 0.4 équivalent temps plein (0.4 ETP) depuis le 1^{er} novembre.

Au total pour l'année 2022, nous prenons en compte :

- Mme BOUYER : à 0.5 ETP pendant 12 mois
à 0.5 ETP pendant 12 mois
- Mme DUBOIS : à 1 ETP pendant 12 mois
- Mme DUPONT : à 1 ETP pendant 12 mois
- Mme PINEAU : à 1 ETP pendant 12 mois
- Dr RAYNAL : à 0.2 ETP pendant 12 mois
- Dr ROLLAND : à 0.4 ETP pendant 12 mois

Dans le cadre de notre convention au titre du FIR et du Contrat d'objectif et de moyen avec le Conseil départemental des Yvelines, le total ETP pour l'année 2022 est de 4.6, contre


4.37 en 2021 et 5.3 en 2020, soit une légère augmentation des ressources humaines (0.23 ETP) au en 2022.

Modif. Mot de passe		Présentation du réseau		Suivi convention		Autres missions	
FIR Réseau		Hors FIR Réseau					
Effectif de l'équipe du réseau financé par le FIR Réseau							
		Nbre d'ETP		Coût global			
Directeur et/ou coordinateur administratif		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Personnels administratifs (secrétaires, assistants...)		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Médecins		<input type="text" value="0.60"/>		<input type="text" value="68649"/>			
IDE et/ou cadres de santé		<input type="text" value="1.00"/>		<input type="text" value="61377"/>			
Psychologues		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Sages femmes		<input type="text" value="1.50"/>		<input type="text" value="140099"/>			
Assistants sociaux		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Autres personnels médicaux (chirurgiens-dentistes, pharmaciens...)		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Autres personnels paramédicaux (ergothérapeutes, diététiciens...)		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Autres travailleurs sociaux (éducateurs, moniteurs, animateurs...)		<input type="text" value="0.00"/>		<input type="text" value="0"/>			
Total		3.1		270125			
<input type="button" value="Valider"/>							

Modif. Mot de passe		Présentation du réseau		Suivi convention		Autres missions		Fichier	
FIR Réseau		Hors FIR Réseau							
Effectif de l'équipe du réseau non financé par le FIR Réseau									
		Nbre d'ETP	Coût global	Nom du financeur					
Directeur et/ou coordinateur administratif		0.00	0						
Personnels administratifs (secrétaires, assistants...)		1.00	34195	CD78					
Médecins		0.00	0						
IDE et/ou cadres de santé		0.00	0						
Psychologues		0.00	0						
Sages femmes		0.50	45805	CD78					
Assistants sociaux		0.00	0						
Autres personnels médicaux (chirurgiens-dentistes, pharmaciens...)		0.00	0						
Autres personnels paramédicaux (ergothérapeutes, diététiciens...)		0.00	0						
Autres travailleurs sociaux (éducateurs, moniteurs, animateurs...)		0.00	0						
Total		1.5	80000						
Valider									

3. Les moyens

Le réseau occupe 3 bureaux dans le CHI Poissy-St-Germain sur le site St Germain, et utilise le réseau de l'hôpital pour accéder à Internet. Pour stocker ses données le réseau utilise le service en ligne de Net Explorer depuis avril 2020 (certification HDS). En dehors de 4 postes de travail (bureaux et PC) le réseau utilise les équipements suivants :

Astreinte téléphonique  Aide	Système d'information
<p>Existe-il une astreinte téléphonique</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non</p> <p>Enregistrer</p>	<p><input type="checkbox"/> Logiréso</p> <p><input type="checkbox"/> Médiatteam</p> <p><input type="checkbox"/> 4 D</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> HYGIE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Précisez :</p> <p><input type="text" value="Voozadoo, site web, NetExplorer"/></p> <p>Enregistrer</p>

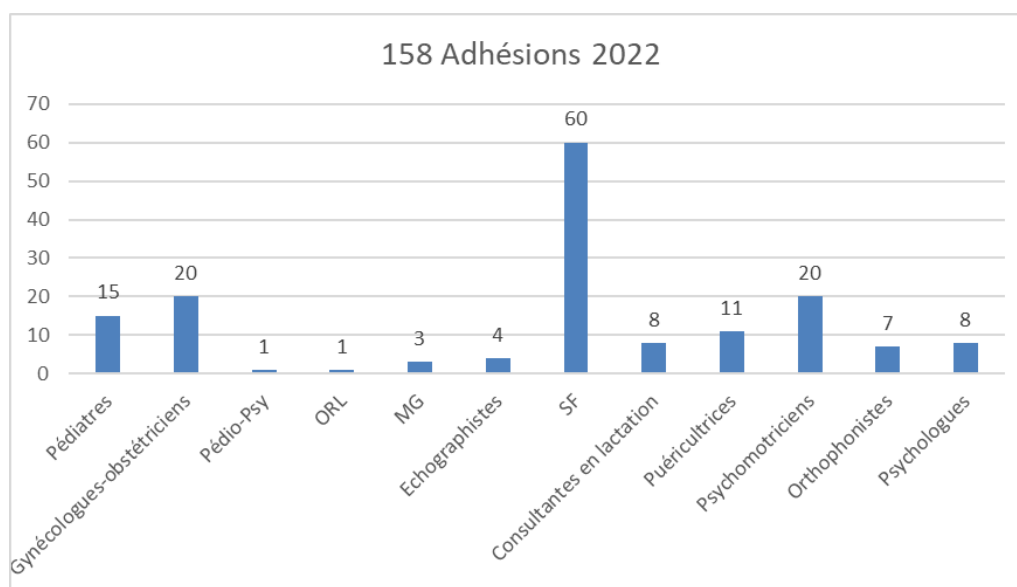
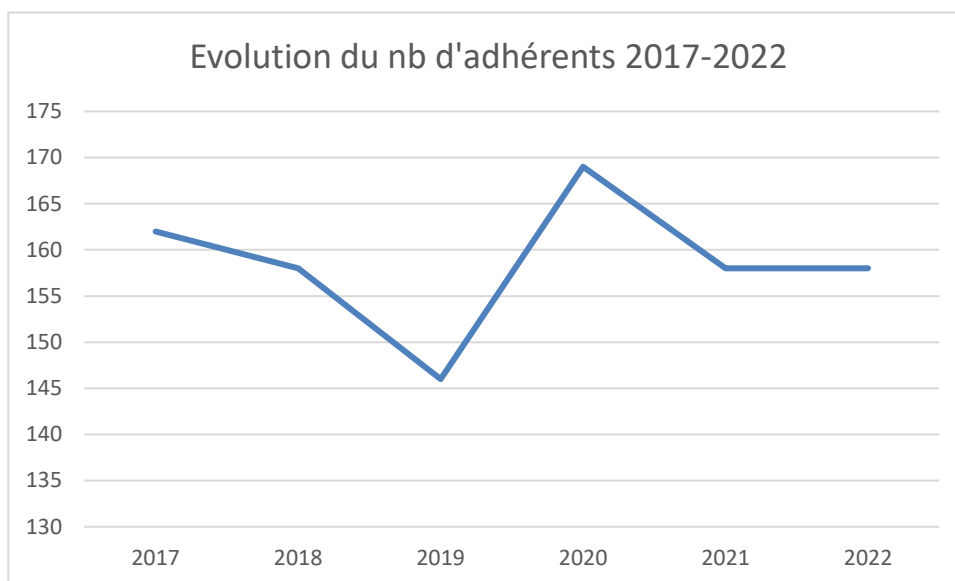
4. Les adhérents de l'association

En 2022, le nombre d'adhérents est de 158, identique en 2021.

On constate une stabilité depuis 2021, mais une légère baisse par rapport à la moyenne annuelle du CPOM 2017-2020 de 158.75.

Pour rappel, les salariés des établissements et du Département (CD78), peuvent profiter des informations/formations de MYPA lorsque leur établissement est adhérent. En 2022, 3/9 des établissements sont à jour de leur cotisation, contre 5/9 en 2021.

Une réflexion est en cours pour améliorer ces relances.



		Partenaires du réseau	
Professionnels	Statuts	Total	Nombre de professionnels adhérents sur l'année N
Médecins	Pédiatres	<input type="text" value="51"/>	<input type="text" value="15"/>
	Obstétricien et gynéco	<input type="text" value="80"/>	<input type="text" value="20"/>
	Psychiatries et pédo-psy	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1"/>
	ORL	<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="1"/>
	Généralistes	<input type="text" value="23"/>	<input type="text" value="3"/>
	Autres spécialités	<input type="text" value="11"/>	<input type="text" value="4"/>
	TOTAL	<input type="text" value="178"/>	<input type="text" value="44"/>
		<input type="button" value="Valider"/>	
Professionnels de santé	Sages-femmes	<input type="text" value="128"/>	<input type="text" value="60"/>
	Puéricultrices	<input type="text" value="33"/>	<input type="text" value="11"/>
	Infirmiers	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
	Psychomotriciens	<input type="text" value="38"/>	<input type="text" value="20"/>
	Orthophonistes	<input type="text" value="14"/>	<input type="text" value="7"/>
	Autres	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
	TOTAL	<input type="text" value="213"/>	<input type="text" value="98"/>
		<input type="button" value="Valider"/>	
Non professionnels de santé	Assistante sociale	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
	Educateur(rice) / moniteur	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
	Auxiliaire de vie	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
	Autres	<input type="text" value="45"/>	<input type="text" value="16"/>
	TOTAL	<input type="text" value="45"/>	<input type="text" value="16"/>
		<input type="button" value="Valider"/>	
TOTAL		<input type="text" value="436"/>	<input type="text" value="158"/>

5. Les Assemblées Générales

➤ Les Assemblées Générales Extraordinaires (Annexe 3)

La première s'est tenue le 8 mars 2022, l'ordre du jour était le suivant :

- Validation du montant de la cotisation 2023
- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration

La seconde s'est tenue le 28 juin 2022, l'ordre du jour était le suivant :

- Election du nouveau Membre de droit- PUPH du champ de la périnatalité au sein du Conseil d'Administration MYPA
- Validation des documents réglementaires MYPA : statuts, charte, règlement intérieur

➤ L'Assemblée Générale Ordinaire (Annexe 4)

Elle s'est tenue le 8 mars 2022, l'ordre du jour était le suivant :

- Rapport financier du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Rapport moral du Président et orientations générales
- Bilan d'activité 2021 et perspectives 2022
- Questions diverses

6. Le Conseil Médical et Scientifique. (Annexe 5)

En 2022, le Conseil Médical Scientifique s'est réuni 3 fois :

Le 11 janvier, l'ordre du jour était le suivant :

- Projet du dépistage précoce de la dépression du post-partum
Mme M. CHABBERT, Dr en psychologie
Dr P. RAYNAL, GO au CHV et président du CMS MYPA

Le 6 septembre, l'ordre du jour était le suivant :

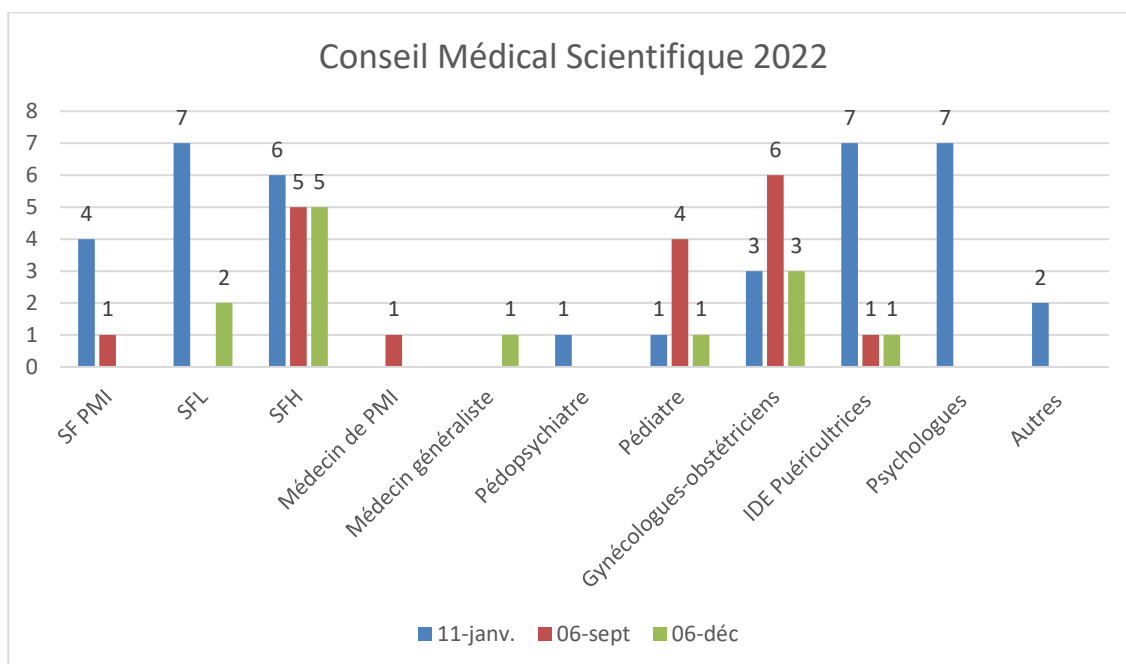
- Election du Président du CMS
- Etude OPTINEOCARE
Pr G. KAYEM, Chef du service de gynécologie-obstétrique de l'Hôpital TROUSSEAU
Mme C. CABANNE, Sage-femme coordinatrice nationale de l'étude OPTINEOCARE
- Etude PREMEX Dr M. LETOUZEY, Pédiatre au CHI Poissy / St-Germain

Le 6 décembre, l'ordre du jour était le suivant :

Prise en charge des IVG 12-14SA et 14-16SA dans le réseau

- Rappel législatif Dr E. SASIA HEYMANN
- Méthodes, avec focus sur la PenC des 14-16SA Dr S. GAUDU, GO Présidente REVHO
- Formations REVHO Mme V. TAFFORIN, SF Coordinatrice REVHO
- Etat des lieux sur la PenC des 14-16SA par les GO des 5 maternités publiques, en vue de l'élaboration d'un parcours de soins réseau pour la PenC des 14-16SA
- Mme A. DUBOIS, SF Coordinatrice MYPA

Au total on y compte 69 participations réparties comme suit :



7. Données générales

Le code civil oblige à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil. Les mairies enregistrent tous les événements d'état civil qui ont lieu dans leur commune. Ces informations sont ensuite transmises à l'INSEE par les mairies. L'INSEE s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil.

N1D : Nés vivants selon le sexe de l'enfant et la situation matrimoniale des parents par département et région de domicile de la mère. Année 2020									
INDIC : Effectifs									
Situation matrimoniale des parents	Ensemble			Garçons			Filles		
	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage
<i>Région et département de domicile de la mère</i>									
Paris	26 157	13 399	12 758	13 297	6 801	6 496	12 860	6 598	6 262
Seine-et-Marne	18 212	7 354	10 858	9 341	3 851	5 490	8 871	3 503	5 368
Yvelines	18 141	9 499	8 642	9 223	4 770	4 453	8 918	4 729	4 189
Essonne	18 370	8 189	10 181	9 343	4 170	5 173	9 027	4 019	5 008
Hauts-de-Seine	21 439	12 624	8 815	11 017	6 501	4 516	10 422	6 123	4 299
Seine-Saint-Denis	27 583	14 901	12 682	13 918	7 455	6 463	13 665	7 446	6 219
Val-de-Marne	19 553	10 106	9 447	9 987	5 145	4 842	9 566	4 961	4 605
Val-d'Oise	19 012	10 020	8 992	9 631	5 126	4 505	9 381	4 894	4 487
Île-de-France	168 467	86 092	82 375	85 757	43 819	41 938	82 710	42 273	40 437

Les données ci-dessous sont les résultats produits par l'INSEE pour 2020 et sont consultables sur leur site Internet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5414767?sommaire=5414771>

Les données disponibles portant sur le nombre d'enfants nés vivants en 2020 placent le département des Yvelines au dernier rang des départements d'Ile-de-France.

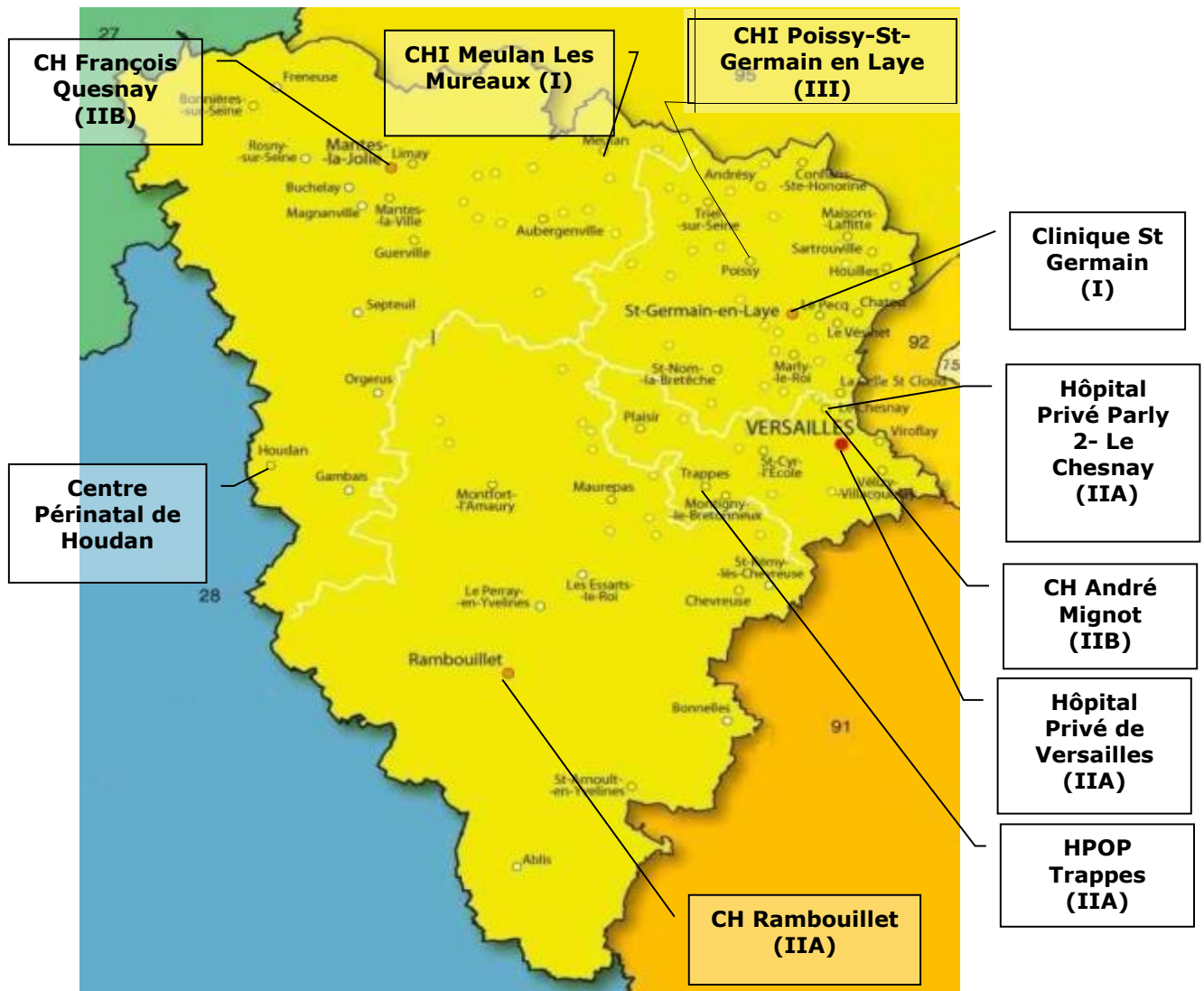
N3D : Nés vivants selon le groupe d'âges de la mère et la situation matrimoniale des parents par département et région de domicile de la mère. Année 2020							
SITU_MATRI : Ensemble							
Groupe d'âges atteints dans l'année de la mère	Ensemble	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	40 ans ou plus
<i>Région et département de domicile de la mère</i>							
Paris	26 157	102	1 106	3 886	10 298	7 937	2 828
Seine-et-Marne	18 212	179	1 542	4 984	6 583	3 797	1 127
Yvelines	18 141	87	1 200	4 268	6 746	4 438	1 402
Essonne	18 370	162	1 649	4 925	6 547	3 866	1 221
Hauts-de-Seine	21 439	72	815	3 912	8 765	6 018	1 857
Seine-Saint-Denis	27 583	289	2 611	7 251	9 305	6 009	2 118
Val-de-Marne	19 553	136	1 326	4 644	7 191	4 732	1 524
Val-d'Oise	19 012	152	1 533	5 022	6 806	4 143	1 356
Île-de-France	168 467	1 179	11 782	38 892	62 241	40 940	13 433

N4D : Nés vivants selon le mois de naissance par département et région de domicile de la mère. Année 2020													
INDIC : Effectifs													
Mois de naissance	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Région et département de domicile de la mère</i>													
Paris	26 157	2 221	1 999	2 213	2 148	2 325	2 228	2 401	2 208	2 173	2 247	2 010	1 984
Seine-et-Marne	18 212	1 489	1 417	1 533	1 433	1 559	1 460	1 609	1 585	1 551	1 573	1 498	1 505
Yvelines	18 141	1 462	1 339	1 589	1 443	1 430	1 598	1 644	1 613	1 557	1 520	1 493	1 453
Essonne	18 370	1 528	1 391	1 539	1 439	1 572	1 574	1 698	1 503	1 635	1 638	1 430	1 423
Hauts-de-Seine	21 439	1 761	1 636	1 822	1 738	1 821	1 863	1 933	1 767	1 818	1 903	1 753	1 624
Seine-Saint-Denis	27 583	2 337	2 092	2 369	2 112	2 407	2 339	2 380	2 396	2 315	2 406	2 226	2 204
Val-de-Marne	19 553	1 605	1 511	1 684	1 575	1 744	1 639	1 755	1 631	1 709	1 661	1 511	1 528
Val-d'Oise	19 012	1 639	1 434	1 589	1 473	1 586	1 597	1 731	1 654	1 601	1 533	1 653	1 522
Île-de-France	168 467	14 042	12 819	14 338	13 361	14 444	14 298	15 151	14 357	14 359	14 481	13 574	13 243

8. Données spécifiques

De 2012 jusqu'au mois de mars 2021, le réseau coordonnait les soins en périnatalité des 10 maternités des Yvelines (5 privées et 5 publiques), le Centre Périnatal de Proximité de Houdan, ainsi que la médecine périnatale de ville libérale et de PMI.

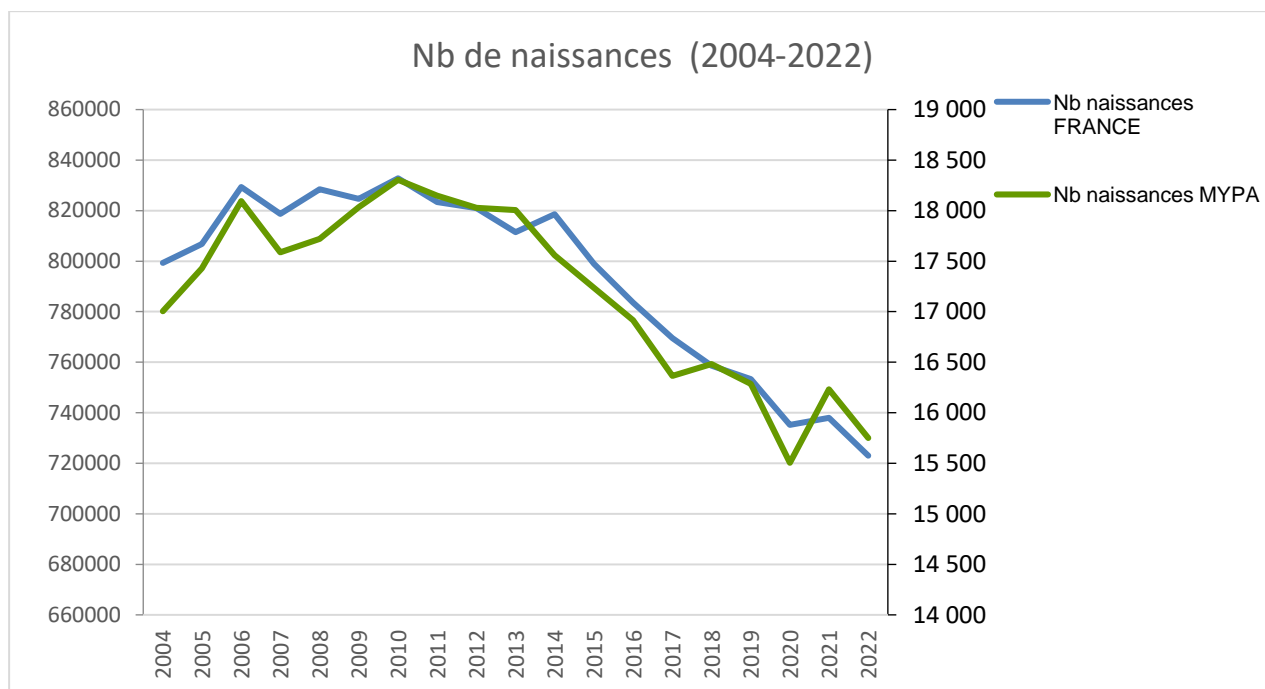
Depuis la fermeture de la maternité de la Clinique St-LOUIS en mars, le réseau coordonne les soins en périnatalité des 9 maternités des Yvelines (4 privées et 5 publiques), le Centre Périnatal de Proximité de Houdan, ainsi que la médecine périnatale de ville libérale et de PMI.



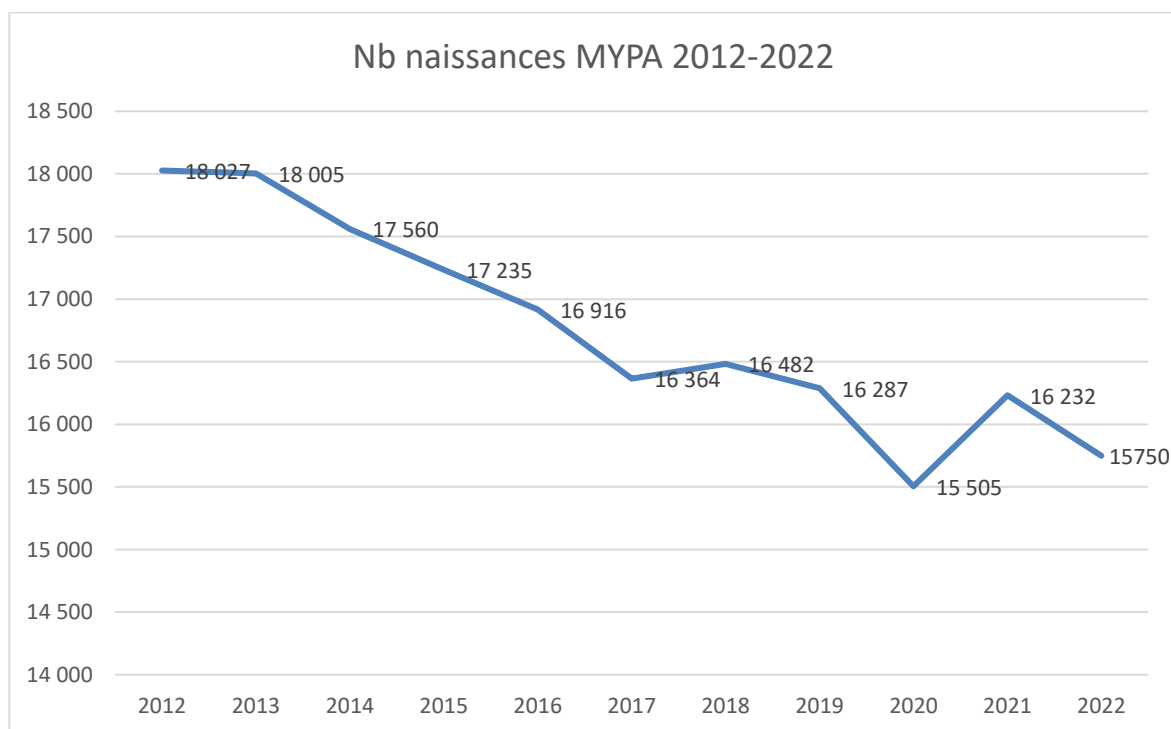
Répartition des maternités par type de prise en charge

Maternité	Statut	Type	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021
CHI MEULAN LES MUREAUX	Public	1	998	983	929	900	930	909	726
CLINIQUE ST GERMAIN	Privé	1	893	895	870	824	706	827	683
HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN	Privé	2a en 2013	899	840	717	760	793	815	828
HOPITAL PRIVE DE VERSAILLES	Privé	2a	1675	1404	1263	1034	1004	882	854
CH RAMBOUILLET	Public	2a	1536	1558	1547	1528	1452	1609	1701
HOPITAL PRIVE DE PARLY II	Privé	2a	1198	1153	994	977	895	1096	1117
CH MIGNOT	Public	2b en 06/2017	2231	2401	3086	3239	2969	3149	3095
CH MANTES LA JOLIE	Public	2b	2262	2174	2163	2123	2036	1993	2192
CH POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE	Public	3	4430	4187	4166	4116	3933	4804	4554
Total Yvelines			16916	16364	16482	16287	15505	16232	15750

Nombre de naissances par maternité 2016-2022



Évolution du nombre de naissances sur le territoire du réseau de 2004 -2022



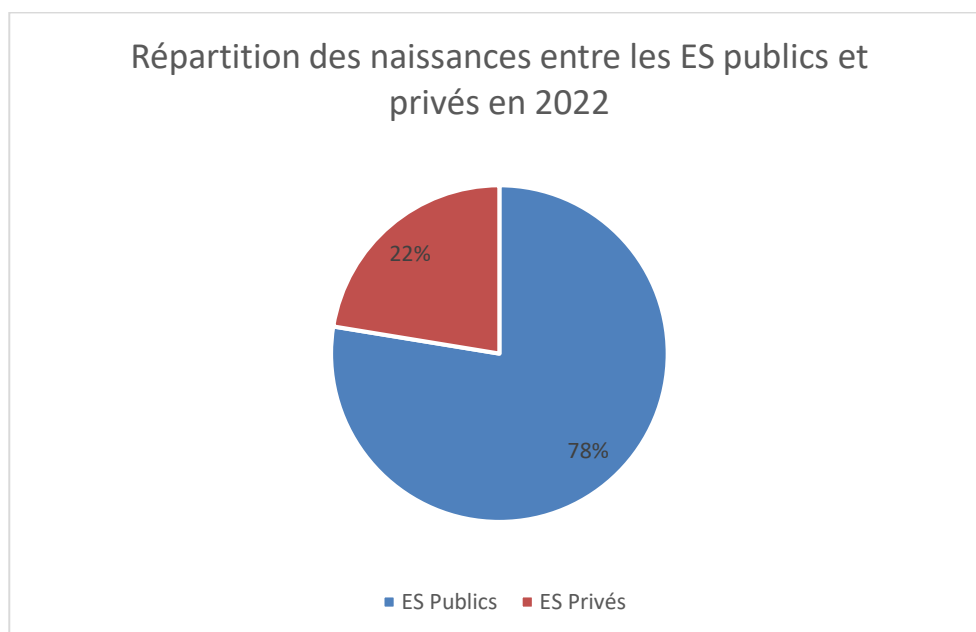
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Privés	5455	5061	4591	4381	4185	1818	3482
Publics	11457	11303	11891	11906	11320	12464	12228

Nombre de naissances en fonction du statut de l'établissement 2016 -2022

La répartition des naissances en fonction du statut des maternités public ou privé, ne cesse d'augmenter dans les maternités publiques depuis 2018.

En 2022, la répartition des taux de naissances dans les établissements privés est toujours en chute à 22%, contre 23% en 2021 et 27% en 2020 ; et augmente dans les établissements publics, elle est d'environ 78% en 2022, contre 73% en 2021 et 77% en 2020.

Il est à noter la fermeture de la Clinique St-LOUIS, maternité privée en mars 2021.

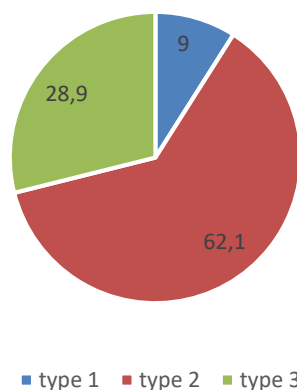


Répartition du nombre de naissances en fonction du mode d'exercice en 2022

En 2022, la répartition des naissances en fonction du type de prise en charge, semble encore augmenter dans les maternités de type2 à environ 62.1% en 2022, contre 59.4% en 2021 et 59% en 2020 ; elle se stabilise dans la maternité de type3 à 28.9% en 2022, contre 29.6% en 2021 et 25.3% en 2020 ; poursuit sa chute dans les maternités de type1 à 9% en 2022, contre 11.6% en 2021 et 15.6% en 2020.

Il est à noter la fermeture de la Clinique St-LOUIS maternité de type 1 en mars 2021.

Taux des naissances en 2022 par type de prise en charge



Répartition du taux des naissances en 2022 selon le type de prise en charge

Données concernant l'estimation de la population

Estimation de population au 1er janvier, par département, sexe et grande classe d'âge							
Départements		Femmes					Total
		0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	
78	Yvelines	188 534	174 290	200 347	112 283	70 296	745 750
		25,3%	23,4%	26,9%	15,1%	9,4%	100,0%
France métropolitaine et DOM		7 861 319	7 996 171	8 841 209	6 074 000	3 893 825	34 666 524
		22,7%	23,1%	25,5%	17,5%	11,2%	100,0%

Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

1.b. Indicateurs socio-démographiques en population femmes et enfants

	Population Femmes en âge de procréer n	Pourcentage de femmes en âge de procréer %	Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans %	Indicateur conjoncturel de fécondité	Part des familles monoparentales dans les ménages %	Part des enfants dont les parents n'ont pas d'emploi...* %
Paris	612 430	51,7	5,1	1,52	7,1	8,6
Seine-et-Marne	331 515	47,0	6,2	2,07	9,2	7,0
Yvelines	328 268	45,3	6,2	2,18	8,5	5,1
Essonne	297 836	46,4	6,2	2,18	9,4	7,1
Hauts-de-Seine	407 584	48,7	5,5	1,97	9,1	6,2
Seine-Saint-Denis	383 824	48,6	6,0	2,46	11,8	15,4
Val-de-Marne	337 372	47,9	5,7	2,06	10,3	8,8
Val-d'Oise	290 614	47,2	6,3	2,32	10,3	8,9
Île-de-France	2 989 443	48,2	5,8	2,01	9,2	8,5
France métro	14 130 491	42,9	5,7	1,98	8,1	9,9

Population des femmes en âge de procréer : femmes de 15 à 49 ans. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Pourcentage de femmes en âge de procréer : femmes de 15 à 49 ans rapportées à la population totale des femmes. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans : femmes de 15 à 19 ans rapportées à la population totale des femmes. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Indice conjoncturel de fécondité : Données 2013. Source : Insee

Part des familles monoparentales dans les ménages : Données 2011. Source : Recensement de population, Insee. Cette part sur l'ensemble des ménages est néanmoins sous-estimée compte tenu de la présence de familles monoparentales dans les ménages complexes non inclus ici

* **Part des enfants dont les parents n'ont pas d'emploi, et ne sont ni retraité ni étudiant** : concerne les enfants de moins de 18 ans. Données 2011. Source : Recensement de population, Insee

Source : Observatoire Régional de Santé

9. Etude des principaux indicateurs de périnatalité sur le territoire des Yvelines : le projet CoNaissance78 (Annexe 6)

En 2021, le Conseil Départemental des Yvelines en partenariat avec l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active reconduisent ensemble des actions de promotion de la santé, dans le domaine de la périnatalité, selon le CPOM 2021 – 2024 qui a été signé par ces deux partenaires.

Parmi les objectifs, on note la mutualisation de leurs efforts en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données autour de la naissance, afin que chacun dispose des informations nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Le réseau MYPA et le Conseil Départemental des Yvelines se sont rapprochés de l'unité INSERM U1153 afin de mettre en place cette démarche d'évaluation de la prise en charge de la grossesse et de la naissance dans tous les établissements du réseau.

Ce projet, baptisé CoNaissance78, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le projet CoNaissance78 répond aux recommandations du plan de périnatalité 2005-2007. En effet, il permet un enregistrement continu des données périnatales grâce au Premier Certificat de Santé (PCS) incrémenté de données complémentaires. Complétés obligatoirement durant les huit premiers jours de vie de l'enfant, ils permettent la construction des principaux indicateurs de santé périnatale recommandés (PERISTAT).

A ce jour, les données recueillies sont issues :

- du Premier Certificat de Santé (PCS)
- du certificat de naissance mort-née (au-delà de 22 semaines d'aménorrhée y compris les interruptions de grossesse)
- des statistiques de transferts in utero (TIU) issues de HYGIE TIU


La connaissance des issues périnatales, des pratiques obstétricales et du flux des mères et des enfants permet l'évaluation du réseau et peuvent conduire à la mise en place d'actions pour améliorer le système de prise en charge des femmes enceintes et des enfants aussi bien en période anténatale que postnatale.

En 2022, le comité de pilotage CoNaissance78 s'est réuni 1 fois le 19 avril 2022. En effet, ces réunions permettent une réflexion sur les données périnatales des Yvelines et la mise en place de nouvelles orientations.

Le Département transmet les données corrigées du PCS et du CS complémentaire vers l'INSERM U1153 dans un délai de 3 mois, ce qui permet au réseau MYPA d'informer annuellement les professionnels des maternités de leurs données, et donc de maintenir leur intérêt quant à la qualité et l'exhaustivité des PCS et CS complémentaires complétés.

En 2022, le projet CoNaissance78 a permis d'analyser les données périnatales des Yvelines de l'année 2021.

Le 22 novembre 2022, la soirée de restitution a pu avoir lieu. Le programme était le suivant :



SOIRÉE CONAISSANCE78

ETUDE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PÉRINATALITÉ SUR LE TERRITOIRE DES YVELINES

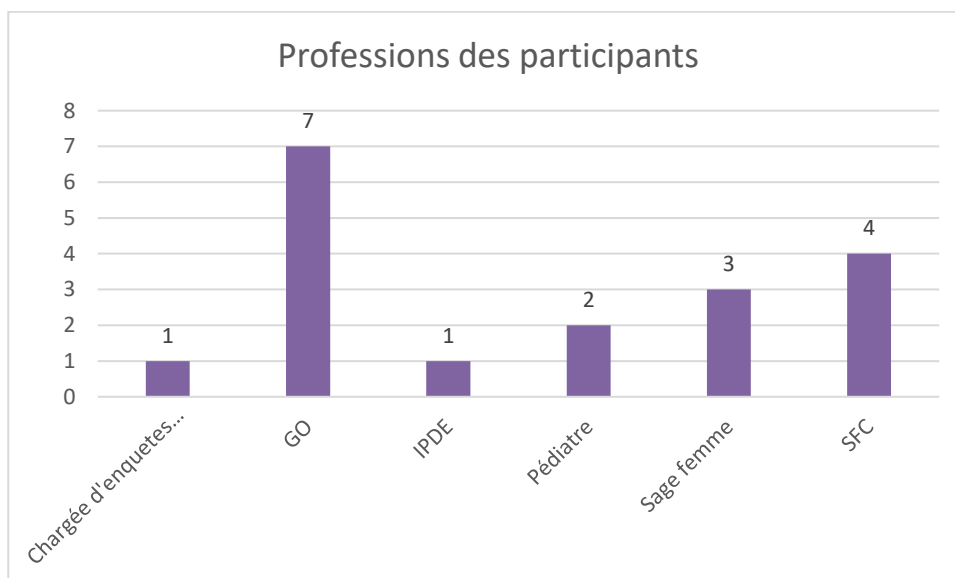
Depuis 2008, tout un réseau de professionnels (personnels des maternités, MYPA, le Conseil départemental des Yvelines, INSERM, ARS) fait vivre le projet CoNaissance78.
Grâce à vous, nous avons aujourd'hui un reflet précis de la périnatalité au sein de MYPA avec une base de données de plus de 200 000 naissances.
Compte tenu du contexte sanitaire particulier de cette année, nous avons souhaité vous présenter une photographie nationale de la COVID et un focus sur les Yvelines.

20 h	Enquête Nationale Périnatale : Résultats 2021 vs MYPA	Dr C. CABANNE, épidémiologiste, INSERM
21h	Encéphalopathies néonatales : Etude sur le réseau MYPA Point de vue obstétrical Point de vue pédiatrique	Dr Thibaud QUIBEL, gynécologue-obstétricien au CHI POISSY / St-GERMAIN Pr G. KAYEM, Gynécologue-obstétricien Chef du service de gynécologie-obstétrique à l'Hôpital TROUSSEAU APHP Dr M. LETOUZEY, Pédiatre au CHI POISSY / St-GERMAIN et épidémiologiste, INSERM

LE MARDI 22 NOVEMBRE 2022 DE 19H30 À 22H

HOLIDAY INN, 10/12 RUE YVAN TOURGUENEF, 78380 BOUGIVAL

On y comptait 18 participants répartis comme suit :



**ORGANISER LES PARCOURS
DE SOINS ADAPTES AUX
ENJEUX NATIONAUX ET
REGIONAUX : ORGANISER
LA REPONSE AUX DEMANDES
D'IVG EN AMELIORANT LE
PARCOURS ET PERMETTANT
L'ACCES A UNE OFFRE
DIVERSIFIEE (ANNEXE 7)**

10. Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale

Le CHIPS est actuellement le seul établissement réalisant des IVG sous AL. En 2022, 1 seule IVG par aspiration sous AL a été réalisée contre 16 en 2021.

La pénurie des professionnels de santé ainsi que l'évolution législative permettant la prise en charge des IVG jusqu'à 16SA a dû modifier le parcours de soin qui actuellement ne permet plus cette offre de soin.

Le GT IVG du réseau MYPA auquel participent les sages-femmes coordinatrices des établissements et la coordination médicale REVHO se réunit 2 fois par an, réfléchit entre autre à sensibiliser les professionnels à se former à cette technique.

Au cours du Conseil Médical Scientifique du 6 décembre 2022, REVHO a proposé son expertise pour améliorer les parcours de soins de la prise en charge des IVG dans les établissements de santé, et présenté les différentes formations qu'ils assurent.

11. Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA

• Prise en charge des 12-14 SA

Sur le territoire les 3 sur 5 des établissements publics assurent la prise en charge des IVG après 12SA. Le dernier rapport FRIDA (2014-2017) identifiait un faible taux de fuite des patientes en dehors du territoire des Yvelines pour une IVG après 12 SA et précisait que 83% des femmes domiciliées dans les Yvelines pratiquent leur IVG dans les Yvelines.

• Prise en charge des 14-16 SA

Le décret n° 2022-212 du 19 février 2022 relatif aux conditions de réalisation des interruptions

volontaires de grossesse par voie médicamenteuse hors établissements de santé prévoit:

- La possibilité d'un recours à l'IVG médicamenteuse hors établissement de santé entre 5 et 7 semaines de grossesse
- La téléconsultation
- La possibilité de la première prise médicamenteuse en l'absence d'un professionnel de santé.

La loi n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement :

- Recours à l'IVG instrumentale de 14 à 16SA
- Suppression du délai de réflexion de 48h pour toutes les femmes (majeures ou mineures)

Suite aux évolutions législatives, le réseau a fait un état des lieux de l'offre de soin hospitalière et des besoins en formation des professionnels présenté lors du Conseil Médical Scientifique du 6 décembre 2022.

Sur le territoire les 3 sur 5 des établissements publics assurent la prise en charge des IVG 14-16 SA. On compte 30 prises en charge dans 2 des 3 établissements publics au second semestre 2022.

12. Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 12 SA

Lorsque la patiente s'adresse à un professionnel de santé hospitalier ou de ville, celui-ci oriente vers un des 5 établissements publics. Durant les permanences IVG, assurées par les sages-femmes coordinatrices, le réseau reçoit principalement des appels pour IVG tardives, principalement juste avant 16SA. Cela montre que la prise en charge des IVG tardives est correcte.

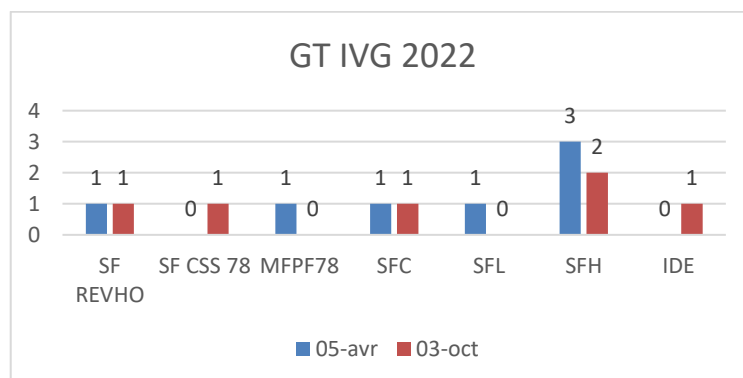
En raison des disponibilités de place, le CHIPS réalise l'essentiel des IVG juste avant 16SA, 85 au second semestre 2022. Si aucune place ne peut être trouvée sur le territoire du réseau, le professionnel de santé ayant pris en charge la patiente l'adresse à Paris (Trousseau, Port-Royal, ...) Fréquemment, le réseau est mis à contribution pour cette prise en charge exceptionnelle.

13. Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES

Même si l'Hôpital Privé de Versailles ne réalise pas d'IVG, le faible taux de fuite montre que l'accès à l'IVG est correct sur le territoire.

L'activité du GT du réseau (SF libérales, SF hospitalières, SF Coordinatrices, Centres de santé sexuelle, MFPPF et REVHO) permet de remonter les difficultés du territoire et d'apporter si besoin des actions correctives. Par exemple, l'information de demandes d'IVG hors délais. Le réseau a fait en 2020 une étude sur l'impact du COVID19 ne montrant aucun frein sur l'accès à l'IVG, mais un transfert des IVG chirurgicales vers les IVG médicamenteuses.

En 2022, le GT s'est réuni 2 fois les 5 avril et 3 octobre, on y comptait la participation de 13 professionnels:



Qui a permis de mettre à jour la plaquette d'information dédiée aux usagers et de l'annuaire dédié aux professionnels. Les coordonnées des centres d'interruptions volontaires de grossesses (IVG), du Mouvement Français du Planning Familial (MFPPF), ainsi que celles des centres de santé sexuelle (CSS), des professionnels libéraux de ville qui pratiquent les IVG médicamenteuses, sont disponibles sur les annuaires public et professionnel téléchargeables sur le site MYPA www.mypa.fr

Le bulletin estival spécifique à la prise en charge des IVG durant cette période a été largement diffusé et mis en ligne sur le site internet du réseau, comme chaque année depuis 2016.

Les coordonnées des centres d'interruptions volontaires de grossesses (IVG), des Centres de santé sexuelle (CPEF), du Mouvement Français du Planning Familial (MFPPF), ainsi que celles des professionnels libéraux de ville qui pratiquent les IVG médicamenteuses, étaient disponibles sur les annuaires public et professionnel du site www.mypa.fr

14. Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO

Depuis 2012, un partenariat par convention entre les réseaux MYPA et REVHO a été établi.

En 2022, le CH Versailles a conventionné avec REVHO.

Le GT analyse chaque année les besoins de formations, IVG médicamenteuse, IVG chirurgicales sous AL et après 12SA, équipes d'accueil.

En 2022, 7 professionnels des Yvelines (1 secrétaire, 2 sages-femmes, 1 interne, 3CCF) ont été formés par REVHO.

Le 6 décembre 2022, REVHO a été invité au Conseil Médical Scientifique, le programme était le suivant :



CONSEIL MEDICAL ET SCIENTIFIQUE DU RESEAU MYPA

Mardi 6 décembre 2022 à 18h30

En visioconférence

Chers amis,

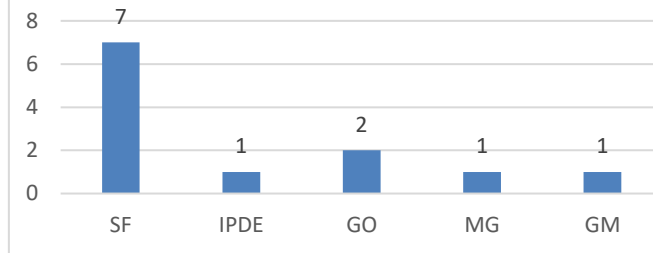
Nous sommes heureux de vous convier à la réunion du Conseil Médical et Scientifique dont l'ordre du jour est le suivant :

Prise en charge des IVG 12-14SA et 14-16SA dans le réseau

- **Rappel législatif** Dr E. SASIA HEYMANN
- **Méthodes, avec focus sur la PenC des 14-16SA**
Dr S. GAUDU, GO Présidente REVHO
- **Formations REVHO** Mme V. TAFFORIN, SF Coordinatrice REVHO
- **Etat des lieux sur la PenC des 14-16SA par les GO des 5 maternités publiques, en vue de l'élaboration d'un parcours de soins réseau pour la PenC des 14-16SA**
Dr P. RAYNAL, GO au CH Versailles et Président du CMS

On y comptait la participation de 14 professionnels répartis comme suit :

CMS REVHO / MYPA du 06/12/2022



Actions mises en œuvre	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
1. 1. Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporter son expertise à l'ARS			
Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale	IVG	Nombre de sites proposant des IVG sous AL (en ES, en ville):	1
Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA	IVG	Nombre de sites proposant des IVG après 12 SA:	5
Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 12 SA	IVG	Existence d'un protocole réseau (O/N):	N En 2023, le réseau MYPA souhaite élaborer un protocole réseau du parcours de soin de prise en charge des IVG tardives. Une première réunion est prévue le 14 février.
Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES	IVG	Nombre de sites identifiés / nombre de sites ayant bénéficié d'actions correctives:	2/5
Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO	IVG	Nombre de formations impliquant le réseau :	0
		Nombre de professionnels du territoire formés	7 1 secrétaire, 2 sages-femmes, 1 interne et 3CCF ont été formés par REVHO.

**ORGANISER LES PARCOURS
DE SOINS ADAPTES AUX
ENJEUX NATIONAUX ET
REGIONAUX : ÉLABORER ET
DECLINER LE PARCOURS DE
SOINS DES FEMMES ET DES
ENFANTS EN FONCTION DE
L'OFFRE DE SOINS LOCALE,
NOTAMMENT EN REFERENCE
AUX PARCOURS DE SOINS
IDENTIFIES PAR LA HAS**

15. Organiser des parcours de prise en charge des femmes enceintes, en lien avec les acteurs de la ville et de l'hôpital, pour les femmes

- Pour les femmes n'ayant pas de facteur de vulnérabilité (Annexe 8)

Protocole de gradation des soins

Au 1^{er} trimestre 2016, l'ARS IdF a demandé aux réseaux de santé périnatale de rédiger des protocoles de gradation des soins maternels et pédiatriques, ces documents avaient obligation d'être en annexe des dossiers de renouvellements des autorisations des services de gynécologie-obstétrique.

- Pour les femmes ayant des vulnérabilités psychosociales (Annexe 9)

- Vulnérabilités PSY

Le réseau MYPA participe à diverses actions concernant les vulnérabilités psychiques.

Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité de l'ARS : 21/01,11/02,23/09,09/12.

Le Groupe de travail Santé mentale et Périnatalité du PTSM Nord. C.Bouyer est membre du copil du PTSM Nord qui s'est réuni le 13/01, le 15/04, le 12/03, le 31 /05, le 02/09 le 20/09 (journée) et le 23/09.

Le Groupe de travail « Vulnérabilités Psychiques » coordonné par le réseau MYPA s'est réuni 2 fois en 2022 : une fois le 1^{er} février (14 participants) puis le 12 avril 2022 permettant l'actualisation de la fiche reflexe Orientation des patientes selon la gradation des soins nécessaires, un annuaire ressources sur le territoire et la réflexion sur l'organisation d'une journée thématique qui a eu lieu le 20 octobre 2022.



Période de vulnérabilité émotionnelle et d'hypersensibilité psychique, la grossesse constitue un moment propice d'apparition de symptômes dépressifs et, chez 10 % à 15% des femmes, de dépression. Les professionnels de la périnatalité ont une place primordiale dans le repérage, le recueil de la parole et l'orientation de ces femmes.

Le réseau MYPA est heureux de vous convier à la journée :

LES VULNÉRABILITÉS MATERNELLES PSYCHIQUES

**Le jeudi 20 octobre 2022
de 9 h à 17 h**

**Au CHI Poissy St Germain en Laye
Amphithéâtre de l'Établissement Français du Sang
10 rue Champ Gaillard, 78300 POISSY**

Maternité en Yvelines et Périnatalité Active • CHI Poissy/St Germain en Laye • Pavillon Courtois • 2^{ème} étage
20, rue Armagis • 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 01 39 27 43 98 • 06 72 59 63 29 • contact@mypa.fr – www.mypa.fr

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h Accueil

9 h 30	Présentation Projet MYPA	Mme C.Bouyer, Sage-femme Coordinatrice MYPA
10 h	Dépression du Post Partum	Psychologue
10 h 45	Stress post-traumatique/Consultation autour de la naissance	Dr Raynal, Gynécologue Obstétricien
11 h 15	Prise en Charge Psychologique à l'hôpital en ante et post partum	
	11h15 CHV	Mme Tanchou, Psychologue
	11h30 CHIPS	Mme A.Burdet ou Mme Lhombreaud, Psychologue
	11h45 HPP2	Mme Valvert, psychologue

12h Pause Déjeuner

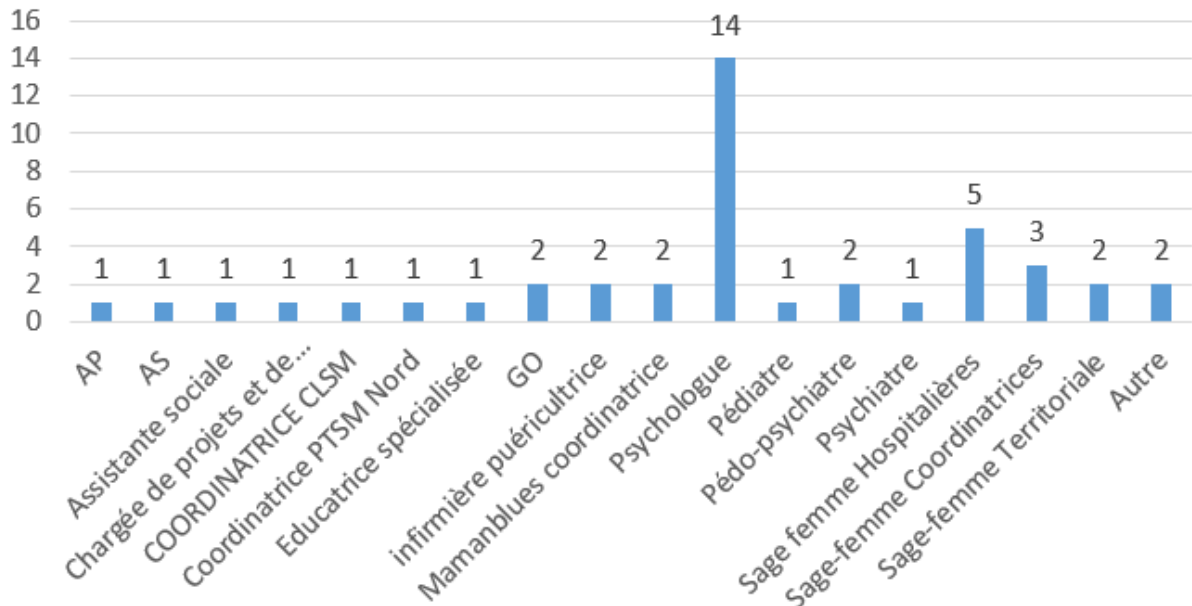
Présentation des ressources du territoire et Fiche Réflexe

- 13h30 Protection Maternelle et Infantile	Mmes P.HARAN,P.KOSMATOV et S.EPIVENT Sages-femmes
- 13h45 Association Maman Blues	Mme M. MALRAS, Psychologue
- 14h00 Centre maternel de Porchefontaine	Mme H.SOULIER-TRIZAC, Sage-femme
- 14h15 Lien ville hôpital : les CMP, l'exemple du dispositif Prélude	Dr L. BEER, Pédiopsychiatre
- 14h30 Service de soins en périnatalité CH Le Vésinet , focus sur l'hôpital de jour	Mme C. PRADINES, Sage-femme cadre supérieur
- 14h45 Unité parents-bébés Colibry	Mme P. FORTIN, Cadre de santé, Dr C. DE CARMANTRAND, Pédiopsychiatre
- 15h00 Unité mères-bébés CH Théophile Roussel	Dr V. DAGENS, Pédiopsychiatre
- 15h15 Liaison Périnatale CHV	Dr C.Federisci
- 15h30 La voie lactée	Dr N'Guyen

16h Conclusion



Maternité en Yvelines et Périnatalité Active • CHI Poissy/St Germain en Laye • Pavillon Courtois • 2^{ème} étage
20, rue Armagis • 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 01 39 27 43 98 • 06 72 59 63 29 • contact@mypa.fr - www.mypa.fr



En 2021, le réseau MYPA a eu une réflexion sur l'élaboration d'un projet sur la prévention de la dépression du post-partum dans le cadre des 1000 premiers jours.

L'équipe de coordination s'est réunie le 23 novembre 2021, puis en réunion mensuelle le 10 décembre. La réflexion sur le financement du projet a eu lieu le 2 et 16 décembre avec Mr CY Bastien.

Le projet finalisé a été présenté à l'ARS le 17 décembre 2021 et doit débiter en 2022.

En 2022, des formations ont eu lieu dans les établissements hospitaliers, pour les libéraux et les professionnels de PMI (cf volet formations).

Des réunions avec les psychologues du réseau et les sages-femmes coordinatrices ont eu lieu afin de préparer le déploiement du projet de dépistage systématique de la dépression post natale via l'échelle d'Edimbourg dans toutes les maternités du réseau (30/09 regroupant 16 professionnels et 18/11 16 professionnels également).
La mise en place effective est prévue le 1^{er} juillet 2023.

Une présentation à la journée des IDE et SF coordinatrices du

1. Généralisation de l'Entretien Périnatal Précoce

Les actions envisagées sont :

- Réalisation d'un questionnaire aux nouvelles accouchées sur les causes de non réalisation des EPP (Questionnaire distribué et analysé le 01/06/2022 : 53% des patientes accouchées ce jour-là ont eu un EPP)
- Analyse des causes et formalisation d'un plan d'actions
- Mise à jour de la plaquette EPP diffusée actuellement sur le site pour les patientes et les professionnels (mise à jour dès janvier 2022)

2 Accompagnement personnalisé des mères fragilisées par une dépression du post-partum

Les actions envisagées sont :

- Création d'une formation pour les Professionnels de Santé de la périnatalité (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues-obstétriciens, IDE puéricultrices et sages-femmes) sur le dépistage précoce des dépressions du post-partum et du stress post-traumatique. (cf formations)
- Distribution de Flyers avec questionnaire de l'Echelle d'Edimbourg, une sensibilisation à la DPP, un annuaire ressources et un consentement sur lequel est spécifié que les patientes qui rendent le document sont susceptibles d'être recontactées. (Prévue le 1er /07/2022-reporté au 01/07/2023)
- Toutes les patientes ayant un score supérieur à 13 (à risque de dépression post-natale) sont incitées à consulter.
- Recrutement de psychologues spécifiquement pour ce projet avec signature d'une charte spécifiant l'obligation de recevoir la patiente dans les 10 jours suivant la demande de RDV. Un tarif à ne pas dépasser a été imposé. Ces psychologues se sont également engagées à effectuer une traçabilité et transmettre le nombre de patientes rencontrées.
- Sollicitation de toutes les psychologues hospitalières
- Les CMP seront contactés ultérieurement afin de faciliter les PEC.
- Un tableur Excel sera tenu à jour par le réseau MYPA avec les scores des patientes. Toutes les patientes ayant eu un score significatif et ayant adhéré au projet pourront être recontactées pour savoir si elles ont pu bénéficier d'une PEC psychologique. Elles n'ont aucune obligation d'en avoir une.
- (La PEC psychologique peut se faire en libéral (moyennant finance) ou hospitalière)

3 Evaluation

- Généralisation de l'Entretien Périnatal Précoce

L'évaluation initiale repose sur le questionnaire diffusé dans les maternités en début de Projet (1er juin 2022). L'évaluation finale issue de la même enquête a été réalisée en fin d'année le 1er décembre 2022. Seules 2 maternités ont effectué ce recensement, il a été donc décidé de reproduire l'audit à une période plus propice pour les établissements (1^{er} juillet 2023 ?)

- Accompagnement personnalisé des mères fragilisées par une dépression du post-partum
L'évaluation reposera en fin d'année sur:
 - le nombre de Professionnels formés
 - le nombre de mères prises en charge par les Psychologues référencées dans l'annuaire
 - La primo consommation d'anxiolytiques et/ou antidépresseurs et/ou la primo consultation d'un psychiatre pour les patientes 12 mois suivant leur accouchement.

Le réseau MYPA a rencontré à plusieurs reprises la CPAM 78.

Le réseau MYPA enverra via le NIR des patientes un tableur avec le score de chacune d'entre elles. Des statistiques seront effectuées. L'année de référence pour la comparaison sera l'année 2019 (année sans impact Covid).

- Deuil périnatal

Depuis 2011, il existe un binôme de professionnels de la périnatalité formé sur le territoire de Poissy/St-Germain-en-Laye, et depuis septembre 2015, un binôme formé au CH MANTES

Les retours sont très positifs, en effet ces réunions apportent une grande aide aux parents qui tissent de solides liens entre eux et souhaitent poursuivre ces rencontres ; par ailleurs cet accompagnement est très enrichissant en authenticité et valeurs humaines pour les animateurs.

Les documents réseau «les plaquettes d'information » et « les livrets repères » destinés aux usagers et aux professionnels, proposés par l'équipe de coordination ont été validés en 2013 lors d'une réunion des sages-femmes coordinatrices, et sont téléchargeables sur le site www.mypa.fr

En 2021, le réseau a organisé une journée thématique dédiée au Deuil périnatal le 15 avril en visio-conférence, qui comptait 39 participants.

En 2022, les réseaux MYPA et PALIPED se sont rencontrés 3 fois les 28 avril, 12 juillet et 29 novembre pour organiser une journée thématique le 15 décembre.

Le programme de la journée était le suivant :



Chaque année en France, 7 000 familles sont concernées par le "deuil périnatal", soit le décès d'un enfant pendant la grossesse ou l'accouchement. Malgré les progrès accomplis depuis une vingtaine d'années dans l'accompagnement des couples confrontés à une telle situation, le deuil périnatal n'est pas encore assez reconnu. C'est pourtant indispensable pour que ces parents puissent faire leur travail de deuil. Ce travail autour de la mort, bien que difficile pour les personnels soignants, toujours douloureux pour les parents, est source d'un enrichissement mutuel et un progrès vers plus d'humanité.

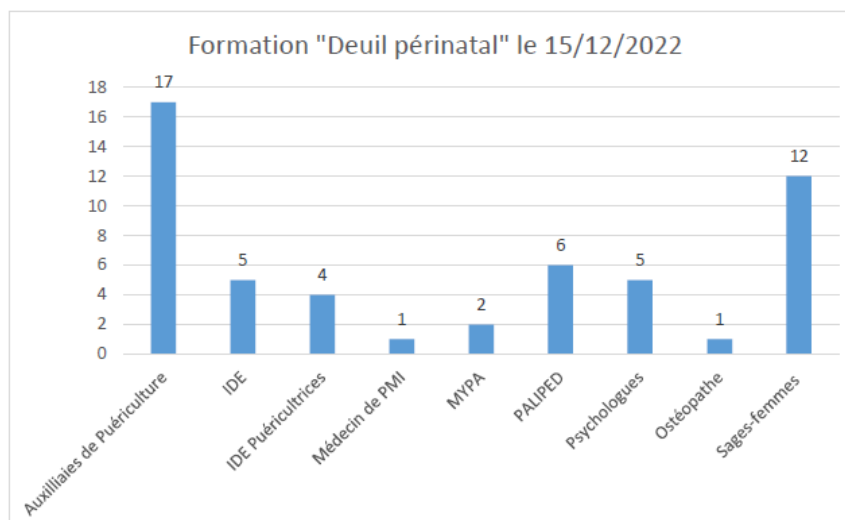
Les réseaux PALIPED et MYPA vous convient à la formation :

DEUIL PERINATAL
Le jeudi 15 décembre 2022
de 9 h 30 à 17 h

Amphithéâtre des laboratoires
CHI Poissy St Germain en Laye
10 rue Champ Gaillard
78300 POISSY

9 H 30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS	
10H	ARRÊTS SPONTANÉS DE GROSSESSE : L'IMPORTANCE DE L'ANNONCE
10H45	INTERRUPTIONS MÉDICALES DE GROSSESSE : LES ENJEUX PSYCHO SOCIAUX DE L'ENTRETIEN PRÉALABLE
PAUSE	
11H45	DEUIL PÉRINATAL, COMMENT ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LES SERVICES DE MATERNITÉ
12H30 DÉJEUNER	
13H30	RETOUR À LA MAISON, UNE PÉRIODE DIFFICILE : RÔLE DES SAGES -FEMMES À DOMICILE (RETOUR D'EXPÉRIENCE)
14H15	L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FRATRIE
PAUSE	
15H15	SOINS PALLIATIFS EN PÉRIODE NÉONATALE : POUR QUI, POURQUOI, COMMENT
16H00	PRÉSENTATION DES SUPPORTS PALIPED EQUIPE DE COORDINATION PALIPED
16H15	PRÉSENTATION DES SUPPORTS MYPA EQUIPE DE COORDINATION MYPA
17H FIN DE LA JOURNEE	

On y comptait 54 participants répartis comme suit :



- Vulnérabilités sociales

Le réseau MYPA s'inscrit dans l'organisation du suivi de grossesse dès le 1er trimestre pour toutes les femmes selon un protocole de gradation des prises en charge. Il reste support aux inscriptions tardives dans les 5 maternités publiques du réseau, des patientes en situation précaire dont le suivi de grossesse est généralement assuré par les sages-femmes de la PMI.

Dans les Yvelines, les 5 maternités publiques et une maternité privée proposent des Réunions de Concertations Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales (RCP MPS).

Depuis 2015, une charte réseau des RCP MPS élaborée par le groupe de travail est mise à la disposition des maternités.

Par ailleurs, le réseau poursuit sa collaboration avec le réseau SOLIdarité PARis Maman (SOLIPAM) par convention depuis 2013. Depuis, la coordination participe aux GT SOLIPAM. Les sages-femmes coordinatrices ont participé aux réunions du GT (8 et 15 mars, et 27 juin).

En 2022, la coordination du réseau MYPA a participé à 3 réunions des GT proposé par le réseau SOLIPAM sur l'amélioration du parcours de soin des patientes en grande précarité (8 et 15 mars et 27 juin). Mais aussi au webinaire de la FACS dédié à SOLIPAM le 25 mars, et à l'organisation du séminaire SOLIPAM-MYPA annulé faute de participant.

En 2021, les professionnels des Yvelines ont sollicité le réseau SOLIPAM pour 3 situations. En 2022, 2 patientes incluses dans le réseau SOLIPAM ont accouché dans les Yvelines, et SOLIPAM a été sollicité pour 10 situations.

➤ Pour les femmes ayant des pathologies de la grossesse (notamment diabète gestationnel, obésité, addictions) (Annexe 10)

- Diabète gestationnel

A la suite d'une soirée thématique organisée en 2020, la coordination MYPA a rencontré le Réseau Régional Diabète R2D représenté par Mme S. COINDRE, Infirmière coordinatrice en visioconférence le 27 mai 2021.

- Obésité

Le Groupe de travail « Obésité et Périnatalité » a réactualisé le protocole de gradation des soins concernant l'obésité a été réactualisé et la rédaction du protocole de gradation des

soins dédié à la prise en charge des patientes ayant bénéficié d'une chirurgie bariatrique a été créé

Ce protocole a été présenté pour validation au CMS du 7/09/2021.

En 2022, les protocoles réseaux dont celui-ci ont été rappelés aux sages-femmes coordinatrices lors de leur journée dédiée le 25 novembre.

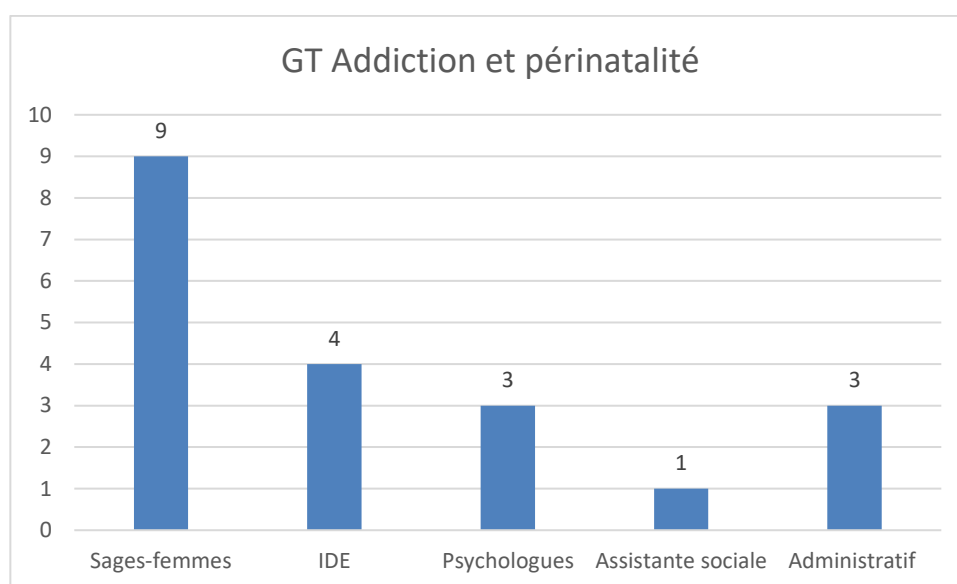
Le réseau MYPA a également rencontré la nouvelle coordinatrice du CSO ouest le 10 mai 2021 pour travailler en collaboration.

- Addictions (Annexe 11)

Depuis 2013, le réseau MYPA est en lien par convention avec le réseau DAPSA.

En 2021, les coordinations se sont réunies 2 fois pour réfléchir aux modalités de poursuite du GT Addictions et périnatalité, mis en place en 2019 avec la collaboration des 2 réseaux.

En 2022, le GT Addiction et périnatalité s'est réuni le 4 mars et le 30 septembre et comptait 22 participations réparties comme suit :



Par ailleurs, depuis 2018, le réseau MYPA a proposé une formation dispensée par le Dr Sarah COSCAS, Psychiatre Addictologue Service d'addictologie de l'Hôpital Paul Brousse de Villejuif/ Maternité du Kremlin Bicêtre, dont le programme est:

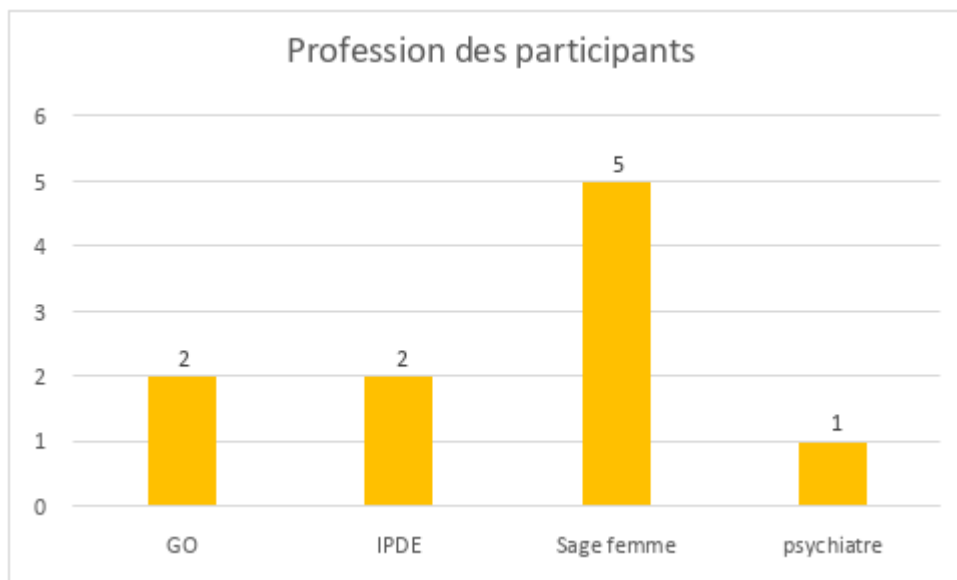
« Addictions : définitions, maladie neurobiologique, mécanismes psychopathologiques, Addictions au féminin

Les substances psychoactives : tabac alcool cannabis cocaïne opiacés ...

- Les consommations à risques de dépendances
- Les différentes formes d'addiction
- Notion de dépendance, évaluation du degré de dépendance
- Les différentes substances psycho actives
- Orientations et prises en charge thérapeutique

Les effets des produits sur la grossesse et le fœtus Alcool, tabac, cannabis, opiacés, cocaïne
Comment aborder le sujet des addictions en maternité ? »

Au vu l'enthousiasme des participants elle a été reconduite le 17 novembre 2022, et comptait 10 personnes réparties comme suit :



Les 4 sessions ont permis de former 45 participants.

Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Nombre de nouveaux parcours formalisés (protocoles de prise en charge)	0	Fiche réflexe dédiée aux violences mise à jour en 2022 Livrets repères sur le deuil périnatal dédiés aux professionnels et aux patients mis à jour en 2022 Fiche réflexe des vulnérabilités psychiques mise à jour en 2022
Problématiques concernées en année N:	9	GT en cours: violences intrafamiliales, addictions, psycho-sociale. Journée dédiée au deuil périnatal le 15/12/2021 Journée dédiée aux Vulnérabilités PSY le 20/10/2022 Formations violences faites aux femmes, addictions, Dépistage Précoce des Dépression du Post Partum Réunions avec PALIPED les 2/04, 12/07 et 29/11/2022
Bassins concernés en année N:	1	Le réseau est départemental et ne sépare pas son action par bassin.
Partenariats engagés:	3	Le CD78 depuis l'origine du réseau, le DAPSA et SOLIPAM en 2012. D'autres partenariats non formalisés existent : CSO, ROMDES, REPOP, PTSM Nord, Préfecture, REVESDIAB, PALIPED

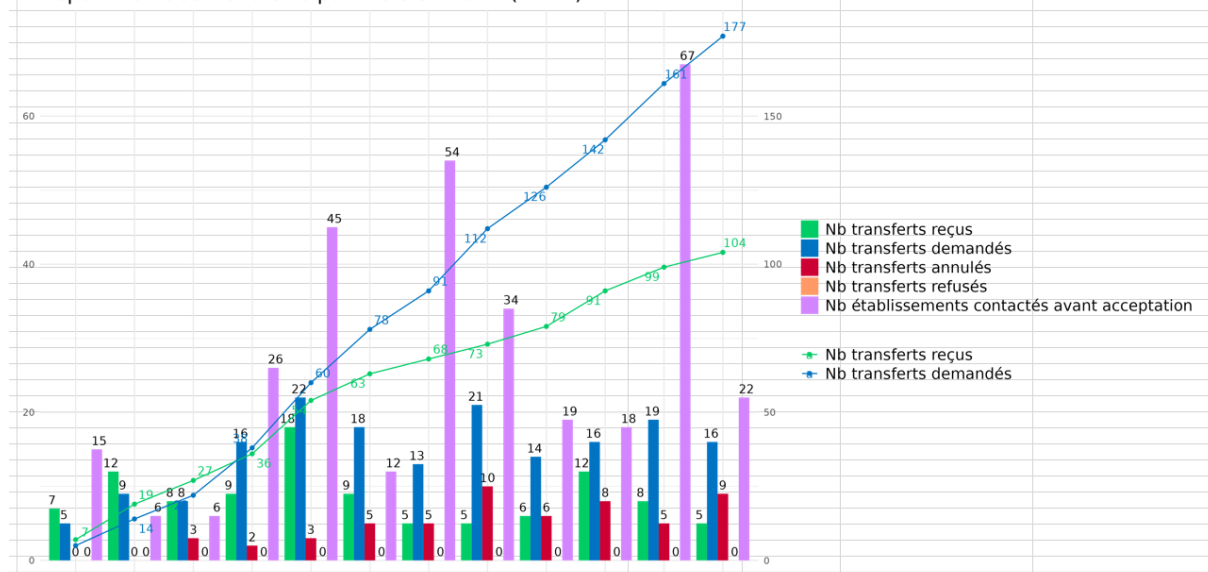
16. Structurer les dispositifs de transferts in utero, postpartum et post natal pour chaque maternité du réseau (Annexe 12)

Depuis 2017, à la demande de l'ARS, les fiches de transferts in utero sont saisies dans le logiciel HYGIE TIU, dès le 1^{er} janvier. Cela permet la traçabilité de tous les transferts d'Ile de France, et d'avoir un taux d'exhaustivité optimal. Depuis 2018, les 10 maternités sont autonomes sur le logiciel HYGIE TIU et renseignent toutes leurs TIU dans la base de données. La sage-femme coordinatrice du réseau MYPA a effectué des formations auprès des professionnels de santé concernés afin qu'ils soient autonomes et reste support dans le remplissage de la base de données en coordonnant les échanges entre les maternités.

Les statistiques et des rappels d'implémentation des inclusions sont envoyées régulièrement aux sages-femmes coordinatrices des 9 maternités afin d'effectuer un rétrocontrôle.

Les statistiques 2022 ont été issues de Périnat ARS-Sesan et sont les suivantes :

Répartition des transferts par mois en 2022 (MYPA)



On compte 177 TIU demandés contre 200 TU demandés en 2021 et 210 en 2020.

Les TIU ont diminués en raison de la baisse des naissances et de la capacité du type III et au type II B à maintenir ses lits de maternités.

Mois	Nb reçus	Nb demandés	Nb annulés	Nb refusés	Nb établissements contactés avant acceptation
janvier 2022	7	5	0	0	15
février 2022	12	9	0	0	14
mars 2022	8	8	3	0	16
avril 2022	9	16	2	0	26
mai 2022	18	22	3	0	45
juin 2022	9	18	5	0	18
juillet 2022	5	13	5	0	12
août 2022	5	21	10	0	13
septembre 2022	6	14	6	0	54
octobre 2022	12	16	8	0	112
novembre 2022	8	19	5	0	126
décembre 2022	5	16	9	0	142

MYPA demandeur vers réseaux receivers

Réseau receveur	Nb transferts
RSPP	14
IFSUD	5
RP92	30
NEF	4
RPVM	2
RPVO	9
MYPA	55
Hors IDF	10
Inconnu	48

Origine TIU intra-réseau MYPA

Etablissements demandeurs	Nb transferts
CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET	9
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES ANDRE MIGNOT	11
CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS QUESNAY	7
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN / LES MUREAUX	4
CLINIQUE SAINT GERMAIN	3
CLINIQUE SAINT LOUIS	0
CTRE DE MOYEN SEJOUR POUR CONVALESCENCE CURE ET READAPTATION	1
CTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY STGERMAIN SITE POISSY	6
HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN	11
HOPITAL PRIVE DE PARLY II	0
HOPITAL PRIVE DE VERSAILLES FRANCISCAINES	3

Issue des TIU initiés par MYPA			
Etablissements demandeurs		Nb transferts	
	Accouchement	41	
	Retour domicile	42	
	Retour maternité	0	
	Retransfert	1	
	Autre	0	
	Inconnu	93	

Motif de transfert principal des TIU initiés par MYPA			
Etablissements demandeurs		Nb transferts	
	Autre	10	
	HPP	0	
	Inconnu	4	
	Manque place enfant	0	
	Manque place mère	3	
	MAP	63	
	Métrorragies	10	
	Pré-éclampsie	25	
	RCIU	20	
	RPM	42	

Nombre de transferts passés par la cellule			
Transferts		Nb transferts	
	Via cellule	155	
	Total	177	

Tranche d'âge gestationnel des TIU initiés par MYPA			
Tranche d'AG		Nb transferts	
	Moins de 24 SA	4	
	24/25+6 SA	10	
	26/27+6 SA	18	
	28/29+6 SA	26	
	30/31+6 SA	40	
	32/33+6 SA	42	
	34/35+6 SA	24	
	Plus de 36 SA	8	
	Inconnu	5	

Durée de séjour pour MAP des TIU initiés par MYPA			
Durée de séjour		Nb transferts	
	Moins de 1 jour	3	
	Moins de 2 jours	4	
	Moins de 3 jours	5	
	Plus de 3 jours	7	
	Inconnu	0	

TIU	Nombre d'ES ayant signé une charte:	10	Tous les ES du réseau ont signé le protocole de gradation des soins en 2016 et enregistré 177 TIU dans HYGIE TIU en 2022.
-----	-------------------------------------	----	---

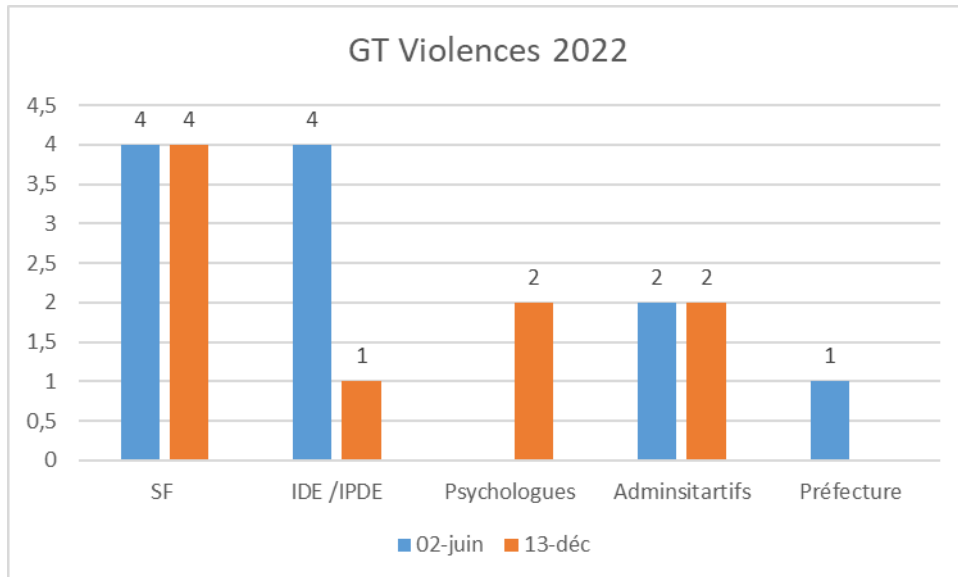
17. Accompagner les initiatives relatives au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences en période périnatale sur le territoire du réseau, notamment en lien avec les ES de référence du territoire Violences (Annexe 13)

Le GT dédié aux violences faites aux femmes se réunit 2 fois par an depuis 2016.

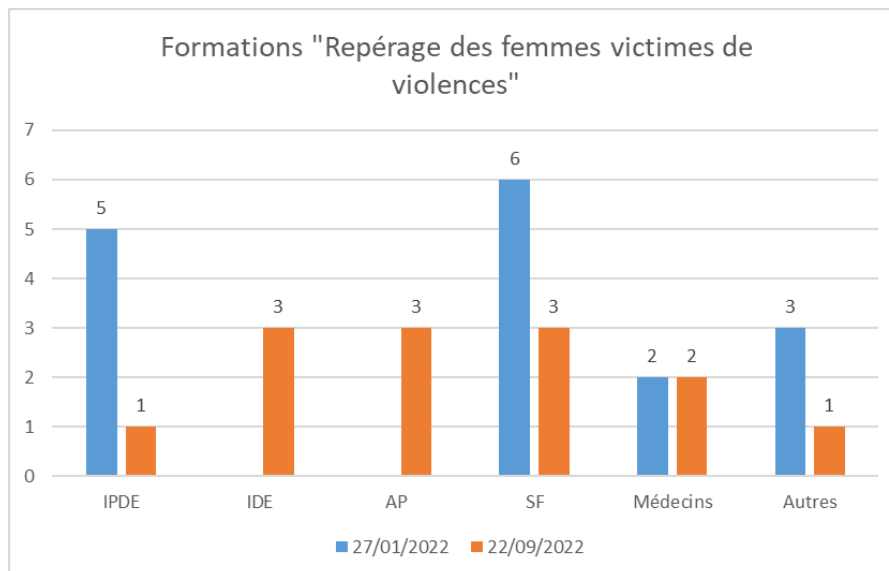
En 2022, il s'est réuni les 2 juin et le 13 décembre:

- Finaliser la journée thématique dédiée aux violences sexuelles prévue le 30 mars 2023
- Mettre à jour la fiche réflexe dédiée aux professionnels, document récapitulatif des ressources territoriales à solliciter selon les situations créées en 2018.

On y compte 20 participations, réparties comme suit :



En 2022, les 2 formations des 27 janvier et 22 septembre ont permis de former 29 professionnels répartis comme suit :



Répartition des professionnels aux formations « Repérage des femmes victimes de violences »

Cette formation proposée depuis 2016 a permis de former 123 professionnels au total. La journée dédiée aux violences intrafamiliales du 3 février avait pour programme :



En France, une femme sur dix déclare avoir subi des violences au cours de sa vie et tous les 2,5 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.
La mobilisation de chacun est donc essentielle : victimes, témoins ou professionnels de santé.
Les professionnels de la périnatalité ont une place primordiale dans le repérage, le recueil de la parole et l'orientation de ces femmes.

Le réseau MYPA est heureux de vous convier à la journée :

Violences intrafamiliales

Le jeudi 3 février 2022
de 9h30 à 16h30

En visioconférence

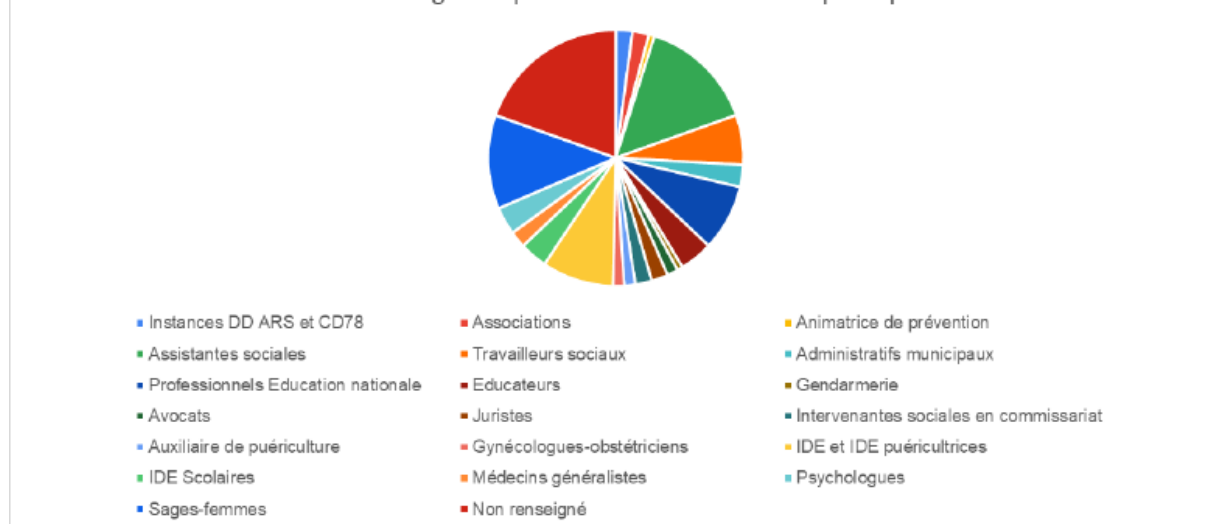
PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30	Impact de la crise sanitaire sur l'évolution des violences	Mme M. SAVINA, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'Égalité des Yvelines Mme N. Le FLANCHEC Assistante-sociale des urgences pédiatrique et adultes au CH VERSAILLES
10h15	Levée du secret professionnel et violences intrafamiliales	Maitre M. De MIRIBEL JOCHEM et Maître S. LAMIRAND Avocates au Barreau de VERSAILLES
11h15	Impact des violences sur les enfants	Dr S. BOURION BEDES, pédopsychiatre à la Cellule Rapide d'Évaluation et d'Orientation en Pédopsychiatrie
11h45	Prévention de la violence au sein du couple	M. DEVAUX, Chargée de mesures socio-judiciaire Mr D. STANC, Elève psychologue
12h30	Pause déjeuner	

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

13h30	Cycle des violences: stratégie de l'agresseur	Mme S. PINO, Association Elle's imagin'ent
14h15	Mission de l'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie	Mme E. HUREAU, Intervenante sociale
15h	Présentations des ressources d'accueil du territoire Maison CALYPSO Berceau Inclusif VIF Passage de bras sécurisés Projet d'itinérance Les bons taxis	Mme D. AMIOT, Sage-femme coordinatrice CH VERSAILLES Mme G. CHAMOUARD et Mme N. SOMMA, Directrices de la crèche Mme N. GRAHAM, Association Alternative Mme I. MAURETTE, Etincelle Mme J. LOPEZ, IRIS
16h	Présentation des supports MYPA	Equipe de coordination MYPA
16h30	Fin de la journée	

Titre du Catégories professionnelles des 143 participants



On y comptait 143 participants répartis comme suit :

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Violences	Nombre d'actions engagées	3	GT, 2 formations et Journée thématique
	Typologie des actions engagées	2	Mise à jour de la fiche réflexe Organisation de 2 formations.
	Nombre de professionnels formés:	172	2 Formations les 27/01/2022 et 22/09/2022 Journée thématique du 03/02/2022

18. Participer au développement de l'EPP obligatoire au sein du territoire du réseau, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (réalisation de l'EPP et organisation des prises en charge au décours) (Annexe 14)

L'entretien prénatal précoce individuel ou en couple est prévu dans le plan de périnatalité de novembre 2004 et dans la Loi de l'enfance de mars 2007 afin de repérer précocement les problématiques médico-psycho-sociales. Il est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les réseaux de santé ont pour mission d'aider à la généralisation de cet entretien, par l'information des patientes et des professionnels de santé, par l'organisation de la formation des sages-femmes et des médecins impliqués dans le suivi de grossesse ainsi que par la création d'outils de transmissions, d'aide à l'orientation des patientes et de l'évaluation de l'EPP.

En 2022, le réseau a mutualisé plusieurs formations en webinaire sur l'Entretien Prénatal Précoce avec l'ensemble des réseaux de périnatalité franciliens comptant 20 participants de MYPA sur ces 4 sessions (28 mars, 5 avril, 13 avril, 21 avril).

Un rappel sur le caractère obligatoire et la promotion de l'Entretien Prénatal Précoce a été effectué au cours de la journée Lien Ville-Hôpital du 22 septembre 2022 ainsi que lors de la journée des Coordinatrices Sages-femmes et Puéricultrices de l'ensemble des Yvelines le 25 novembre 2022.

Afin d'établir au mieux un taux d'exhaustivité sur les EPP réalisés dans les Yvelines, la base de données CoNaissance78 basée sur les relevés d'informations des Premiers certificats de santé a été consultée. Le nombre d'EPP réalisés selon la Base CoNaissance78 est de 4882/1553 Naissances soit 31.3% (contre 4756 soit 33.3% en 2021) alors que l'enquête périnatale de mars 2021 annonçait un taux national de 36.5 %.

Lors du rapport des 1000 premiers, un des objectifs est d'atteindre un taux d'environ 70% au niveau national.

Dans le 78, ce taux doit atteindre 63% fin décembre 2022.

Un audit sur 24h a été effectué sur l'intégralité du réseau MYPA le 1^{er} juin 2023 avec un taux déclaratif de 53% d'EPP.

Une sensibilisation régulière est effectuée et une meilleure stratégie afin d'améliorer ce taux doit être trouvée. C'est à ce titre que le réseau MYPA se réunit avec la CPAM, les sages-femmes coordinatrices et tous les acteurs de la périnatalité afin d'insister sur le caractère obligatoire et nécessaire l'entretien prénatal précoce.

Indicateur 2 :

Taux de femmes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce au cours de la grossesse (libéral, PMI ou établissements de santé)

- Extraits de l'outil Pilote / Ministère de la Santé et des Solidarités
- Cible nationale 2022 : 70% des femmes concernées + cibles départementales. Cible spécifique pour chaque département tenant compte du T0 2019 départemental tout en conservant l'objectif d'une cible nationale 2022 de 70 %
- Mode de calcul : L'indicateur mesure le taux de femmes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce au cours de la grossesse : Nombre total de femmes ayant bénéficié d'un EPP (libéral, PMI, établissements publics de santé) / Nombre d'accouchements
- Précaution d'emploi : L'élaboration de ce taux par la CNAM nécessite, d'une part, le redressement annuel du nombre des EPP réalisés en libéral et PMI et, d'autre part, l'intégration des données issues du PMSI pour les EPP réalisés en établissements publics de santé, là aussi après redressement pour éviter les doublons.
- Maille territoriale de la donnée : Nationale et en cours de définition pour la maille départementale
- Fréquence de mise à jour : Annuelle (Janvier N+2)
- Source de la donnée : CNAM

Départ IDF	12-2019	12-2020	cible déc 2022
75	51,83	54,85	69,64
77	38,95	36,75	61,89
78	41,23	42,99	63,26
91	36,22	37,24	60,24
92	41,51	47,47	63,43
93	28,25	28,45	55,44
94	51,8	53,44	69,63
95	37,61	38,83	61,08

Le réseau doit poursuivre la promotion de l'Entretien Prénatal Précoce auprès des femmes et des professionnels, pour permettre à un maximum de patientes d'en bénéficier, et d'être orientées si besoin vers les professionnels ressources selon les problématiques rencontrées.

Le réseau MYPA a travaillé sur un projet qui sera mis en place en 2022 (cf Annexe 15) afin de promouvoir l'EPP auprès des professionnels et des patientes.

2 plaquettes d'information réseau dédiée l'une aux usagers et l'autre aux professionnels de la périnatalité, afin de promouvoir l'EPP, ont été créées en 2014 et réactualisées en 2021. Elles sont téléchargeables sur le nouveau site internet www.mypa.fr depuis juillet 2020, ainsi que les coordonnées des professionnels ou structures ressources adaptées.

Indicateurs d'évaluation		Valeur	Commentaires
EPP	Nombre d'actions engagées	3	1 formation Action de sensibilisation à la journée lien ville-hôpital du 30/09/2021 et à la journée des IDE puéricultrices cadres et SF coordinatrices du réseau.
	Typologie des actions engagées	2	
	Nombre de professionnels formés	7	
	Nombre d'EPP réalisés sur le territoire du réseau:	4756 (33%)	

19. Développer des actions de repérage et prise en charge de la dépression maternelle, notamment en postpartum, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (Annexes 15)

Un flyer récapitulatif des ressources existantes sur le territoire est également créé et téléchargeable sur le site www.mypa.fr

Le réseau MYPA participe à diverses actions concernant les vulnérabilités psychiques.

Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité de l'ARS : le 29/01, le 02/04, le 21/05, le 10/09, le 10/12.

Le Groupe de travail Santé mentale et Périnatalité du PTSM Nord. C.Bouyer est membre du copil du PTSM Nord qui s'est réuni le 25/01, le 08/02, le 12/03, le 29 /06 et le 16/09.

Le Groupe de travail « Vulnérabilités Psychiques » coordonné par le réseau MYPA s'est réuni 2 fois en 2021 : une fois le 25 mars (2 participants) puis le 10 juin 2021 (14 participants) permettant l'actualisation de la fiche reflexe Orientation des patientes selon la gradation des soins nécessaires, un annuaire ressources sur le territoire et la réflexion sur l'organisation d'une journée thématique prévue en 2022.

En 2021, le réseau MYPA a eu une réflexion sur l'élaboration d'un projet sur la prévention de la dépression du post-partum dans le cadre des 1000 premiers jours.

L'équipe de coordination s'est réunie le 23 novembre 2021, puis en réunion mensuelle le 10 décembre. La réflexion sur le financement du projet a eu lieu le 2 et 16 décembre avec Mr CY Bastien.

Le projet finalisé a été présenté à l'ARS le 17 décembre 2021 et doit débuter en 2022.

Entretien Post-Natal Précoce

L'Entretien Post-Natal Précoce a été présenté et validé lors d'un Conseil Médical et Scientifique.

Le réseau MYPA organise des formations sur l'entretien Post-Natal une année sur 2 en alternance avec la formation sur l'entretien prénatal Précoce.

La formation 2022 a eu lieu le 13 et 14 juin avec 13 sages femmes. Une journée de reprise est prévu en 2023.

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Dépressin du Post-partum	Nombre d'actions engagées	5	
	Typologie des actions engagées	3	Participation aux GT régional de l'ARS, aux Copils du PTSM Nord adultes et pédopsychiatrie.
	Nombre de professionnels formés:	0	Coordination du GT psy du réseau. Elaboration d'un projet des 1000 premiers jours qui démarrera en 2022.

20. Participer à la mise en œuvre d'actions de promotion, d'accompagnement et de soutien de l'allaitement maternel, notamment en contribuant à la ligne d'écoute régionale (Annexe 16)

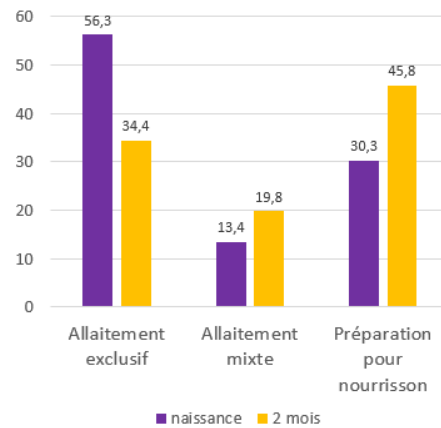
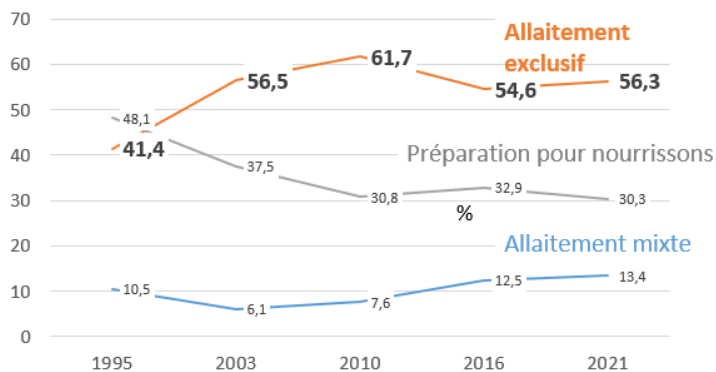
En 2022, le taux d'allaitement maternel est stable de 71.3% contre 70% en 2021, 71% en 2020, 70.2% en 2019 et 70.4% en 2018.

L'Enquête Nationale Périnatale de 2021 a été publiée et indique les résultats suivants :

Alimentation de l'enfant



Enquête Nationale Périnatale



A la naissance

En 2022, le GT « allaitement » du réseau créé en 2013 reste actif et propose différentes actions autour de ce sujet. Il diffuse régulièrement les informations pour la ville et l'hôpital. Le GT s'est réuni deux fois (10/05 et 22/12 en visioconférence) pour :

- Mettre à jour l'annuaire des personnes relais en allaitement maternel ;
- Mettre à jour la plaquette sur l'allaitement maternel ;
- Vérifier le contenu dédié à l'allaitement maternel sur le site internet MYPA ;
- Diffuser les informations à propos du dispositif « SOS allaitement IDF » ;
- Organiser les Matinales Médicales MYPA autour de l'allaitement ;
- Organiser une action de grande ampleur sur le territoire lors de la SMAM 2022.

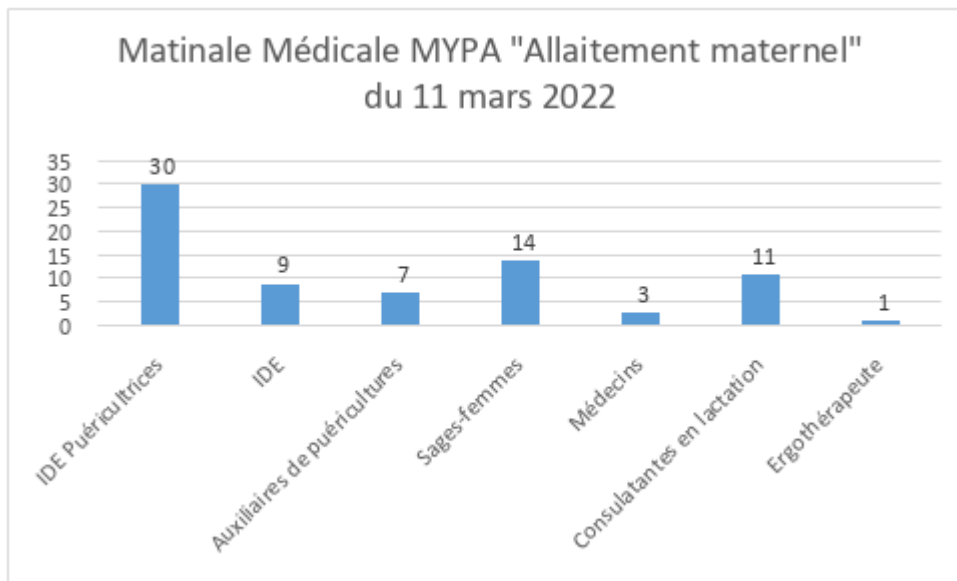
Le réseau a organisé deux Matinale Médicale MYPA sur le thème de l'allaitement maternel :

- La première, le 11 mars 2022 dont le programme était le suivant :

10h Physiologie de la lactation Mme Sylviane THIEBAUT, Sage-femme de PMI
Mme Magali CORDE, IDE puéricultrice de PMI

11h Rythme du nouveau-né et du nourrisson allaité (veille, sommeil, pleurs, besoins, ...)
Madame Claude DIDIERJEAN-JOUVEAU
Rédactrice en chef de la revue "Allaiter aujourd'hui" et auteure.

Cette première matinale comptait 75 participants répartis comme suit :



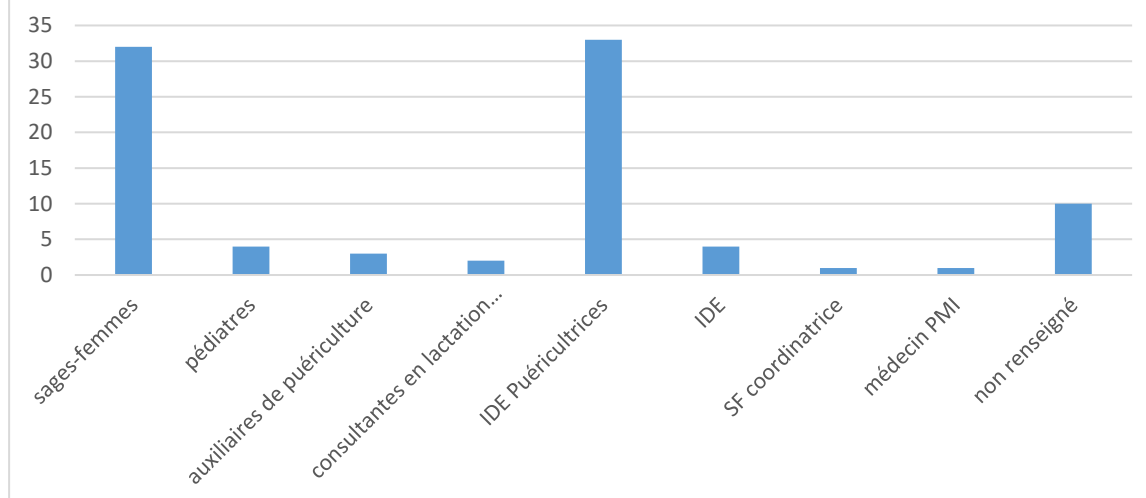
Un temps de préparation avec l'une de nos intervenantes, Me Yonge a été nécessaire le 24 mai 2022 pour aborder une présentation de la seconde Matinale.

- La deuxième, le 07 octobre 2022 dont le programme était le suivant :

10h	Mastites et Abscesses du sein: prévention, diagnostic, prise en charge pour poursuivre l'allaitement maternel	Dr JY. SEROR, Radiologue
10h45	Frein de langue (diagnostic, prise en charge pour poursuivre l'allaitement maternel)	Mme Charlotte YONGE, Consultante en lactation IBCLC
11H30	Expertise sur ces 2 problématiques	Dr V. RIGOURD, Pédiatre et Médecin responsable du lactarium d'Île de France

Cette deuxième matinale comptait 90 participants répartis comme suit :

Matinale Médicale MYPA "allaitement maternel" du 07 octobre 2022



Cette année 2022, le réseau a organisé une action importante lors de la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM) à l'aide d'un sous-groupe de travail issu de son GT « allaitement ».

Le sous-groupe s'est réuni deux fois en visioconférence (23/06, 15/09) afin de préparer cet événement dédié à l'allaitement les 17, 18, 20 et 21 octobre dont le programme était le suivant :



Le réseau MYPA et des professionnels de santé vous accueillent à l'occasion de

LA SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Vous avez des questions sur l'allaitement, le portage, et aimeriez savoir vers qui vous tourner pour des conseils ?

RDV entre 14h et 17h dans les halls des hôpitaux :

- **Lundi 17 octobre** - Centre hospitalier de Mantes-la-Jolie
- **Mardi 18 octobre** - Centre hospitalier intercommunal de Poissy / Saint-Germain-en-Laye
- **Jeudi 20 octobre** - Centre hospitalier de Rambouillet
- **Vendredi 21 octobre** - Centre hospitalier de Versailles (espace santé femmes)

+ d'infos : cdupont@mypa.fr



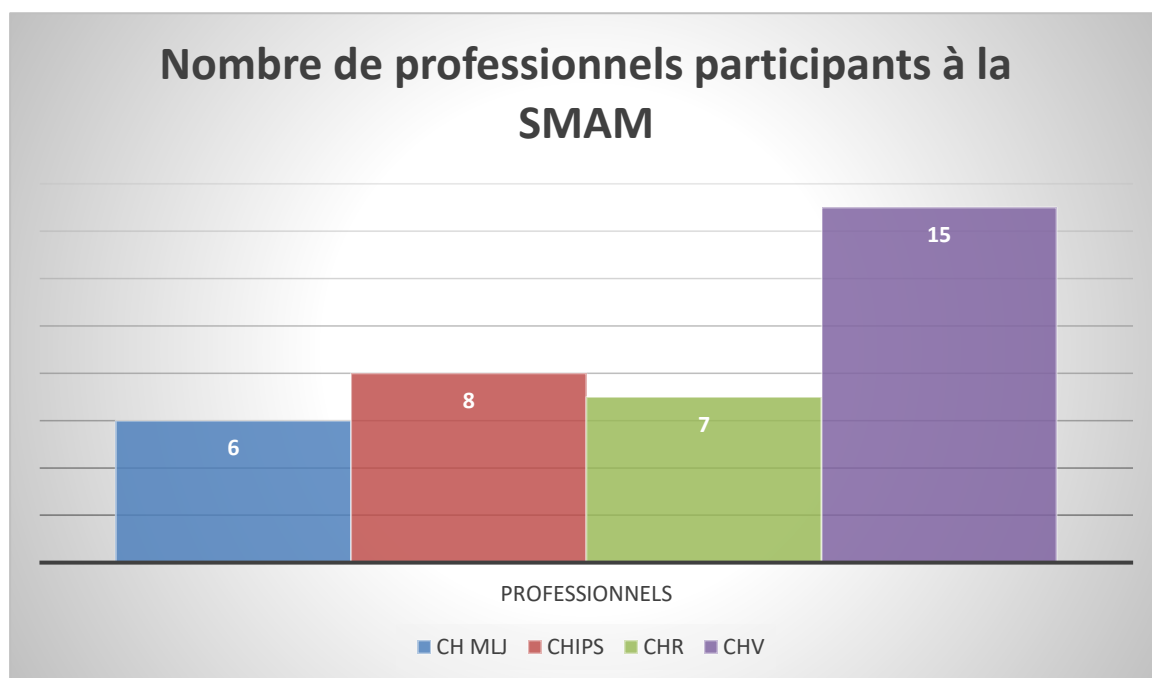
Le réseau a communiqué en amont de cette action par plusieurs biais notamment dans le journal « le courrier des Yvelines » (interview réalisée le 23/09) :

https://actu.fr/ile-de-france/saint-germain-en-laye_78551/semaine-mondiale-de-l-allaitement-le-reseau-maternite-en-yvelines-repond-a-vos-questions_54124942.html

Nous avons également été invités sur l'émission « LFM Radio » à distance de la SMAM (émission enregistrée le 26/10) :

<http://lfm-radio.websiteradio.co/podcasts/cqfv-etre-accompagnee-avant-et-apres-l-arrivee-de-bebe-caroline-dupont-puericultrice-bichonne-les-mamans-juniors-dans-les-yvelines-1711>

Au total, 36 professionnels de PMI, libéraux, hospitaliers et d'associations ont répondu présents pour promouvoir l'allaitement maternel auprès des jeunes parents pour cette action.



Le réseau a participé au webinaire « allaitement du prématuré » le 27/01.

Le réseau participe au GT et au COPIL du projet régional N° vert SOS allaitement IDF qui est la nouvelle ligne d'écoute régionale.

En 2022, les membres respectifs se sont réunis plusieurs fois :

- COPIL (25/01, 15/04, 20/06, 20/10) ;
- GT (25/01, 08/04, 03/06, 13/12).

Ces réunions permettent de poursuivre le projet mis en place depuis le lancement du dispositif au 1^{er} janvier 2022, également de présenter les statistiques et les travaux en cours à l'ARS et à la DGS.

Le réseau participe aux sous-groupes de travail qui se sont mis en place au cours de l'année :

- « évènementiel » : 03/06, 04/07, 29/09 avec l'organisation et l'intervention lors du webinaire du 06/10 dont le programme était le suivant :

Les réseaux de santé en périnatalité d'Ile de France vous invitent au webinaire

L'ALLAITEMENT MATERNEL, ICI ET AILLEURS

PROGRAMME

- Mme Didierjean-Jouveau, rédactrice en chef de la revue "Allaiter aujourd'hui", et auteur de nombreux ouvrages sur l'AM : L'Allaitement Maternel dans différentes cultures
- Ecoutante "SOS AM Idf" : comment répondre à une problématique autour de l'AM à distance ?

SOS ALLAITEMENT IDF
 0 800 800 315 numéro à appel gratuit

- En semaine : 19h - 22h
- Week-end et jours fériés : 10h - 13h et 18h - 21h

JEUDI 6 OCTOBRE
12H30-13H30

INSCRIPTION

- « indicateurs » : 15/09, 03/10, 28/11, 30/11.

Le réseau a pour mission d’animer les soirées des écoutantes pour le retour d’expérience. Il co-pilote ces soirées en binôme avec la chargée de projet, Nadège DIANKA.

En 2022, nous avons organisé deux soirées des écoutantes le 24 mars et le 17 novembre en visioconférence.

Concernant ces deux sous-groupes de travail et les soirées des écoutantes, tout est détaillé dans le rapport d’activité du numéro vert régional SOS allaitement IDF.

Le réseau a participé aux différentes étapes importantes pour la réussite de ce projet mais aussi pour assurer certaines missions :

- Formation théorique SOS allaitement maternel (9, 10 et 11 mars) ;
- Formation pour logistique des bascules « Orange » (31/01 et 07/07) ;
- Astreintes (12 et 13/03, 09 et 10/04, 21 et 22/05, 14/07, 5 au 11/09, 1^{er} et 02/10, 03 et 04/12, 26 au 30/12) ;
- Liaison avec la chargée de projet Nadège DIANKA (NEF) (14/01, 08/03, 23/03, 06/07, 28/09) ;
- Liaison avec les 13 écoutantes du 78 (activité, adhésion, informations, ...) par téléphone et par mail.

Le dispositif est régulièrement présenté auprès des différents professionnels :

- journée des SF coordinatrices et cadres puéricultrices du 25/11 ;
- formation Dépistage Néonatal de l'Audition ;
- GT « allaitement » ;
- action SMAM ;
- déplacements dans les services de néonatalogie pour le SEV.

Les différents supports de communications (vidéo de présentation et affiches) dédiés aux professionnels et aux mères ont été diffusés par mail à tous nos annuaires.

L'équipe MYPA continue les distributions d'étiquettes sur tout le territoire afin de promouvoir ce projet :

- maternités ;
- services de néonatalogie ;
- centres de PMI ;
- Professionnels en libéral.

Au total, 7 professionnelles du 78 ont bénéficié de la formation SOS Allaitement IDF en 2022.

Le réseau s'est rapproché du Conseil Départemental 78 pour demander l'intégration de ce numéro directement dans le prochain carnet de santé. Notre demande envoyée par mail en date du 07/12 est toujours en attente de réponse.

n° vert régional SOS AM	Nombre d'heures d'écoute proposées par des écoutants	714	Le projet a démarré le 1er /01/2022. Le réseau compte 13 écoutantes et par conséquent adhérentes. Ces dernières ont effectué 714h d'écoute. Au total, 7 nouvelles professionnelles ont été formées. On dénombre 195 personnes ayant utilisé le N° VERT en 2022.
	Nombre d'adhérents du réseau/total:	13	
	Nombre d'écoutant.e.s sur le territoire/total	13	
	Nombre de femmes du territoire ayant utilisé le numéro d'appel:	195	

21. Contribuer à l'organisation du dépistage combiné de la Trisomie 21 en promouvant la démarche qualité (Annexe 17)

Promouvoir la démarche qualité des échographies fœtales, en assurant :

- **L'adhésion des échographistes au réseau (signature d'une charte, vérification des diplômes, validation de l'EPP délivrée par un organisme agréé)**

L'adhésion des échographistes T21 dans le réseau MYPA est validée par le médecin référent qui s'assure de la signature de la Charte réseau, vérifie les diplômes et valide l'EPP délivrée par le CFEF ou le CNGOF.

- **La délivrance d'un numéro d'identification**

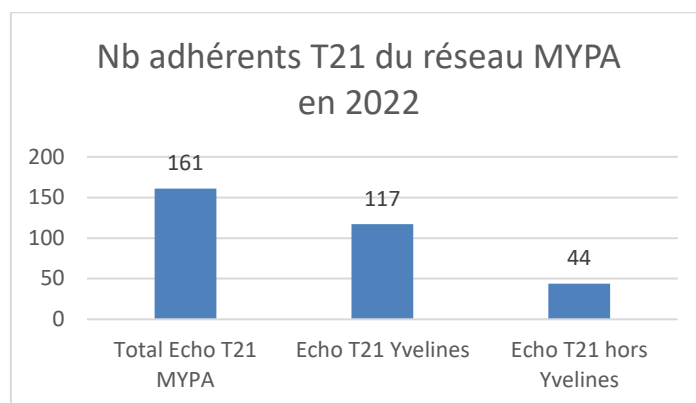
Depuis 2021, la FFRSP a créé la base nationale des échographistes T21. La base renseignée, permet de générer automatique le numéro d'adhésion d'un nouvel échographiste.

Les coordinations des réseaux ont été formées pour la renseigner.

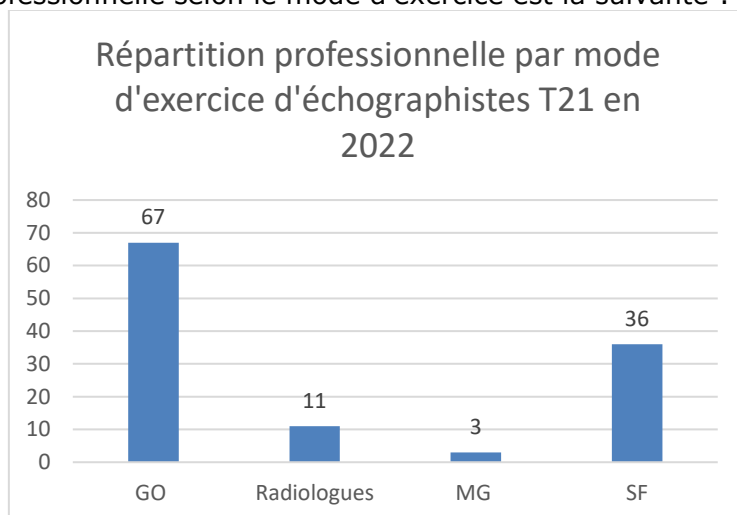
En 2022, 12 nouveaux échographistes ont adhéré dans le réseau MYPA.

- **Le maintien à jour d'un listing des échographistes identifiés du territoire (application T21 FFRSP)**

En 2022, le réseau comptait 161 échographistes T21, dont 117 exerçant dans les Yvelines.



La répartition professionnelle selon le mode d'exercice est la suivante :



Dans les Yvelines, on compte au total 117 professionnels dont 61 (25 SF et 36 Médecins hospitaliers) soit 52.1% des échographistes des Yvelines qui cotent en secteur1.

- **Le contrôle qualité via l'analyse des médianes des MoM des échographistes du Réseau, avec recommandations éventuelles aux praticiens.**

Le contrôle qualité est effectué par l'Agence de Biomédecine.

La coordination a participé aux 2 réunions (28/01 et 02/03) organisées par la FFRSP.

En 2022, ont été transmis aux échographistes :

- Leurs données 2021 de l'Agence de Bio-Médecine
- La charte de fonctionnement des RSP de la FFRSP
- La procédure de la commission d'évaluation de la FFRSP
- Les bornes des organismes agréés CFEF et CNGOF

Le bilan du contrôle qualité demandé par la FFRSP en 2021 est le suivant :

Nb total d'échographies	Nb échos MoM < 0,75	Nb échos 0,75 < MoM < 0,85	Nb échos 0,85 < MoM < 1,10	Nb échos MoM > 1,1
22427	652	2741	18949	85
	2,90%	12,22%	84,5	0,38

Nb total d'échographistes	Nb NR	Nb échos < 30	Nb échographistes MoM < 0,75	Nb échographistes 0,75 < MoM < 0,85	Nb échographistes 0,85 < MoM < 1,10	Nb échographistes > 1,1
164	0	49	7	26	100	2

Bilan du contrôle qualité 2021 des échographistes T21 adhérents

Le 18 janvier 2022, le réseau en collaboration avec le CPDPN a organisé 1 session thématique d'échographies, dont le programme était :



Echographie et Diagnostic AnteNatal

Le réseau de périnatalité MYPA et le CPDPN vous invitent

Mardi 18 janvier 2022 à 13h30 en visioconférence

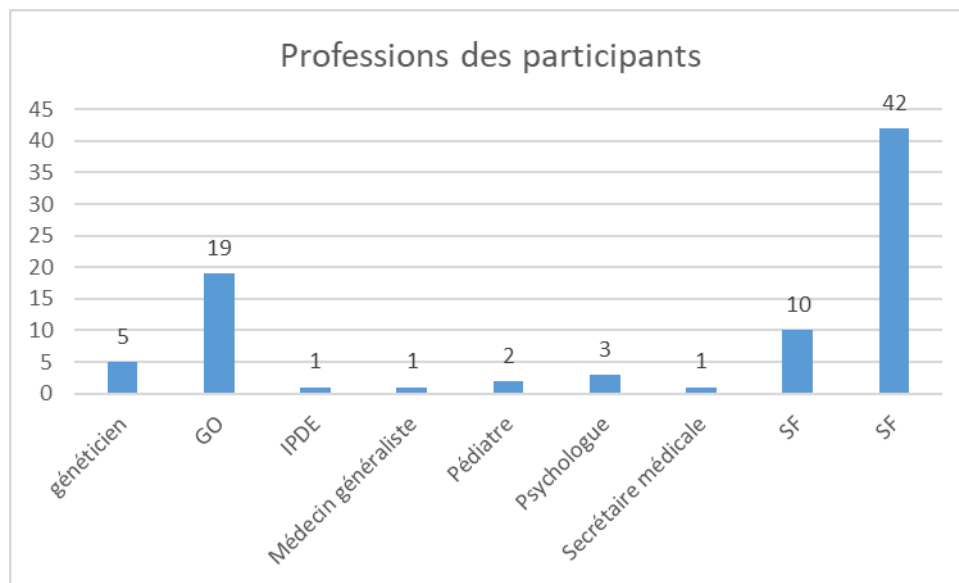
Pronostic des corps calleux Résultats de l'Exome

Orateur : Dr Delphine HERON, Généticienne

Modérateurs : Dr T. QUIBEL et Mr S. DESSAINT

Salle de staff de la maternité 4^{ème} étage – CHI POISSY / St-GERMAIN -
10 rue du Champ Gaillard – 78300 POISSY

A laquelle on comptait 42 participants répartis comme suit :



	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
T21	MoM du réseau/ MoM nationale	1,01	Le réseau compte 161 échographistes T21, dont 117 exercent dans les Yvelines. En 2021, tous les échographistes T21 ont été informés des nouvelles procédures élaborées par la FFRSP. En 2022, ces procédures seront effectives. 2 des 9 échographistes avec pratique non optimale ont fait une EPP en 2022. Le 18 janvier, le réseau a organisé en lien avec le CPDPN une session d'information qui comptait 42 participants.
	Nombre d'échographistes avec pratique sous optimale	28	
	Nombre d'échographistes avec pratique non optimale	7	
	Nombre d'échographistes invités par le réseau à suivre une formation spécifique délivrée par des organismes ad hoc qui accompagnent le professionnel pour s'améliorer:	9	
	Nombre d'échographistes pour lesquels le réseau a retiré le numéro d'identifiant (médiane insuffisante et DPC pas réalisé malgré la sollicitation du réseau ou ne s'améliorant pas malgré ce DPC) ou ne faisant pas assez d'échographies (< 30 échos/an):	12	

22. Mettre en œuvre des recommandations nationales pour le suivi de l'ictère sur le territoire du réseau (Annexe 18)

Actuellement, il n'existe pas de protocole réseau « suivi de l'ictère » commun sur le territoire des Yvelines.

Le réseau doit mener une réflexion sur ce sujet en collaboration avec les hôpitaux et les professionnels de ville impliqués dans le suivi de l'ictère. Un groupe de travail doit être constitué en 2023.

La maternité de niveau III du 78 a établi un protocole sur la prise en charge de l'ictère des enfants hospitalisés et des enfants à domicile en 2022. Ce protocole a été rédigé par les pédiatres de la maternité incluant la pédiatre coordinatrice du réseau.

Un des niveaux IIB a également, en parallèle, revu sa prise en charge de l'ictère sur son secteur en développant un traitement par photothérapie à domicile dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.

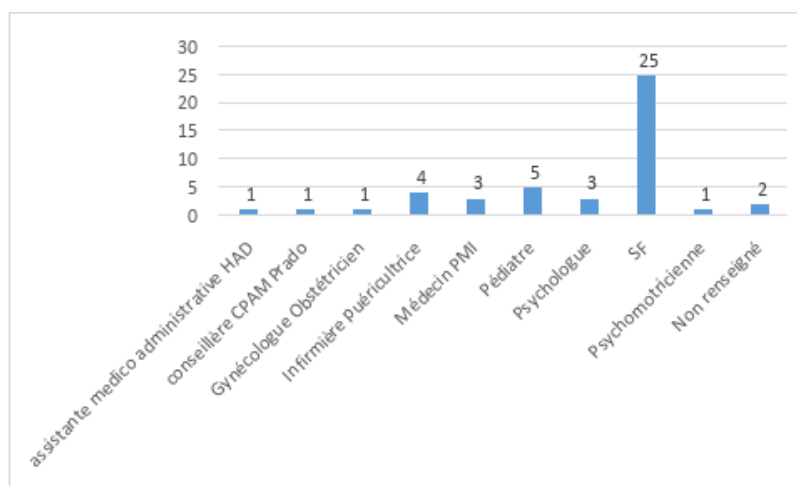
Ces différentes prises en charge ont été abordées lors de la Journée lien ville-hôpital du 22/09 :

Prise en charge de l'ictère néonatal en maternité
Dr M. LETOUZEY, Pédiatre au CHI POISSY /St-GERMAIN

HAD Pédiatrique APHP

Dr I. CHATRIOT, Pédiatre

A laquelle on comptait 46 participants, répartis comme suit :



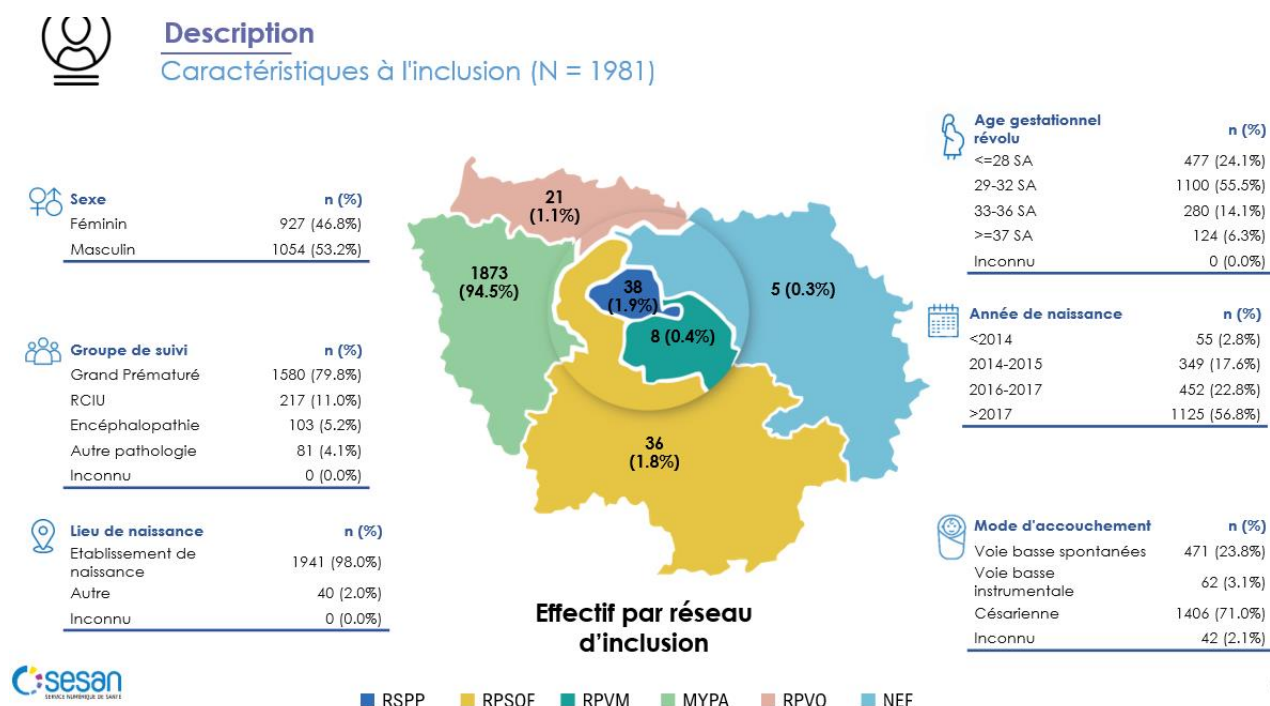
	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Ictère néonatal	Nombre de RETEX ictère grave sur le territoire:	0	Thématique abordée lors de la journée lien ville-Hôpital qui comptait 46 participants. Recrutement prévu d'un GT prévu en 2023.

23. **Elaborer et décliner le parcours de soins des enfants: Mettre en œuvre le programme régional SEV (Annexe 19) en suivant l'exhaustivité de l'inclusion des enfants**

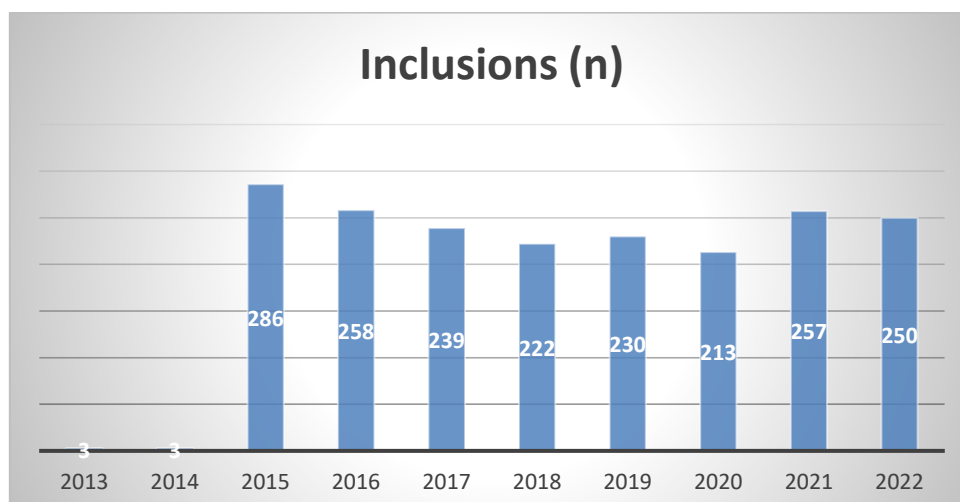
Les enfants suivis dans le cadre du programme régional SEV sont à risque de développer dans les premières années de leur vie des troubles du développement.

Toute inclusion est un bénéfice qui permet à un enfant d'avoir un suivi adapté et d'éviter un retard de prise en charge.

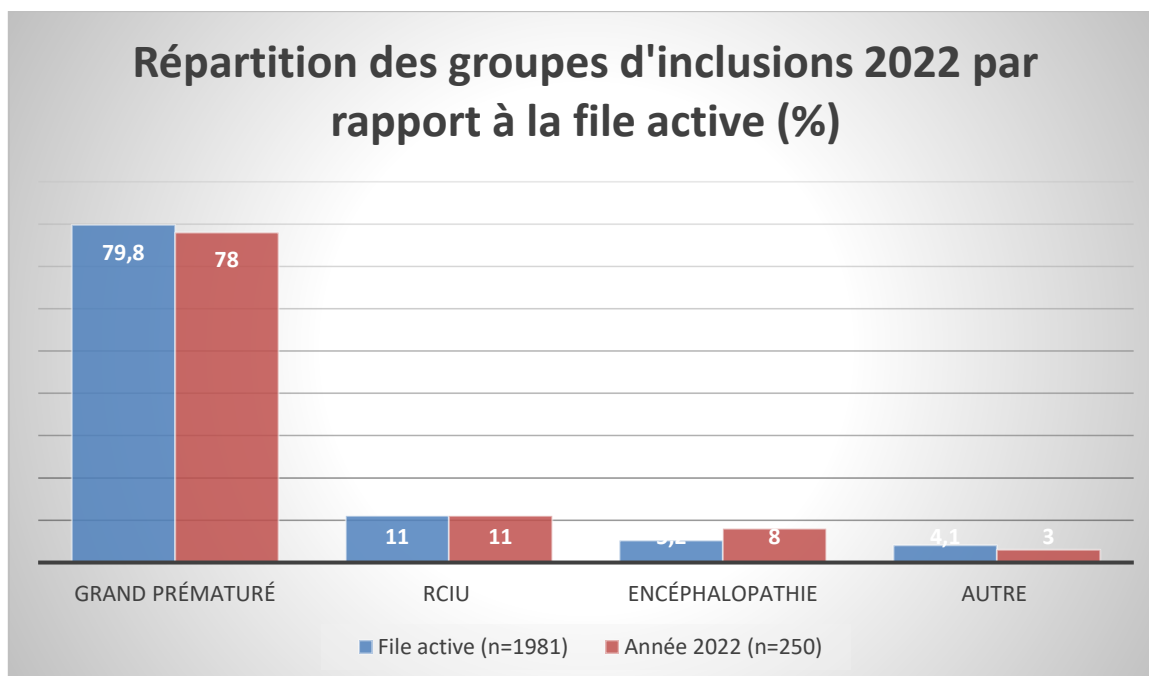
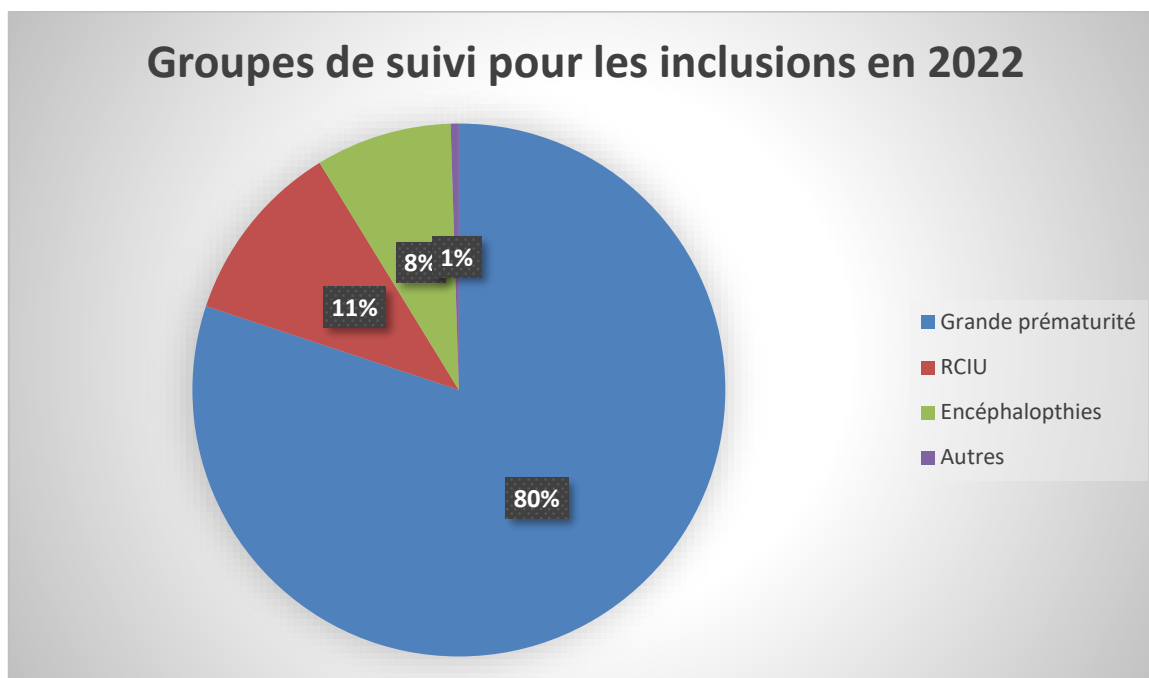
Depuis la création du réseau SUNNY en 2013, 1981 enfants ont été inclus. Leurs caractéristiques sont détaillées dans la figure suivante :



En 2022, 250 enfants (121 filles et 129 garçons) ont été inclus pour une file active de 1477 patients au total.



Sur les 250 patients inclus en 2022, 194 étaient des prématurés au terme de naissance strictement inférieur à 33 SA (78%), 20 ont été traités par hypothermie dans le cadre d'une encéphalopathie anoxo-ischémique (8%), 27 présentaient un RCIU (11%) et 9 avaient une autre pathologie (3%). Cette répartition dans les groupes de suivi correspond à celle observée sur l'intégralité de notre file active.



Dans l'ensemble des maternités des Yvelines, 76.9% des prématurés de moins de 33 SA sont nés vivants en 2022 et ont été inclus dans le programme de suivi régional.

Parmi les 250 enfants inclus en 2022, 79% sont nés dans les Yvelines.

Afin d'optimiser le taux d'inclusion et de suivre le maximum d'enfants vulnérables, l'équipe de coordination se rend régulièrement dans les services de néonatalogie des Yvelines pour récupérer les dossiers d'inclusions. Ces déplacements permettent de pérenniser les liens tissés avec les cadres, les équipes et les médecins pilotes. Pour chaque service, une organisation a été mise en place et est régulièrement réévaluée et modifiée selon les difficultés rencontrées. Ces rencontres sont également des moments d'échanges à propos des différents suivis.

Cette coordination reste moins fluide et pérenne dans un centre du territoire des Yvelines. Les relations créées avec la secrétaire de ce service pendant l'année assurent une bonne exhaustivité mais les inclusions se font souvent à distance de la sortie de néonatalogie.

Certains prématurés nés dans les Yvelines n'ont pas été inclus dans le réseau SUNNY mais dans le réseau RSPP. Ces enfants ont été transférés après leur naissance vers un hôpital parisien. Leurs pathologies complexes nécessitent un suivi spécialisé dans un hôpital pédiatrique et leur médecin pilote appartient au RSPP.

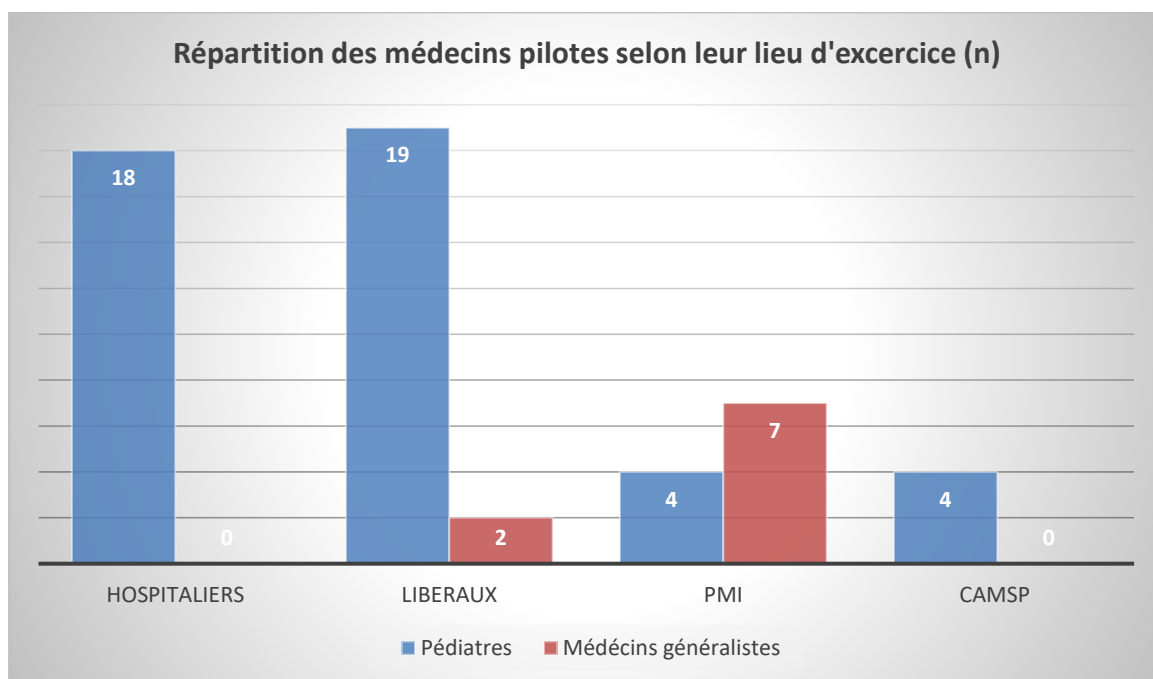
D'autres prématurés n'ont pas été inclus car ils sortaient d'un service de néonatalogie hors Yvelines. Ces enfants ont pu être intégrés au suivi SUNNY secondairement sur demande d'un médecin libéral, d'un médecin de PMI ou des parents eux-mêmes. L'équipe de coordination gère, dans ce cas, l'inclusion directement avec les parents.

Certains enfants naissent dans les Yvelines mais le domicile des parents dépend d'un département limitrophe sectorisé dans un autre réseau. Ces enfants sont directement inclus dans le réseau de leur domicile.

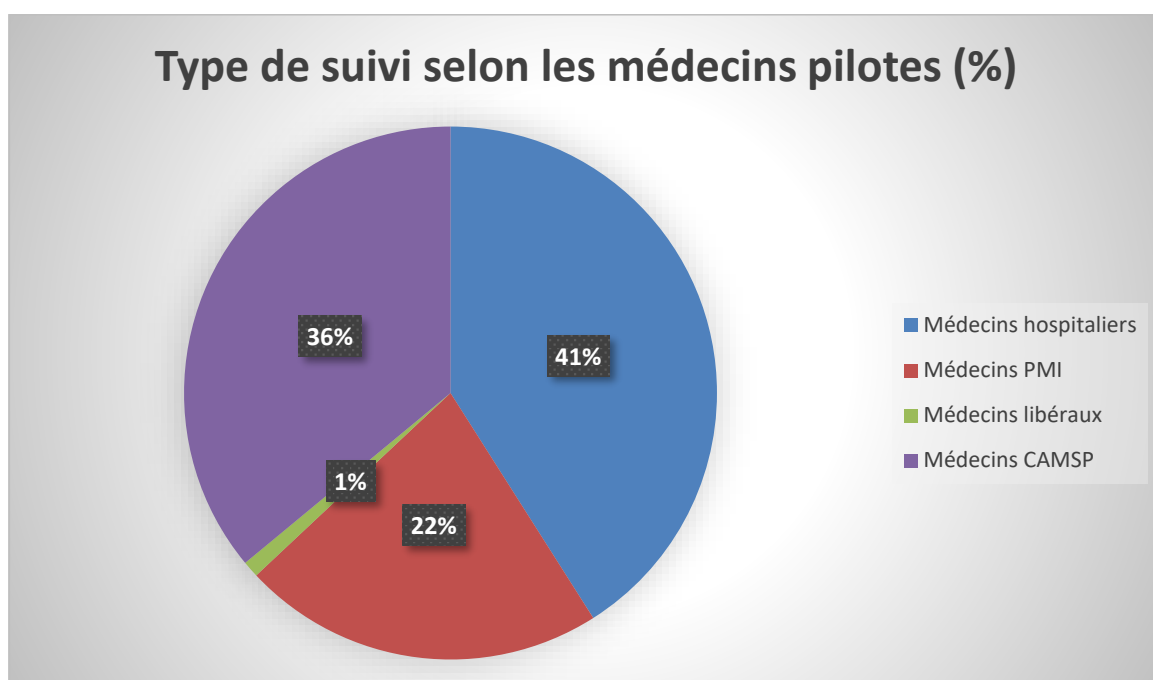
24. Mettre en œuvre le programme régional SEV en proposant des médecins pilotes aux familles

Le réseau SUNNY assure le suivi des enfants vulnérables avec 54 médecins pilotes répartis sur le territoire des Yvelines.

La plupart des médecins pilotes sont des pédiatres et exercent pour moitié en milieu hospitalier et pour moitié en libéral. Plusieurs médecins sont également dans des PMI. Certains médecins pilotes sont des praticiens spécialisés en neuro-pédiatrie et exercent dans les CAMSP.



Presque la moitié des patients nouvellement inclus en 2022 sont suivis en ville par un médecin libéral ou un médecin de PMI. L'autre moitié est suivie en consultations à l'hôpital ou au CAMSP.



L'équipe de coordination tient à jour régulièrement la liste des médecins pilotes proposée dans le 78 et informe les centres d'inclusion des différentes modifications.

Au cours de l'année 2022, l'équipe de coordination s'est déplacée sur site pour rencontrer des médecins intéressés par le suivi des enfants vulnérables et susceptibles de devenir pilotes :

- Le 24/01 à la Maison de Santé Pluri professionnelle de Triel-sur-Seine ;
- Le 02/02 au CHIPS ;
- Le 14/02 à la PMI de Versailles ;

- Le 19/04 au CAMSP de Trappes.

Au cours de ces rencontres, nous leur avons présenté le réseau, la fonction de médecin pilote et les différents supports proposés pour les aider dans le suivi de nos patients.

L'équipe SUNNY a également rencontré le CD 78 lors de la réunion du 22/11. Elle a sollicité le conseil pour recruter des médecins pilotes de centres de PMI sur certains secteurs du territoire où le besoin est plus important.

L'équipe de coordination a maintenu le lien avec les médecins pilotes du réseau et a organisé des réunions avec les médecins des différents centres hospitaliers et PMI :

- Le 01/02 au Centre Hospitalier de Versailles ;
- Le 28/04 au CAMSP de Versailles ;
- Le 21/06 au CAMSP de Trappes ;
- Le 29/09 avec le médecin de la PMI de Sartrouville ;

L'équipe de coordination reste constamment disponible par téléphone pour des avis et des synthèses sur les suivis des enfants avec les médecins libéraux et de PMI.

L'équipe SUNNY a remis à jour plusieurs documents en 2022 :

- La plaquette de présentation du réseau remise aux parents à l'inclusion ;
- La plaquette du protocole de suivi ;
- Le dossier d'inclusion (données médicales) ;
- Le dossier d'inclusion (données administratives remplies par les parents) ;
- La lettre envoyée aux parents lors de l'inclusion ;
- Les certificats de suivi (un certificat « consultation à la sortie », un certificat pour les consultations obligatoires, un certificat pour les consultations intermédiaires) ;
- La fiche d'adhésion des nouveaux médecins pilotes ;
- L'annuaire des médecins pilotes hospitaliers ;
- L'annuaire des médecins pilotes libéraux ;
- L'annuaire des médecins pilotes en PMI ;
- L'annuaire des médecins pilotes en CAMSP.

Ces documents sont disponibles sur notre site internet et envoyés aux professionnels et aux familles.

L'équipe de coordination se montre à l'écoute des familles lorsque le suivi n'est pas fluide avec le médecin pilote référent de l'enfant. Elle organise la modification du suivi à la demande des familles vers un autre pilote.

25. Mettre en œuvre le programme régional SEV en formant les acteurs impliqués dans le programme

L'équipe de coordination a organisé plusieurs formations destinées aux différents professionnels :

- Le 15/03 pour une formation SUNNY – l'enfant de 0-1 an ;
- Le 31/03 et le 16/05 pour des formations individuelles à des médecins pilotes sur leur lieu d'exercice ;
- Le 13/10 pour une formation SUNNY – l'enfant de 3 ans ;
- Le 18/11 pour une formation destinée aux psychomotriciens du réseau.

Ces 5 formations ont permis la participation de 37 professionnels comprenant 29 médecins (dont 13 participations pour les médecins de PMI), 2 internes, 1 IPDE et 5 psychomotriciens.

Ces formations ont nécessité plusieurs réunions entre les différents intervenants pour discuter du programme.

Le réseau SUNNY/MYPA a organisé une journée lien ville-hôpital obstétrico-pédiatrique le 22/09 à laquelle on comptait 46 professionnels dont plusieurs médecins pilotes et infirmières puéricultrices de PMI.

12h	Suivi du nourrisson le 1 ^{er} mois de vie	Mme L.PENISSON et Mme A.MIGUET, IDE Puéricultrices de PMI de HOUDAN
14h	Prise en charge de l'ictère néonatal en maternité	Dr M. LETOUZEY, Pédiatre au CHI POISSY /St-GERMAIN
14h45	Présentation de la Plate-forme de Coordination et d'Orientation	Dr M. VALETTE, pédopsychiatre
15h30	Pause	
16h	Dispositifs de soutien à la parentalité: Atelier de parentalité de TRIEL	Mme A. GIOVANELLA, psychomotricienne à la MSP de TRIEL

Le réseau et les différentes missions de celui-ci ont été présentés aux cadres des différentes maternités des Yvelines à la journée des cadres IPDE et sages-femmes coordinatrices le 25/11. Cette formation a pu être dispensée à 21 participants.

Les professionnels du réseau MYPA participent aux formations organisées par les autres réseaux franciliens :

- Le 04/04, le RPSOF a proposé la formation « troubles neuro-visuels » à laquelle 7 professionnels dont 3 médecins et 4 psychomotriciens ont participé ;
- Le 12/05, le RPSOF a proposé une formation « enfant 5-7 ans » à laquelle 7 médecins ont participé ;
- Le 23/06, le réseau NEF a proposé la formation « MP 4 ans » à laquelle 2 médecins ont participé.

26. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les outils d'Hygie SEV

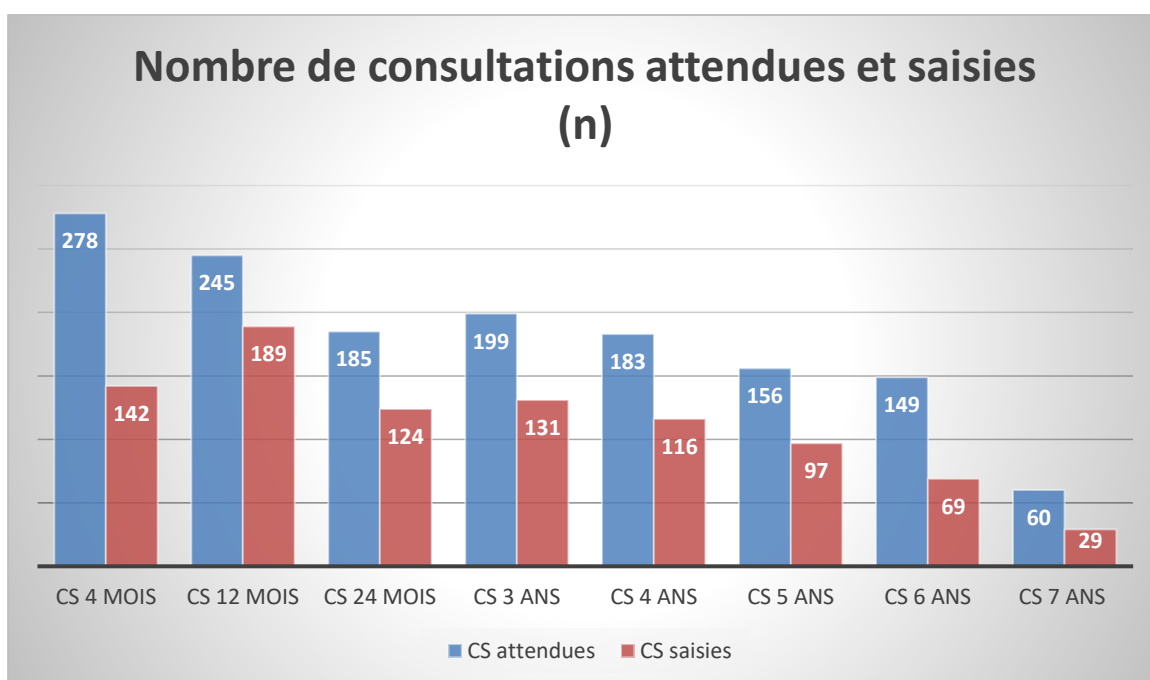
L'utilisation d'HYGIE est régulièrement ralentie par des incidents ou erreurs informatiques (arrêt des notifications, disparition de fiches, clôture de dossier par erreur ...). L'équipe de coordination est en lien avec l'assistance SESAN pour résoudre ces problèmes informatiques. Elle sert également d'intermédiaire lorsque les médecins pilotes ou les psychomotriciens sont en difficultés pour se connecter à leur espace personnel.

Le logiciel HYGIE SEV est le reflet du suivi des enfants inclus dans le programme régional. La tenue du dossier médical complet sur cet outil permet de s'assurer de la bonne prise en charge des enfants et de faciliter les soins par les différents intervenants.

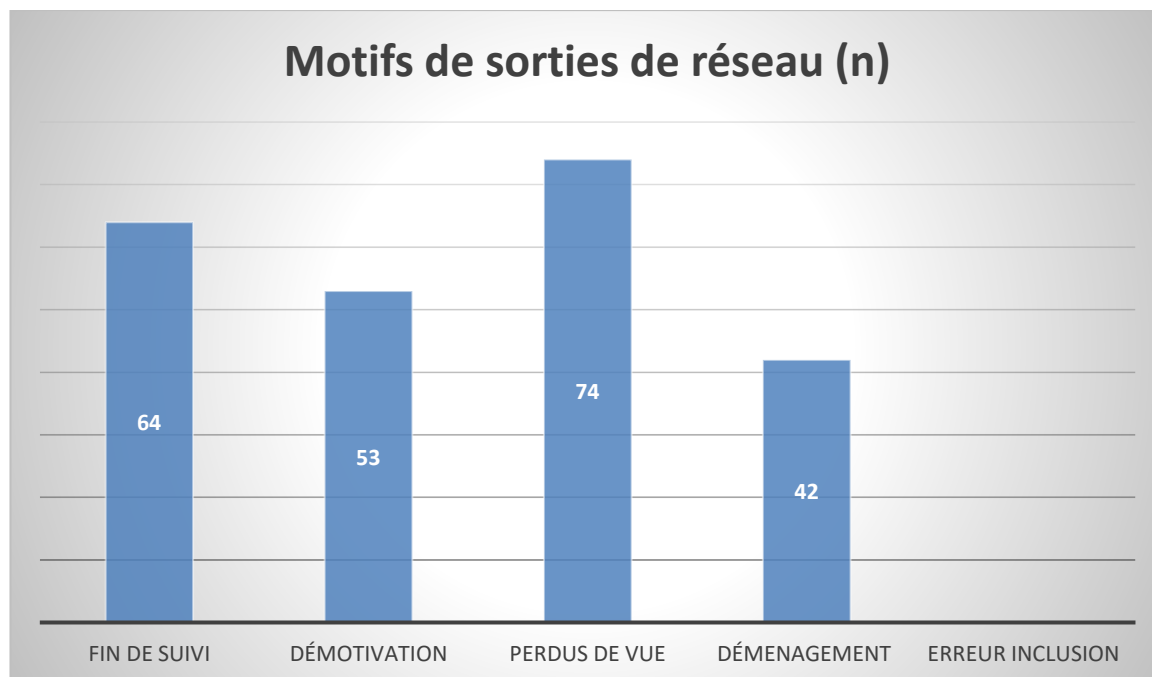
L'équipe de coordination s'est appliquée dans ce sens notamment en proposant :

- des fiches d'inclusion détaillées (totalité des comptes rendus d'hospitalisation jusqu'au retour à domicile en pièces jointes, résumé des faits marquants de l'histoire néonatale, liste des examens et consultations prévus après la sortie de néonatalogie) ;
- aux médecins pilotes une aide pour la saisie des fiches de consultations lorsque ces derniers sont en difficultés avec le logiciel HYGIE SEV ;
- une mise à jour constante des coordonnées des parents lors d'éventuels échanges téléphoniques ou par mail ;
- aux différents partenaires du réseau SUNNY les droits d'accès au dossier de leurs patients ;
- d'agrémenter les dossiers des patients en insérant les consultations spécialisées (neuropédiatrie, chirurgie) et les bilans psychomoteurs que nos partenaires nous communiquent ;
- de contacter les parents par téléphone en cas de retard de consultations afin d'éviter un éventuel abandon du suivi.
- d'organiser le transfert de l'enfant vers un autre réseau francilien.
- d'identifier les enfants perdus de vue. L'équipe de coordination a repris une grande partie des dossiers pour identifier les perdus de vue. Les familles ont été contactées afin de comprendre les raisons de l'arrêt des consultations, de prendre des nouvelles des enfants et de les orienter soit vers une reprise de suivi soit vers une sortie de réseau.
- d'archiver régulièrement des dossiers des enfants sortis du réseau.

Au regard de toutes ces démarches, 897 consultations ont été saisies dans le logiciel HYGIE SEV sur 1355 consultations attendues soit 66.2%.



Nous avons effectué 234 sorties de réseau dont les motifs sont expliqués dans le tableau suivant :



27. Mettre en œuvre le programme régional SEV en développant l'articulation avec les PCO pour les orientations des enfants, notamment vers la psychomotricité

A l'issue de la formation « psychomotricité », un annuaire des psychomotriciens spécialisés dans le suivi des enfants vulnérables a été remis à jour puis diffusé à l'ensemble de nos médecins pilotes ainsi qu'aux RSP franciliens.

L'équipe SUNNY a remis à jour plusieurs documents en 2022 :

- La charte psychomotricité ;
- Le formulaire de traçabilité des séances de psychomotricité.

Les médecins pilotes et les psychomotriciens sont informés de la procédure régionale qui permet la prise en charge et le financement des séances de psychomotricité. Néanmoins, nous devons régulièrement redonner ces informations et faire des rappels autour de cette prise en charge. De plus, l'équipe de coordination est régulièrement sollicitée pour aider à la prescription de la psychomotricité par les médecins pilotes (choix du psychomotricien, modalités de prescription, coordination entre les professionnels et les familles).

La pédiatre coordinatrice valide les demandes selon les critères définis par l'ARS et exige des médecins pilotes une prescription détaillée et argumentée.

En 2022, 46 enfants ont bénéficié de 274 séances de psychomotricité prescrites.

Pour 13 dossiers, la demande de prise en charge a été refusée par la coordination. Il s'agissait d'enfants dont l'âge était un critère d'exclusion ou bénéficiant déjà de soins au sein d'autres structures type CAMSP.

En 2021, l'équipe de coordination a largement diffusé d'informations aux psychomotriciens des Yvelines. Pendant l'année, nous avons été régulièrement contactés par des professionnels intéressés par une adhésion au réseau et une intégration à notre annuaire. Pour chaque demande, la pédiatre coordinatrice a expliqué les modalités de la

psychomotricité dans le cadre du réseau et les démarches requises pour l'intégration à nos partenaires de santé.

En 2022, à notre connaissance 16 enfants inclus dans le programme SEV ont été orientés par leur médecin pilote vers la PCO. Cette orientation ne nécessite pas un relais par l'équipe de coordination mais celle-ci reste à la disposition des médecins pilotes pour les aider dans leurs démarches. Il est rarement indiqué, dans les fiches de consultation, l'orientation vers la PCO (pas d'item spécifique dans la fiche) et il est encore plus rare de connaître le refus ou l'acceptation du dossier pour des soins.

Au cours de l'année 2022, le réseau a créé un annuaire d'orthophonistes exerçant dans les Yvelines après vérification des coordonnées de chaque professionnel (les informations sur internet étant souvent erronées). Nous avons pu ainsi lister 329 orthophonistes dans le département.

Une liste d'orthophonistes spécialisés dans les troubles de l'oralité a par ce biais été mise à jour.

L'annuaire est mis à disposition des familles et des médecins pilotes. Il est accompagné d'une plaquette explicative réalisée en collaboration avec une orthophoniste formatrice du réseau. Cette plaquette donne également des conseils utiles aux parents en attendant que la prise en charge de leur enfant débute. En effet, les délais pour obtenir une place chez un orthophoniste varient entre 6 et 24 mois selon les villes.

En 2023, le réseau SUNNY devra travailler sur un annuaire de kinésithérapeutes spécialisés chez les jeunes enfants.

28. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les expérimentations mises en œuvre après validation du conseil scientifique et de l'ARS

En 2022, l'équipe de coordination SUNNY a participé :

- Aux réunions de coordination pédiatrique régionale :
 - Le 31/01 : coordination RSEV ;
 - Le 30/05 : coordination RSEV ;
 - Le 04/10 : coordination RSEV pour GT Formation.
- Aux réunions du groupe de travail « amélioration du suivi » (RSEV IDF)
 - Le 08/11 ;
 - Le 05/12.
- A la réunion du groupe de travail « formations » (RSEV IDF) le 13/12.
- A la réunion du groupe de travail « convention PCO » de la FFRSP le 07/03.
- Aux réunions du groupe de travail « questionnaire de satisfaction » de la FFRSP :
 - Le 30/05 ;
 - Le 19/09 ;
 - Le 21/11.
- Aux différentes journées proposées :
 - Le 24/06 à la Journée annuelle d'échanges de la FFRSP ;
 - Le 24/11 à la Journée des RSP IDF ;
 - Le 02/12 à la 12^{ème} journée des RSEV à Paris.

Cette année, la coordination SUNNY a répondu présente à l'invitation du service de néonatalogie du CHV lors de la journée de la prématurité le 17/11.

29. **Mettre en œuvre le programme régional SEV en alertant l'ARS en cas de difficultés majeures dans la mise en œuvre du programme**

Les réseaux franciliens ont alerté l'ARS en 2022 sur plusieurs difficultés notamment :

- l'absence de PCO sur la totalité du territoire de l'Ile-de-France ;
- les délais de prise en charge de la PCO ;
- les délais de prise en charge ou l'absence de prise en charge possible par les CAMSP ;
- la nécessité de maintenir une prise en charge de psychomotricité via les réseaux ;
- la demande croissante de prise en charge de psychomotricité supérieure au budget alloué pour la plupart des réseaux franciliens. Ces difficultés n'ont pas été rapportées par le réseau SUNNY qui a eu un budget suffisant pour répondre aux besoins de ses patients concernant la psychomotricité.

30. **Mettre en œuvre le programme régional SEV en retournant à l'agence les indicateurs de suivi demandés**

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
SEV	Nombre d'inclusions annuelles dans le programme de suivi SEV:	250	Données issues de HYGIE SEV et de CoNaissance 78. Convention de partenariat avec la PCO en cours; 16 enfants inclus ont été orientés par les MP vers la PCO. En 2022, 46 enfants ont bénéficié de 274 séances de psychomotricité.
	Exhaustivité des prématurés <33 SA inclus:	76,90%	
	Pourcentage de perdus de vue à 2 ans:	14,00%	
	Pourcentage de perdus de vue à 5 ans:	43%	
	Nombre de médecins pilotes:	54	
	Convention de partenariat signée avec la/les PCO du territoire (O/N):	N	
	Nombre d'enfants du programme SEV orientés vers la PCO:	16	
	Nombre d'enfants du programme SEV bénéficiant d'un forfait de prise en charge précoce:	46	

31. **Développer des partenariats avec la/les PCO du territoire**

Sur le territoire des Yvelines, la PCO de Versailles est active.

Certaines difficultés existaient dans les interactions réseaux SEV et PCO :

- un dossier médical d'inscription peu adapté aux enfants SEV ;
- les délais de prise en charge de la PCO ;
- l'absence de retour entre la PCO et le réseau sur l'orientation et les soins des enfants SEV avec des logiciels indépendants entre les deux organismes ;
- l'absence de convention.

Ces difficultés ont été relayées à l'ARS au cours de 3 réunions communes :

- le 07/02 : articulation PCO/ARS/RSEV IDF ;
- le 07/06 : présentation du logiciel Via Trajectoire ;
- le 17/06 : réunion PCO 78 / ARS / SUNNY.

En 2022, l'équipe de coordination s'est rapprochée du médecin responsable de la PCO. Plusieurs réunions le 21/06 (avec le CAMSP de Versailles et Trappes) et le 22/07 ont été organisées pour définir les difficultés de chaque partenaire, améliorer la coordination et débiter une convention.

Malheureusement, le départ du médecin responsable de la PCO Yvelines a gelé les projets communs. Une rencontre en 2023 avec son successeur est déjà organisée pour tisser de nouveaux liens et établir une convention.

Afin de préparer l'écriture de cette convention, la pédiatre coordinatrice a participé le 07/03 à la dernière réunion du groupe de travail de la FFRSP qui a élaboré une trame de convention mise à disposition des différents réseaux de France. Cette trame peut servir de base de travail et chaque réseau doit l'adapter à son organisation et au partenariat défini avec sa PCO respective.

L'équipe de SUNNY a fait intervenir le médecin responsable et la psychologue de la PCO à 2 journées de formation organisées par le réseau. Elles ont pu présenter la PCO et informer des démarches à suivre pour orienter les enfants vers leur structure :

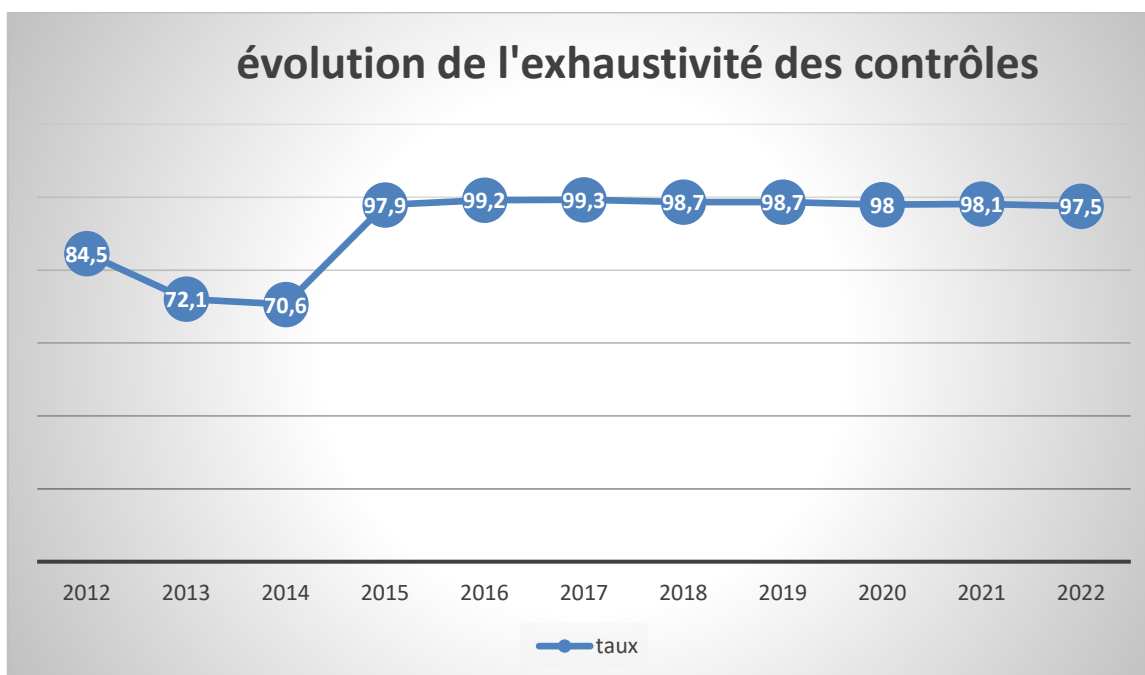
- le 22/09 à la journée « lien ville-hôpital » ;
- le 13/10 à la formation « 3 ans ».

32. Mettre en œuvre le programme national de dépistage néonatal de la surdité, en lien avec le CFDNA (Annexe 20)

Ce programme de dépistage néonatal déployé sur le territoire du réseau MYPA répond aux objectifs quantifiés de la Loi de santé publique de 2004 en particulier l'objectif N°67 sur le dépistage et la prise en charge précoce de l'ensemble des atteintes sensorielles. D'autant plus que le 30 novembre 2010, « le dépistage précoce des troubles de l'audition » a fait l'objet d'une proposition de loi n°2752 devant l'Assemblée Nationale afin d'être généralisé ; confirmé par l'arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du dépistage de la surdité permanente et néonatale et à la circulaire du 29 mars 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements.

Le cahier des charges national sur le dépistage néonatal de l'audition, a conduit l'ARS d'IDF à une réflexion organisationnelle entre les différents réseaux de santé périnatale d'Ile-de-France (RSP IDF) et la Fédération Parisienne pour le Dépistage et la Prévention des Handicaps de l'Enfant (FPDPHE).

Le financement du repérage des troubles de l'audition avant la sortie du nouveau-né est établi par la circulaire du 29 mars 2013, relative à la campagne tarifaire des établissements de santé, qui intègre 18,70 € au tarif des GHS de la CMD 15 (hors mort-nés, transferts précoces et décès). La cotation des actes réalisés lors de la phase de contrôle à distance (OEA ou PEAA pour les anciens prématurés) fait l'objet de discussions entre la coordination régionale de la CPAM et la CNAM.



Le réseau MYPA a participé au « cinquantenaire du dépistage néonatal » qui a eu lieu le 18/11.

33. Assurer la sensibilisation et la formation des professionnels des maternités et services de pédiatrie accueillant des nouveaux-nés

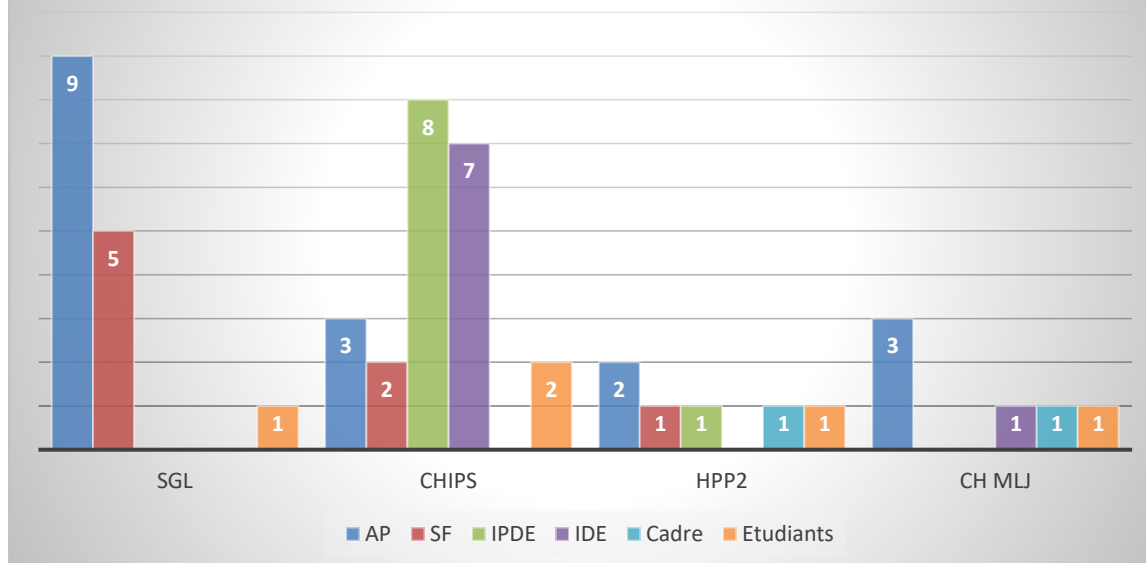
Tout au long de l'année 2022, le réseau a proposé des formations aux 9 maternités et 7 services de néonatalogie du territoire.

Quatre établissements ont répondu favorablement à cette proposition et 5 formations ont été organisées par le réseau et réalisées par des ORL :

- le 06/04 à la clinique de Saint-Germain-En-Laye ;
- le 16/06 au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-En-Laye (service de néonatalogie) ;
- le 16/06 à l'Hôpital Privé de Parly II ;
- le 07/10 au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-En-Laye (service de maternité)
- le 21/10 au Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie (service de néonatalogie)

Au total, ces interventions ont permis de former 49 professionnels répartis comme suit :

Formations Dépistage Néonatal de l'Audition



34. Suivre les taux d'exhaustivité du dépistage des établissements et faire, en lien avec le CFDNA les rappels nécessaires ainsi que le suivi des mesures correctives

Chaque début de mois, le réseau transmet respectivement aux 9 maternités et 7 services de néonatalogie leur taux d'exhaustivité mensuel depuis le début de l'année en cours ainsi que l'identité des enfants non diagnostiqués ou dont le test était non concluant bilatéral. Il profite de ces envois par mail pour diffuser les nouveautés ou documentations importantes telles que :

- La nouvelle brochure ;
- Le formulaire surdité et le formulaire diagnostic ;
- la formation du réseau,
- l'annuaire des ORL référents MAJ

Comme demandé par l'ARS IDF, le réseau MYPA s'est chargé de diffuser les questionnaires et centraliser les résultats de l'enquête auprès de toutes les maternités et tous les service accueillants des nouveau-nés sur les modalités du dépistage.

Lors de la dernière Revue Annuelle des Contrats, l'ARS souhaitait que le réseau améliore la transmission des informations avec le service ORL du CHV.

Le retour du Dr CREPY a permis d'organiser une rencontre le 22/11 afin de garantir une meilleure organisation et coordination entre le réseau, le CHV et le CFDNA.

Lors de la journée annuelle des cadres puéricultrices et sages-femmes coordinatrices du réseau qui a eu lieu le 25/11 nous avons dédié un temps pour le dépistage néonatal de l'audition avec un rappel de la procédure et du parcours des enfants.

11h45 Dépistage néonatal de l'audition

Dr M. CREPY, ORL au CH VERSAILLES

En 2022, le taux d'exhaustivité des maternités du réseau était de 97,5%, réparti comme suit :

- 99,0% pour les nouveau-nés des services de maternité ;

- 87,0% pour les nouveau-nés transférés ;
- 84.7% pour les nouveau-nés des services de néonatalogie.

		Réseau		MYPA		Année 2022											
Appareils en Maternité Appareils en Néonatalogie		PEA et PEA et		OEA OEA		MIPA											
						27 février 2023											
Maternité													2022				
Suspects	13	12	13	14	20	14	14	23	18	15	12	12	1,1%	180	1,1%		
Manquants	5	5	6	13	15	7	31	17	19	12	16	16	1,0%	162	1,0%		
Clôturés	1 289	1 262	1 375	1 281	1 422	1 401	1 429	1 367	1 310	1 379	1 343	1 391	96,6%	16 249	96,6%		
Décès	26	16	17	21	20	25	12	23	19	19	13	20	1,4%	231	1,4%		
Refus	-	-	1	1	-	-	-	-	1	-	-	-	0,0%	3	0,0%		
Exhaustivité Maternité	99,6%	99,6%	99,6%	99,0%	99,0%	99,5%	97,9%	98,8%	98,6%	99,1%	98,8%	98,9%		99,0%			
Transferts de la maternité													2022				
Suspects	1	3	2	3	-	-	3	1	-	3	1	1	1,3%	18	1,3%		
Manquants	15	5	13	16	16	10	7	12	19	20	26	19	12,9%	178	12,9%		
Clôturés	87	96	119	92	100	111	96	97	95	87	108	81	84,7%	1 169	84,7%		
Décès	2	2	1	-	3	-	-	3	-	-	2	2	1,1%	15	1,1%		
Refus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	-	0,0%		
Exhaustivité sur transferts	85,4%	95,2%	90,3%	85,6%	86,2%	91,7%	93,4%	89,1%	83,3%	81,8%	80,7%	81,2%		87,0%			
Pédiatrie et néo-nat (transferts venant du réseau)													2022				
Suspects	1	2	1	1	-	-	3	1	-	3	1	1	1,5%	14	1,5%		
Manquants	14	5	12	16	14	9	6	5	12	14	20	14	15,3%	141	15,3%		
Clôturés	60	61	81	62	69	66	60	62	63	58	69	58	83,2%	769	83,2%		
Décès	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	-	0,0%		
Refus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	-	0,0%		
Exhaustivité Pédiatrie et néo-nat	81,3%	92,6%	87,2%	79,7%	83,1%	88,0%	91,3%	92,6%	84,0%	81,3%	77,8%	80,8%		84,7%			
Naissances établissement	1438	1401	1547	1441	1596	1568	1592	1543	1481	1535	1521	1542		18205			
Exhaustivité Etablissement	97,7%	99,0%	98,1%	97,0%	97,3%	98,4%	97,3%	97,9%	96,7%	97,1%	96,1%	96,9%		97,5%			

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Suspects	13	12	13	14	20	14	14	23	18	15	12	12
Manquants	5	5	6	13	15	7	31	17	19	12	16	16
Clôturés	1 289	1 262	1 375	1 281	1 422	1 401	1 429	1 367	1 310	1 379	1 343	1 391

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
RdV ctrl non pris	3	8	3	3	1	3	5	2	1	2	5	6
RdV ctrl pris	11	7	12	14	19	11	12	22	17	16	8	7
Maternité	14	15	15	17	20	14	17	24	18	18	13	13
Attente CTRL	4	6	4	4	2	3	5	6	2	2	7	8
RdV contrôle fait	10	9	11	13	18	11	12	18	16	16	6	5
Normal après CTRL	10	9	9	11	15	10	10	17	16	14	4	5
Suspect après CTRL	-	-	1	2	3	1	2	1	-	2	1	-
Sans conclusion après CTRL	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Exhaustivité Contrôles	71,4%	60,0%	73,3%	76,5%	90,0%	78,6%	70,6%	75,0%	88,9%	88,9%	46,2%	38,5%

35. Mettre en œuvre les modalités de suivi et de rappel des familles pour les enfants nécessitant un test de contrôle, jusqu'au retour du résultat

En 2022, au cours du premier trimestre, le réseau a adressé 30 courriers et 55 SMS aux parents des enfants qui devaient bénéficier d'un contrôle à la suite d'un test +/- retest bilatéral non concluant en maternité ou néonatalogie.

Le taux de retour après envois de courrier puis de 1 à 2 SMS si besoin était de 20%.

A partir du mois d'avril, le réseau a opté pour une relance en 3 temps avec l'envoi d'un courrier en première intention puis d'un SMS en cas de besoin et d'un appel téléphonique si nécessaire.

Sur les trois derniers trimestres de l'année 2022, le réseau a adressé 127 courriers, 167 SMS et au moins 77 appels téléphoniques avec une mise à jour du contenu du courrier et du SMS envoyés aux familles.

Grâce à ces différentes démarches, le taux d'exhaustivité des contrôles est maintenant de 65.6%.

Pour l'année 2022, on compte 16 enfants en cours de diagnostic.

Perspectives 2023 : le réseau MYPA s'engage à poursuivre les actions mises en place depuis 2015 :

- Contribuer à l'amélioration du taux d'exhaustivité du dépistage dans les 9 maternités et 7 services de néonatalogie du réseau en organisant des formations et en mettant à jour le poster du parcours de soins à afficher dans les établissements ;
- Contribuer à l'amélioration du parcours de soins des enfants dits « suspects bilatéraux » à la sortie de la maternité en effectuant 3 relances auprès des parents tout d'abord par courrier, ensuite par SMS, enfin par appel téléphonique ;
- Créer plus de lien avec les ORL référents pour une meilleure coordination du parcours de soins des enfants concernés et mettre à jour la charte ;
- Mettre à jour l'annuaire ressources avec des informations supplémentaires (mail pour la prise de RDV, mention « Doctolib » ou autre) ;
- Créer une rubrique en ligne sur le site internet MYPA.

36. Suivre les évolutions du programme régional

En 2022, la coordination a participé aux 3 réunions régionales RSP IDF et Centre Francilien du Dépistage Néonatal de l'Audition (CFDNA) le 13/01, le 11/04 et le 08/11 pour lesquelles l'ARS IDF était présente.

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
DNA	Valeurs extrêmes des taux d'exhaustivité des établissements: (maternités et services de néonatalogie)	95,4% - 99,6%	En 2022, le taux d'exhaustivité des maternités du réseau est de 99% Le taux de retours des parents après envoi de courrier + 1 à 2 SMS si besoin (pendant 3 mois) est de 20% et le taux de retours après envois de courrier + 1 SMS si besoin + 1 appel si besoin (pendant 9 mois) est de 65,6%. 16 enfants nés en 2022, sont en cours de diagnostics.
	Taux d'exhaustivité des contrôles:	73,20%	
	Nombre d'enfants diagnostiqués sourds sur le territoire du réseau en N-2	6	
	Nombre d'établissements ayant bénéficié de la mise en place de mesures correctives	4	

**CONTRIBUER A
L'ANIMATION DE LA
POLITIQUE NATIONALE ET
REGIONALE EN SANTE
PERINATALE: ECHANGER LES
PRATIQUES (ANNEXE 21)**

37. Participer à l'organisation et à l'animation d'une journée annuelle des réseaux de santé franciliens

Chaque année l'équipe de coordination MYPA participe activement aux réunions de préparation de la journée des réseaux, à la coordination si nécessaire et à sa diffusion.

En 2022, pour la préparation de la journée, le réseau MYPA a participé à la réunion du 4 juillet en visio-conférence puis a participé à la réflexion de son organisation par échange de mails.

Toute l'équipe de coordination était présente à la journée des réseaux du 24 novembre organisée par PérinatIF Sud. Elle a participé à l'accueil des participants le matin.

Le réseau MYPA a partagé ses outils à partager sur la page d'accueil du site de visionnage de cette journée qui s'est déroulée en visioconférence.

38. Participer aux enquêtes scientifiques et états des lieux demandés par les instances de l'ARS ou du Ministère

Enquête Nationale Confidentielle sur la Mortalité Maternelle

Depuis 2009, avec l'appui du Comité National d'Experts sur la Mortalité Maternelle, le réseau MYPA participe à la collecte d'information sur la survenue des événements sentinelles que constituent les morts maternelles. Ces données transmises à l'Unité INSERM U1153 restent strictement anonymes et confidentielles et ne peuvent en aucun cas être utilisées dans un contexte médico-légal.

ENP

Des données périnatales sont indispensables au niveau national pour suivre l'évolution de la santé, établir des comparaisons entre pays et évaluer l'impact de certaines recommandations ou mesures publiques. Le Ministère des Solidarités et de la Santé souhaite réaliser à intervalle régulier des enquêtes nationales périnatales pour produire ces données. Chaque enquête repose sur le principe d'un recueil d'informations sur l'état de santé et les soins périnataux à partir d'un échantillon représentatif des naissances. Celui-ci correspond à toutes les naissances survenues pendant l'équivalent d'une semaine sur l'ensemble des départements français.

CoNaissance78

En 2021, le Conseil Départemental des Yvelines en partenariat avec l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active reconduisent ensemble des actions de promotion de la santé, dans le domaine de la périnatalité, selon le CPOM 2021 – 2024 qui a été signé par ces deux partenaires.

Parmi les objectifs, on note la mutualisation de leurs efforts en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données autour de la naissance, afin que chacun dispose des informations nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Le réseau MYPA et le Conseil Départemental des Yvelines se sont rapprochés de l'unité INSERM U1153 (ex Unité 953) afin de mettre en place cette démarche d'évaluation de la prise en charge de la grossesse et de la naissance dans tous les établissements du réseau. Ce projet, baptisé CoNaissance78, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le projet CoNaissance78 répond aux recommandations du plan de périnatalité 2005-2007. En effet, il permet un enregistrement continu des données périnatales grâce au Premier Certificat de Santé (PCS) incrémenté de données complémentaires. Complétés

obligatoirement durant les huit premiers jours de vie de l'enfant, ils permettent la construction des principaux indicateurs de santé périnatale recommandés (PERISTAT).

Le projet CoNaissance78 existe depuis 2008 et a (permis quelques études ponctuelles (césariennes, HPPI, COVID, ...)

Participations aux enquêtes INSERM :

Coropreg : Etude de l'impact du Covid sur les femmes enceintes

Premex : Etude sur les extrêmes prématurés

Optinéocare : Etude sur les encéphalopathies néonatales

39. Participer aux réunions ou séminaires de travail thématiques régionaux (allaitement, santé mentale et périnatalité, IVG...)

En 2022, l'équipe de coordination a participé aux réunions :

ARS : 21/01, 11/02, 20/05, 18/07, 15/09, 23/09, 09/12

Commission régionale de la santé : 20/05 et 21/10.

CoPil/GT régional n° vert SOS allaitement : 25/01, 08/04, 15/04, 03/06, 20/06, 20/10 et 13/12.

CFDNA : 13/01, 11/04, et 08/11.

Santé mentale : 21/01, 11/02, 23/09, 09/12, 13/01, le 15/04, le 12/03, le 31 /05, le 02/09, le 23/09, 1/02, 12/04.

SFC RSP : 07/01, 24/01, 09/02, 21/03, 01/06, 07/09, 29/11 et 07/12.

FFRSP : 7/03, 30/05, 19/09, 21/11 (SEV) ; 28/09 (IVG) ; 12/10 (AAD) et 1^{er}/12.

FACS : 27/01 ; 1^{er}/02 ; 8, 25 et 28/03 ; 22/04 ; 17/06 ; 4 et 14/10 ; et 28/11.

Coordinateurs administratifs : 21/01, 15/04, 17/06, 08/07, 16/09, 21/10, 18/11 et 16/12.

CPAM78 : 08/06

CD78 : 22/11

DAPSA : 07/01 et 07/09

SOLIPAM : 10/01 et 1^{er}/02

CPTS : 07/03, 25/04, 28/06, 30/09, 16/11 et 08/12

URPS SF : 20/07, 12/10 et 12/12

Pédiatres coordinateurs SEV : 31/01, 30/05, 04/10, 08/11 et 05/12

PCO : 07/02, 07/06 et 17/06

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Journée RSP IdF			Participation à la réunion préparatoire du 04/07/2022 et à la journée des RSP IdF du 24/11/2022. Le réseau a partagé 2 fiches réflexes d'orientation des patientes présentant des troubles psychiques et des patientes victimes de violences. Il a également sollicité 2 intervenants et participé à l'accueil matinal des participants.
Epidémiologie			Enquête Nationale Confidentielle sur la Mortalité Maternelle, Enquête Nationale Périnatale, CoNaissance78 avec le CD78.
ARS			Participations aux réunions: ARS: 21/01, 11/02, 20/05, 18/07, 15/09, 23/09, 09/12 Commission régionale de la santé : 20/05 et 21/10. CFDNA: 13/01, 11/04, et 08/11. Santé mentale: 21/01, 11/02, 23/09, 09/12, 13/01, le 15/04, le 12/03, le 31/05, le 02/09, le 23/09, 1/02, 12/04 SFC RSP: 07/01, 24/01, 09/02, 21/03, 01/06, 07/09, 29/11 et 07/12. FFRSP: 7/03, 30/05, 19/09, 8/11 (SEV); 28/09 (IVG); 12/10 (AAD) et 1er/12. FACS: 27/01; 1er/02; 8, 25 et 28/03; 22/04; 17/06; 4 et 14/10; et 28/11. Coordinateurs administratifs: 21/01, 15/04, 17/06, 08/07, 16/09, 21/10, 18/11 et 16/12. CPAM78: 08/06. CD78: 22/11 DAPSA: 07/01 et 07/09 SOLIPAM: 10/01 et 1er/02 CPTS: 07/03, 25/04, 28/06, 30/09, 16/11 et 08/12 URPS SF: 20/07, 12/10 et 12/12 Pédiatres coordinateurs SFV: 31/01, 30/05, 04/10, 08/11 et 05/12

40. Contribuer au déploiement de l'outil HYGIE (SEV, TIU)

Participer au GT régional HYGIE SEV

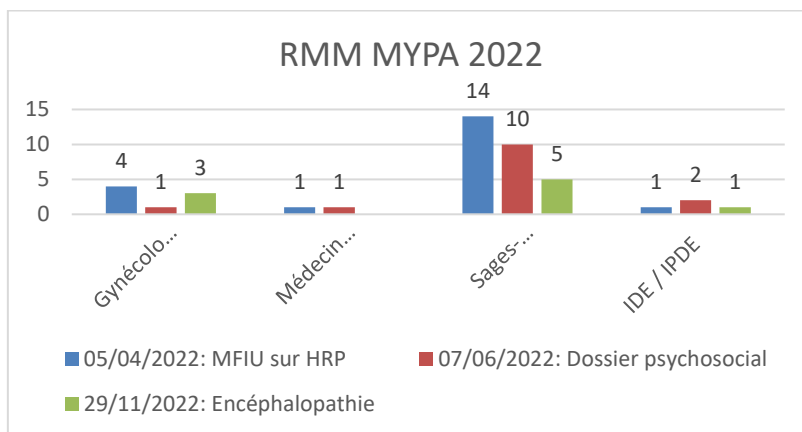
Dans le cadre de HYGIE, une autorisation CNIL n'est pas utile, et toutes celles délivrées jusqu'alors sont reclassées automatiquement en déclaration simple. La simplification de la démarche entraîne une majoration des contrôles. Par conséquent, la rédaction du « cahier des charges pour une étude d'impact » pour HYGIE TIU et HYGIE SEV devient nécessaire. Ce point a été validé lors du CoPil HYGIE du 30/06/2017. Les RSP IdF sont toujours en attente du retour du GCS SESAN

- Autorisation CNIL SEV reçue le 27/06/2017 reclassée en déclaration simplifiée automatiquement.
- Autorisation CNIL TIU : déclaration simplifiée en attente du retour de GCS SESAN.

**APPORTER SON EXPERTISE A
L'ARS : ASSURER UNE
MISSION DE VEILLE ET
D'ALERTE (FRAGILITE DE
L'OFFRE,
DYSFONCTIONNEMENTS
GRAVES) (ANNEXE 22)**

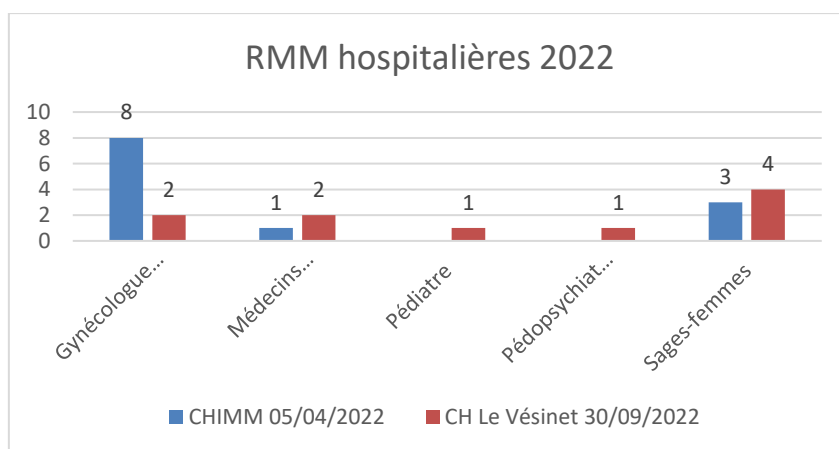
41. Inciter le signalement de tous les EIG survenus sur le territoire du réseau dans le champ de la périnatalité, par des actions de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des établissements

En 2022, 3 Revues Morbi-Mortalité ont été organisées au sein du réseau, on y compte 48 participations réparties comme suit :



Ainsi que 2 RMM établissement sur les thématiques, auxquelles on compte 22 participations :

- CHIMM 05/04/2022 : Embarrure
- CH Le Vésinet 30/09/2022 : Accouchement d'une patiente en stade terminal



Indicateurs d'évaluation		Valeur	Commentaires
EIG	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées:	5	3 RMM réseau les 06/04, 07/06 et le 29/11 2 RMM ES: CHIMM le 05/04 CH Le Vésinet le 30/09

42. Contribuer à l'évaluation de la fragilité de l'offre sur le territoire (difficultés d'accès aux soins, départ de professionnels) avec les partenaires et faire les alertes auprès de l'ARS

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
ARS			Participation aux réunions concernant : les dispositifs AIMA et TAPATA les 18 et 20 juillet et déclinaison de ceux-ci sur le territoire des Yvelines la Commission régionale de la santé périnatale les 20 mai et 21 octobre Diffusion de la mise en place de la CRAN le 26/12

**OFFRIR UN APPUI
METHODOLOGIQUE AUX
ACTEURS LOCAUX DE LA
PERINATALITE EN MATIERE
D'ORGANISATION, DE
COORDINATION ET
D'EVALUATION DE LA PRISE
EN CHARGE SUR LE
TERRITOIRE: AMELIORER LA
COORDINATION ENTRE LES
ACTEURS. (ANNEXE 23)**

43. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de staffs de « parentalité/périnatalité »

Etendre aux établissements privés les outils des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales.

Un état des lieux des MPS a été effectué. Des difficultés sont apparues pour la mise en place des RCP MPS des ES privés (individualité des libéraux, Nb de cas faibles), Un GT sur les vulnérabilités a été mis en place en 2018 et perdure à raison de 2 réunions par an. L'investissement dans un staff MPS est trop important pour un ES privé qui n'a que trop peu de cas à traiter. L'organisation spécifique à chaque ES privé leur paraît suffisant.

En 2022, la Clinique Saint-Germain et le CH Versailles ont répondu à l'appel à projet proposé par l'ARS IdF, leurs projets ont été retenus, et chacun a pu mettre en place des :

- RCP MPS au sein de la Clinique Saint-Germain
- HDJ périnatales dédiées aux patients les plus vulnérables au CH Versailles

Cette thématique a été abordée lors de la Réunion des IPDE cadres et SF coordinatrices des 9 maternités le 25 novembre, à laquelle on comptait 21 participants.

Réunion de Concertations Pluri professionnelles Médico-Psycho-Sociales
et/ou HDJ périnatale dédiée aux patientes les plus vulnérables

Mme M. RODDE, Sage-femme coordinatrice maïeutique au CH Versailles

44. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation des sorties de maternité en lien avec le secteur ambulatoire, le secteur associatif, etc ;

Dans le domaine de la physiologie, la sage-femme libérale qui a assuré la préparation à la naissance et à la parentalité de la patiente est le professionnel compétent et prioritaire de l'accompagnement du couple mère-enfant à la sortie de la maternité.

En 2021, le Programme de Retour et d'Accompagnement à Domicile (PRADO) en maternité a été suspendu pour les sorties dites « classiques » et perdure uniquement pour les sorties précoces dans le respect des recommandations de la HAS.

En 2022, le réseau MYPA poursuit sa collaboration avec la CPAM78 pour échanger sur les sorties de maternité ; et a également participé à 6 réunions (7 mars, 25 avril, 28 juin, 30 septembre et 16 novembre) avec les CPTS des Yvelines, et à 2 réunions (20 juillet et 12 octobre) avec l'URPS SF d'IdF pour organiser un webinaire régional sur cette thématique les 6 et 12 décembre.

Hospitalisation à Domicile

Dans le domaine de la grossesse pathologique, l'Hospitalisation A Domicile périnatale sera la structure de référence et prioritaire de l'accompagnement du couple mère-enfant à la sortie de la maternité. A ce jour, Santé service est la seule HAD implantée dans les Yvelines avec la maternité du CH VERSAILLES. Les autres maternités organisent directement leurs sorties.

Ces thématiques ont été abordées à la Réunion des IPDE cadres et SF coordinatrices des 9 maternités le 25 novembre, à laquelle on comptait 21 participants ; ainsi qu'à la Journée lien ville-hôpital le 22 septembre, à laquelle on comptait 46 participants.

9h30	Sorties de maternité: prise en charge du couple mère-enfant
➤	Organisation hospitalière Mme K.LAFFERRERE, Sage-femme coordinatrice au CHI POISSY /St-GERMAIN
➤	HAD Périnatale APHP Dr M. BARROIS, Gynécologue-obstétricien à Port-Royal Mme A. GOMIS, coordinatrice en maïeutique
➤	HAD Pédiatrique APHP Dr I. CHATRIOT, Pédiatre
➤	HAD Périnatale Santé Service Mme M. POUCH, Sage-femme coordinatrice supérieure
➤	CPAM78 Service PRADO Dr J. RICHARD, référent PRADO et de l'unité spécialisée Accompagnement Mme A. MATRY, IDE responsable de l'unité opérationnelle PRADO
➤	URPS Sage-femme Mme C. GAUTHIER, Sage-femme libérale
➤	HDJ périnatale dédiée aux patientes les plus vulnérables Mme M. RODDE, Sage-femme coordinatrice en maïeutique au CH VERSAILLES
➤	PMI Dr M. de WASCH, Médecin pilote de PMI

45. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de revues de morbidité/mortalité dans l'ensemble du champ, notamment en inter-structures ;

46. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour la mise en œuvre d'un dossier commun obstétrico-pédiatrique (notamment dossiers communs informatisés).

2. Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins		
Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Sorties de maternité	0	Une charte réseau des staffs de périnatalité a été diffusée aux ES. Les 5 ES publics et 2/4 ES privés (l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien et la Clinique Saint-Germain) proposent des staffs de périnatalité. Le CH Versailles a mis en place une HDJ périnatalité dédiée aux patientes les plus vulnérables. Le réseau a participé aux 6 réunions (7 mars, 25 avril, 28 juin, 30 septembre et 16 novembre) avec les CPTS des Yvelines, et à 2 réunions (20 juillet et 12 octobre) avec l'URPS SF d'IdF pour organiser un webinaire régional sur cette thématique les 6 et 12 décembre.
Sorties de maternité	1	Nombre d'établissements de santé ayant mis en place une organisation pour accompagner la sortie de maternité de toute femme:

47. Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives TIU, transferts maternels et néonataux (Annexe 12)

48. Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives

Accès à l'IVG (notamment termes supérieurs à 12 SA, périodes de tension, femmes sans droits ouverts) (Annexe 7)

49. Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives Revue de dossiers complexes, d'EI ou EIG dans le cadre de RMM réseau ou dispositif équivalent » avec les acteurs du réseau EI et EIG / RMM (Annexe 22)

EI et EIG / RMM	Nombre de TIU régulés par les procédures réseau / régulés par la cellule de transfert	87,50%	<p>Les ES investis depuis 2017 dans l'implémentation d'HYGIE TIU, insatisfaits des statistiques SESAN et de l'implication inter-réseaux et inter-établissements se désinvestissent de l'utilisation de cet outil.</p> <p>En 2022, MYPA un seul appel pour l'orientation d'une situation complexe.</p> <p>le 05/04: MFIU sur HRP 07/06: Dossier psycho-social 29/11: Encéphalopathies</p> <p>Sensibilisation à l'effet tunnel, aux facteurs humains, et à la communication ville-hôpital et inter-établissements. Rappel de la déclaration obligatoire des EIG.</p>
	Taux de naissances « out-born » (en dehors des types de soins correspondant à la gravité des soins néonataux):	0,10%	
	Nombre de revues de dysfonctionnements avec les SAMU/SMUR/cellule de TIU:	0	
	Nombre d'orientations IVG intra ou hors réseau organisées par le réseau, après 12 SA:	2	
	Nombre de RMM (ou autre dénomination) réseau réalisées:	3	
	Nombre d'actions correctives proposées:	3	

50. Proposer des outils de partage d'information et des modèles de convention type, charte de bonnes pratiques, supports facilitant la coordination des acteurs

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Lien ville-hôpital	Nombre de nouveaux outils élaborés dans l'année	0	Plusieurs autres outils ont été réactualisés en 2022: Fiche réflexe d'orientation santé mentale et périnatalité et fiche réflexe Violences Protocoles (ES, réseau et régional) Annuaire, plaquettes, fiches réflexes, cartographie SEV: protocoles, fiches de suivi, annuaires

51. S'inscrire dans les démarches de coordination des acteurs locaux (DAC, CPTS, PTSM...) Former les professionnels de la santé périnatale.

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Lien ville-hôpital			Participation aux Copils PTSM nord adultes et pédiopsy. CPTS: 07/03, 25/04, 28/06, 30/09, 16/11 et 08/12 URPS SF: 20/07, 12/10 et 12/12. CPAM78: 08/06. CD78 : 22/11

52. Participer à l'amélioration de l'organisation interne d'une structure de réseau, à sa demande

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Coordination des situations complexes	Nombre d'appuis réalisés dans l'année:	1	Organisation de la prise en charge d'une IVG tardive (15SA) pendant la période estivale
	Thématiques abordées dans ces appuis:	1	

FORMER LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ PERINATALE

En 2022, le réseau compte la participation de 1070 professionnels aux sessions de formations/informations proposées :

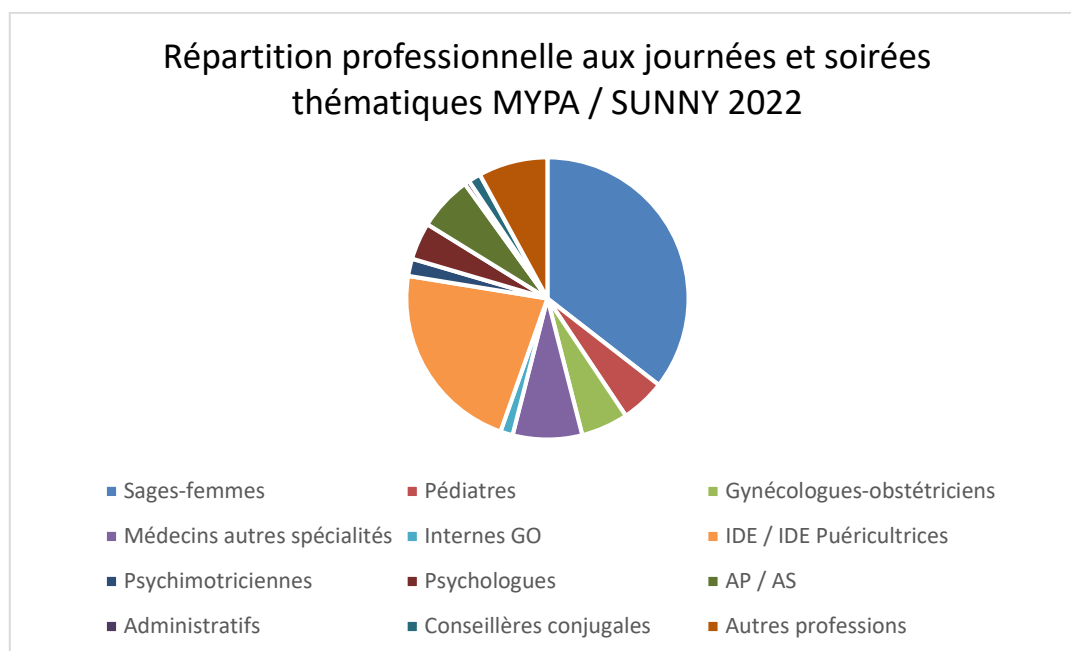
- 2 RMM hospitalières auxquelles ont participé 26 professionnels
- 31 sessions de formations qui ont permis de former 264 professionnels
- 19 sessions de formations DPDPP qui ont permis de former 172 professionnels
- 5 sessions de formations SUNNY qui ont permis de former 37 professionnels
- 9 sessions d'informations auxquelles ont participé 529 professionnels

Un questionnaire de satisfaction est remis à chacun des participants et une synthèse annuelle est faite pour chacune de ces formations.

En 2022, 9 sessions d'informations ont permis de former 529 professionnels.

Formations	Dates	Nb de participants
CPDPN	18/01/2022	42
Journée VIF	03/02/2022	143
MMM Allaitement Maternel	11/03/2022	75
Journée lien ville-hôpital obstétrico-pédiatrique	22/09/2022	46
MMM Allaitement Maternel	07/10/2022	90
Vulnérabilités Psychiatriques	20/10/2022	40
Soirée CoNaissance78	22/11/2022	18
J SFC et IDE Puer	25/11/2022	21
DEUIL PERINATAL	15/12/2022	54

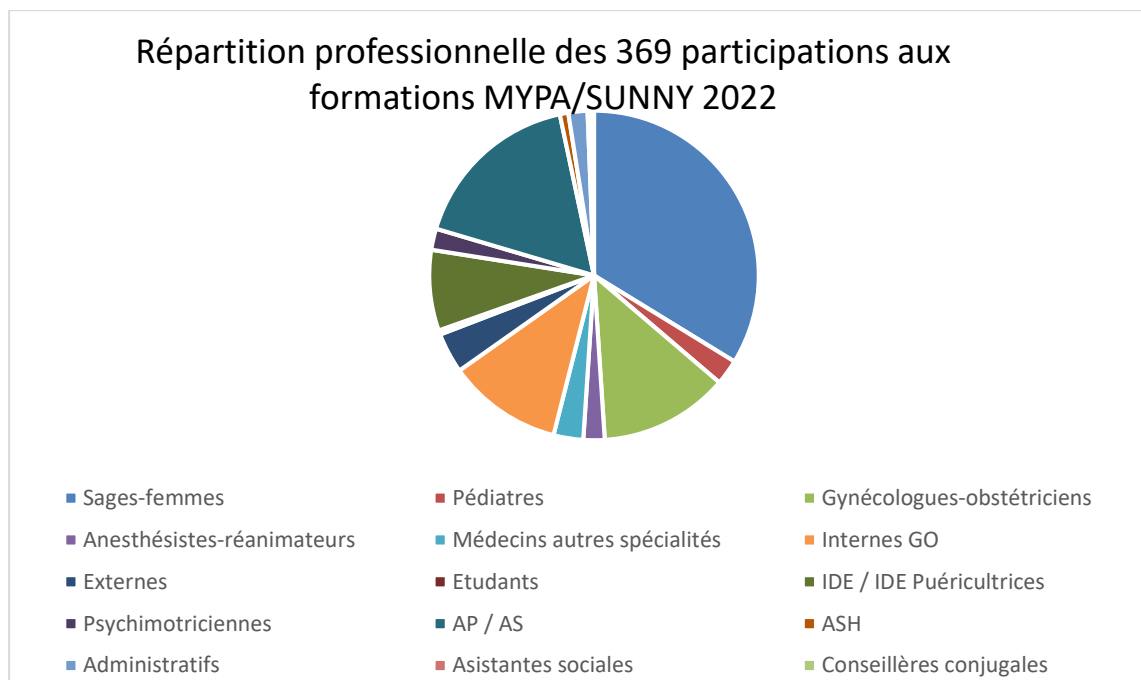
La répartition professionnelle des 529 participants est la suivante :



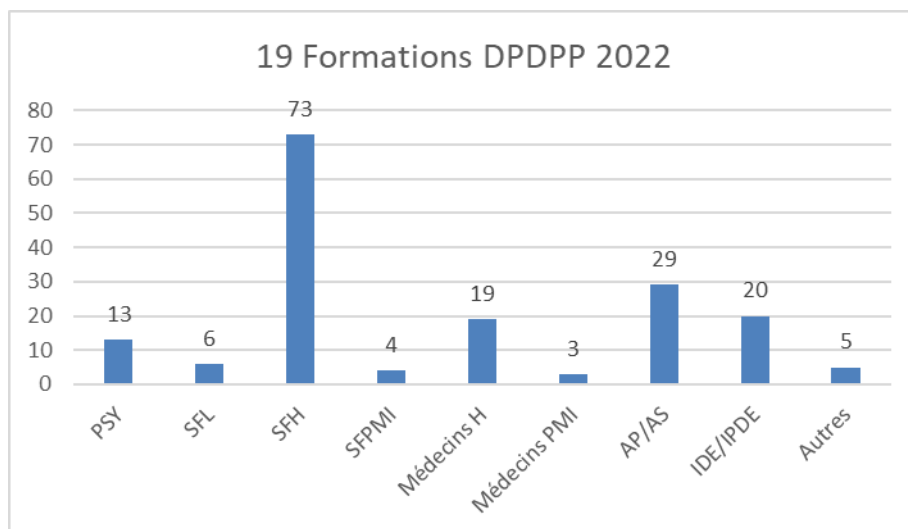
En 2022 369 professionnels ont bénéficié des 31 formations organisées par MYPA:

Formations	Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants	
Accouchements inopinés	SAMU de VERSAILLES	06/07/2022	Dr P. RAYNAL	5	
Accouchements inopinés	SAMU de VERSAILLES	12/01/2022	Dr P. RAYNAL	5	
Accouchements inopinés	SAMU de VERSAILLES	19/01/2022	Dr P. RAYNAL	6	
Accouchements inopinés	SAMU de VERSAILLES	24/06/2022	Dr P. RAYNAL	1	
Accouchements inopinés	SAMU de RAMBOUILLET	30/11/2022	Dr P. RAYNAL	9	
Addiction et périnatalité	MYPA	17/11/2022	Dr S. COSCAS	10	
ARCF	CH RAMBOUILLET	03/02/2022	Dr P. RAYNAL	9	
ARCF	CHIPS	06/09/2022	Dr P. RAYNAL	2	
Dépistage néonatal de l'audition	Clinique St-GERMAIN	06/04/2022	Dr F. BENISE	15	
Dépistage néonatal de l'audition	HPP2	16/06/2022	Dr C. WEHRLIN	6	
Dépistage néonatal de l'audition	CHIPS	16/06/2022	Dr N. SIMONDET	12	
Dépistage néonatal de l'audition	CHIPS	07/10/2022	Dr C. WEHRLIN	10	
Dépistage néonatal de l'audition	CH MANTES	21/10/2022	Dr C. WEHRLIN	6	
EPNP	CHIPS	et 14 /06/20	ARIP	11	
Facteurs humains et W en équipe	CHV	18/01/2022	Dr P. RAYNAL	13	
Facteurs Humains et W en équipe (R fév)	CHV	31/01/2022	Dr P. RAYNAL	8	
GUO	CHIPS	19/10/2022	Dr P. RAYNAL	4 SF	
HPPI "Savoir faire"	CHIPS	26/09/2022	Dr P. RAYNAL	5 SF	
HPPI SHF	CHIMM	31/03/2022	Mme E. TEYCHENE	Dr P. RAYNAL	10
HPPI SHF	Clinique St-GERMAIN	11/04/2022	Mme A. ROUSSEAU	Dr P. RAYNAL	11
HPPI SHF	HPP2	08/09/2022	Mme A. ROUSSEAU	Dr P. RAYNAL	7
HPPI SHF	CHV	23/06/2022	Pr P. BERVEILLER	Dr P. RAYNAL	7
Mieux communiquer entre soignant	CHV	10/03/2022	Dr P. RAYNAL	12	
Mieux communiquer entre soignant	CHV	07/03/2022	Dr P. RAYNAL	7	
Mieux communiquer entre soignant	CH RAMBOUILLET	03/10/2022	Dr P. RAYNAL	7	
Mieux communiquer entre soignant (R fév)	CHV	07/02/2022	Dr P. RAYNAL	4	
Mieux communiquer entre soignants	CHIPS	04/10/2022	Dr P. RAYNAL	9	
Gestion de conflits	CHV	11/01/2022	Dr P. RAYNAL	9	
Gestion de conflits	CHV	21/01/2022	Dr P. RAYNAL	15	
Psychomotricité		18/11/2022	Mme I. CLAVAUD et Mme L. PAVLOVSKI	11	
violences	MYPA	27/01/2022	Mme C. PONTE	Mme H. SEGAIN	18
violences		22/09/2022	Mme K. PONTE	Mme H. SEGAIN	13
RMM	MYPA	05/04/2022	Dr P. RAYNAL	22	
RMM	MYPA	07/06/2022	Dr P. RAYNAL	16	
RMM	MYPA	29/11/2022	Dr P. RAYNAL	10	
RMM CHIMM "Embarure"	CHIMM	05/04/2022	Dr P. RAYNAL	16	
terminal"	Le VESINET	30/09/2022	Dr P. RAYNAL	10	
RNN SHF	CHIMM	07/04/2022	Dr L. POGNON	Dr P. RAYNAL	5
RNN SHF	HPV	12/04/2022	Dr L. POGNON	Dr P. RAYNAL	7
SUNNY 0-1 an	CHIPS	15/03/2022	Dr A. ROLLAND	11	
SUNNY 3ans		13/10/2022	Dr A. ROLLAND	11	
Travail en équipe	CHV	21/10/2022	Dr P. RAYNAL	9	

La répartition professionnelle des 369 participants est la suivante :



En 2022, on compte 19 formations dédiées au dépistage précoce de la dépression du post-partum qui ont permis de former 172 professionnels répartis comme suit :



Formations	Lieux	Dates	Psychologues	Formateurs	Nb de participants
DPDPP	CHV	10/03/2022		Dr P. RAYNAL	7
DPDPP	CHIPS	21/04/2022	Mme HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	15
DPDPP	HPOP	03/05/2022	Mme R. CHASSOT	Dr P. RAYNAL	9
DPDPP	CH Le VESINET	05/05/2022	Mme R. CHASSOT	Dr P. RAYNAL	14
DPDPP	CHIMM	18/05/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	11
DPDPP	HPP2	19/05/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	5
DPDPP	CH MANTES	23/05/2022	Mme HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	19
DPDPP	HPV	03/06/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	6
DPDPP	VILLE	07/06/2022		Dr P. RAYNAL	13
DPDPP	Clinique St-GERMAIN	16/06/2022	Mme HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	16
DPDPP	VILLE	28/06/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	1
DPDPP	VILLE	05/07/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	5
DPDPP	VILLE	07/07/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	5
DPDPP	VILLE	05/09/2022	Mme C. HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	3
DPDPP	CHIPS	23/09/2022	Mme C. HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	7
DPDPP	HPOP	11/10/2022	Mme C. HOLTZMAN	Dr P. RAYNAL	9
DPDPP	CHIMM	08/11/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	8
DPDPP	VILLE	24/11/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	8
DPDPP	CH RAMBOUILLET	06/12/2022	Mme M. MALRAS	Dr P. RAYNAL	11

53. Formations annuelles sur les vulnérabilités

La **formation « Addictions »** a eu lieu le 17 novembre 2022, 10 personnes ont été formées. (Annexe 11)

Depuis 2018, le Dr S. COCAS a assuré 4 sessions de formations ont permis de former 45 professionnels. (Annexe 9)

En 2022, **les formations sur « Le repérage des femmes victimes de violences »** des 27 janvier et 22 septembre comptaient 29 participants. Depuis 2016, cette formation a permis de former 123 professionnels. (Annexe 13)

Formation annuelle EPP / EPNP (Annexes 14 et 15)

Le réseau MYPA organise une année sur 2 des formations EPP/EPNP.

En 2020, le réseau MYPA a organisé une **formation « Entretien Post Natal Précoce »** les 28 et 29 septembre qui comptait 15 participantes : 13 sages-femmes libérales et 2 sages-femmes de PMI.

En 2021, 7 participants ont été formés dont 7 hospitalières.

54. Journées annuelles de formation des coordinatrices et cadres des établissements.

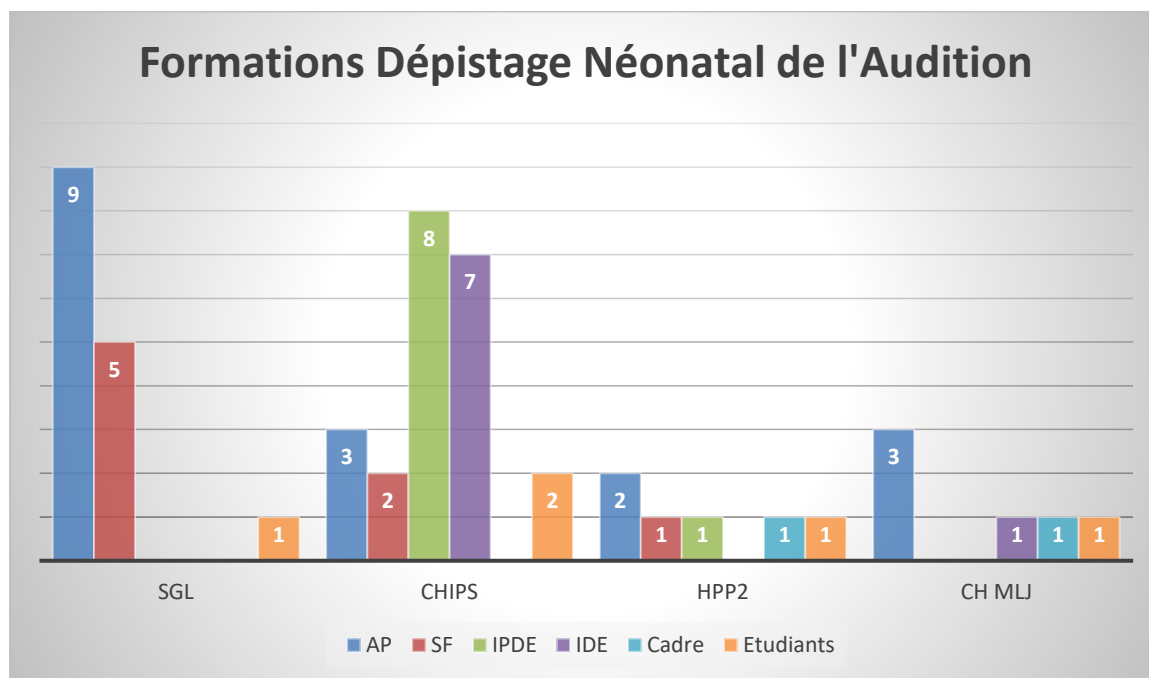
En 2022, la réunion du 25/11 comptait 21 participants.

Le réseau remercie les sages-femmes coordinatrices et les IDE puéricultrices cadres de leur présence et leur implication. Leur présence et leur concertation est un atout clé dans le fonctionnement du réseau et la réussite des projets.

Afin de permettre une réflexion commune et d'élaborer des outils réseaux, toujours dans l'objectif d'améliorer l'organisation des soins en périnatalité sur le territoire, ces réunions annuelles seront reconduites en 2023. (Annexe 24)

55. Formation sur l'audition

En 2022, 5 actions (le 6 avril à la Clinique SGL, le 16 juin à l'HPP2 et au CHIPS, le 07 octobre au CHIPS et le 21 octobre au CH MLJ) ont formé 49 professionnels. (Annexe 20)

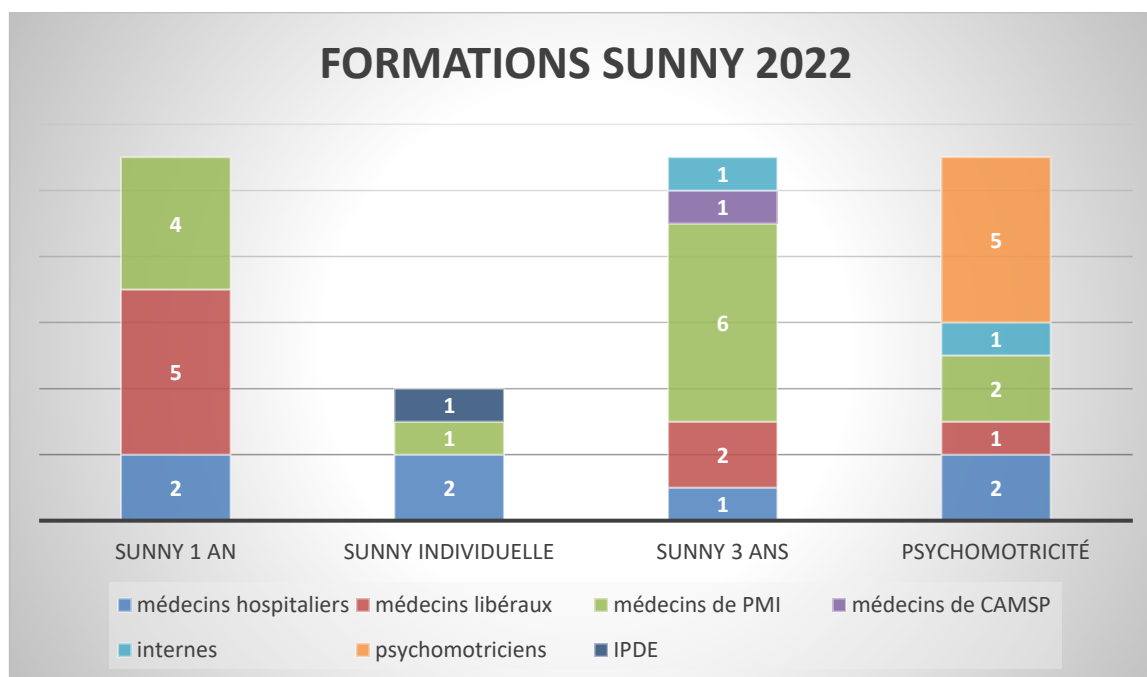


56. Formations SEV (Annexe 19)

Depuis 2016, le réseau organise des sessions de formations dédiées aux médecins pilotes et aux psychomotriciens adhérents.

En 2022, le réseau SUNNY a organisé 5 formations, auxquelles on comptait 37 participants :

- Le 15 mars pour une formation SUNNY – l'enfant de 0-1 an ;
- Le 31 mars pour une formation individuelle de médecins pilotes à la PMI de Versailles ;
- Le 16 mai pour une formation individuelle de médecins pilotes au CHIPS
- Le 13 octobre pour une formation SUNNY – l'enfant de 3 ans ;
- Le 18 novembre pour une formation destinée aux psychomotriciens du réseau.



57. Formations réanimation néonatale

La prise en compte des besoins des professionnels en matière de réanimation néonatale constitue une des priorités du réseau MYPA.

Ces sessions de formation sont destinées aux professionnels des maternités en particulier aux sages-femmes. Elles ont pour but de maintenir à jour les connaissances et les gestes pratiques qui restent rares dans l'activité quotidienne mais qui, quand ils sont nécessaires, doivent être précis et assurés.

Suite aux départs de pédiatres formateurs, une réunion a été organisée le 11 octobre 2016, pour réfléchir au recrutement de nouveaux pédiatres réanimateurs formateurs. Ce recrutement a été finalisé fin 2017, et le planning des formations 2018 est en cours d'élaboration.

En 2017, le réseau MYPA n'a assuré aucune formation à la réanimation néonatale, en raison de l'absence de formateur, cette absence a perduré en 2018.

Depuis 2019, de nouveaux formateurs ont été sollicités ainsi que le projet d'élaboration de Formations Simulation Haute-Fidélité sur la Réanimation néonatale.

En 2022, les 2 sessions ont permis de former 12 professionnels.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHIMM	07/04/2022	Dr L. POGNON	Total: 5
HPV	12/04/2022	Dr L. POGNON	Total: 7

Au total, on compte 11 sessions de formations et 83 professionnels formés.

58. Formation « Gestes d'urgences en obstétrique »

La prise en compte des besoins des professionnels en matière de formation constitue une des priorités du réseau MYPA.

La formation aux situations d'urgences en salle de naissance n'existe qu'en formation initiale, et reste individuelle. Or, ces situations nécessitent, au-delà des compétences individuelles, une coordination et un fonctionnement d'équipe dont va dépendre en partie l'issue.

L'objectif principal :

Former les équipes des lieux d'accouchement de MYPA à deux situations d'urgence : la dystocie des épaules et l'accouchement du siège.

Les objectifs opérationnels :

Evaluer la fréquence et les techniques de prise en charge de la dystocie des épaules et de l'accouchement du siège dans les maternités participantes.

Mettre en place des formations spécifiques aux équipes.

Evaluation à distance de l'effet de ces formations sur la prise en charge des dystocies des épaules et de l'accouchement du siège

Professionnels concernés pour atteindre ces objectifs

L'ensemble des professionnels travaillant en salle de naissance

Projet d'action : description

- Evaluation rétrospective de la fréquence, de la prise en charge, et de l'issue maternelle et néonatale des dystocies des épaules et de l'accouchement du siège dans les centres participants sur 3 mois.
- Formation de l'ensemble des professionnels de ces centres : 6-9 mois
- Evaluation 3 mois après la fin de la formation pendant une durée de 3 mois de la fréquence, de la prise en charge, et de l'issue maternelle et néonatale des dystocies des épaules et des accouchements du siège dans les centres participants.
- Présentation des résultats.

Evaluation quantitative indicateurs

Evaluation anonyme :

- Nombre de dystocies des épaules déclarées
- Nombre d'accouchements du siège
- APGAR et pH lorsque disponibles

Evaluation qualitative indicateurs

Evaluation anonyme :

- Des gestes déclarés effectués

En 2022, on compte 1 session de formations qui ont permis de former 4 sages-femmes.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHIPS	19/10/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 4 SF

Depuis 2011, cette formation a permis de former 616 professionnels.

59. Formation sur l'interprétation du Rythme Cardiaque Fœtal.

Depuis 2018, le réseau MYPA, à la demande de certains établissements de santé a commencé des Formations sur l'interprétation du RCF.

En 2022, 2 sessions ont permis de former au moins 11 sages-femmes, soit 203 professionnels au total depuis 2018.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
			Total: 9 9 SF
CH RAMBOUILLET	03/02/2022	Dr P. RAYNAL	
CHIPS	06/09/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 2 SF

60. Formation « Accouchements inopinés »

En 2020, le réseau MYPA poursuit les formations sur la prise en charge des accouchements inopinés en direction des médecins du SAMU, les Pompiers des Yvelines n'en ont pas bénéficié.

Les missions obstétricales des SMUR sont vastes, s'étendent du transfert de maternité en ante-partum jusqu'à la réalisation d'un accouchement en situation d'urgence et à la réanimation néonatale.

L'accouchement inopiné est une pratique peu fréquente pour les médecins du SMUR : ils représentent 0,5 à 0,6 % des interventions. Les accouchements hors maternité représentent 5 pour 1000 naissances en France [1]. Selon les études, chaque médecin de SMUR intervient en moyenne 1 à 2 fois par an pour réaliser un accouchement extrahospitalier [2]. Le relevé d'activité de certains SAMU (région Lilloise et Ile-de-France) fait état de 2 à 5 accouchements par mois par médecin. Ces accouchements, qui surviennent en général chez des multipares avec un fœtus en présentation céphalique, sont le plus souvent eutociques mais génèrent cependant beaucoup de stress et d'appréhension de la part des équipes du SMUR.

En effet, la formation des médecins urgentistes varie considérablement d'un praticien à un autre. Leurs compétences en gynécologie-obstétrique sont donc très hétérogènes : pour certains d'entre eux, l'apprentissage des gestes relatifs aux accouchements n'aura été abordé qu'au cours de leur externat, avec des objectifs plus ou moins atteints ; pour d'autres, la réalisation d'un ou plusieurs semestres en gynéco-obstétrique leur aura permis d'acquérir des connaissances théoriques étendues dans ce domaine et une bonne pratique sur le plan gestuel.

Le programme d'enseignement de la Capacité d'Aide Médicale Urgente (CAMU) en ce qui concerne l'obstétrique varie selon les U.F.R. et d'un point de vue pratique, la réalisation d'un accouchement ne fait pas partie des gestes techniques à acquérir.

L'actualisation des connaissances théoriques et pratiques est un point crucial de l'obligation de moyens pour garantir la sécurité des parturientes et de leur nouveau-né.

Des sessions de formation continue sur l'accouchement inopiné hors maternité destinées aux professionnels des SMUR permettent aux médecins mais également au personnel paramédical du SMUR de s'exercer sur mannequin pour réaliser les gestes de base et les manœuvres obstétricales indispensables à la prise en charge d'un accouchement inopiné.

Le Réseau MYPA a acquis en 2009 un mannequin et fœtus pour les manœuvres obstétricales dans l'objectif de mettre en place des sessions de perfectionnement aux gestes d'urgences en obstétrique.

Dans un premier temps le Docteur P. RAYNAL a organisé des sessions de formation destinées aux professionnels du SAMU du Centre Hospitalier MIGNOT au Chesnay. Les besoins et la satisfaction exprimés des participants ont permis de conforter l'idée d'étendre ce projet.

Instructeurs

Dr Pierre RAYNAL, Praticien hospitalier, CH MIGNOT, Président du CMS MYPA

En 2022, il a été réalisé 5 sessions dédiées aux SAMU/SMUR de VERSAILLES et RAMBOUILLET qui ont permis de former 29 professionnels.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
SAMU de VERSAILLES	06/07/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 5 Internes
SAMU de VERSAILLES	12/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 6 3 Médecins 1 externe 1 interne 1 Doc tumo
SAMU de VERSAILLES	19/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 8 2 Médecins 1 externe 3 internes 2 DJ
SAMU de VERSAILLES	24/06/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 1 Interne ?
SAMU de RAMBOUILLET	30/11/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 9 3 Médecins 6 IDE

Depuis 2011, 373 professionnels ont été formés.

61. Projet HPPI : « Simulation en Périnatalité »

Objectif

Le réseau MYPA poursuit le travail sur l'amélioration de la prise en charge des HPPI en s'intéressant, après avoir développé pendant plusieurs années les compétences techniques (Savoir Faire), les compétences non techniques (Savoir Etre), en particulier la notion de travail en équipe.

L'objectif global du projet est de permettre aux équipes de sécuriser la prise en charge des patientes ayant une Hémorragie du Post Partum Immédiat en s'appuyant sur une démarche simple :

- Renforcer le savoir-faire, en diffusant dans les équipes une nouvelle formation HPPI créée au sein du réseau MYPA.
- Développer le savoir-être des équipes des établissements du réseau, en leur proposant une formation sur le travail en équipe
- Intégrer ces deux compétences de savoir-faire et de savoir être dans une formation par simulation haute-fidélité.
- Mettre en place une évaluation de la démarche en définissant des indicateurs de suivi
- Implanter une démarche de retour d'expérience dans une formation aux RMM

Approche proposée

Pour mieux sécuriser la prise en charge des patientes dans les 10 maternités du réseau, le projet comprendra pour chacune des maternités du territoire de MYPA, un ensemble de formations sur la prise en charge des HPPI, réparties en plusieurs temps :

- Formation « Savoir Faire »
Rappel des algorithmes décisionnels de prise en charge des HPPI élaborés par le CNGOF (Collège des Gynécologues et Obstétriciens Français) et la SFAR (Société Française d'Anesthésie Réanimation) en 2014.
Présentation des résultats de l'étude menée sur le territoire de MYPA avec les ballonnets hémostatiques de Bakri : rappel de l'importance de la pose rapide du ballonnet en cas d'HPPI, et de la rapidité de décision de changement de thérapeutique en cas d'échec du ballonnet, introduction du concept de travail en équipe avec l'exemple du travail en commun mené avec le SAMU.
- Formation « Savoir Etre »
De nombreux travaux démontrent que la qualité du travail en équipe impacte la sécurité du patient et que l'amélioration du travail en équipe est efficace pour améliorer autant les processus de soins que leurs résultats. Une formation sur les thématiques Facteurs humains et Travail en Equipe est proposée en abordant les thèmes suivant : concept d'erreur (erreur, violation, faute, non punition de l'erreur et culture juste, check-list) ; Communication (Ecoute active, Communication non-violente, Communication en urgence : SAED) ; Biais cognitifs (cécité attentionnelle, biais de confirmation, tunnelisation attentionnelle, illusions) ; Interruption de tâches (contextes et éléments correctifs) ; Travail en équipe (Crew Resource Management : exemple de l'aéronautique civile. Leadership, followership, appel à l'aide, solidarité, gestion du stress, délégation, priorisation, prise de recul, anticipation, psychologie comportementale) ; Gestion des conflits en équipe (situations de crises) ; Intelligence collective.
- Simulation sur plateforme haute-fidélité
Chaque équipe native prenant en charge les situations d'HPPI (obstétricien, sage-femme, anesthésiste, infirmière anesthésiste, auxiliaire de puériculture) sera conviée à mettre en pratiques les connaissances acquises lors de formations « Savoir Faire et savoir Etre » en situation de simulation haute-fidélité. Sont répartis sur une journée complète de formation 3 scénarii d'HPPI avec briefing, mise en situation clinique et débriefing.
- Evaluation de ces 3 temps de formation

A l'issue des 2 premiers temps de formation (« Savoir Faire et Savoir Etre »), il sera demandé à chaque équipe avec le soutien méthodologique de MYPA, de recueillir les données relatives à l'HPPI grave selon les critères de l'étude EPIMOMS (étude sur la morbidité maternelle): Transfusion > 4 culots globulaires, perte sanguine \geq 1500cc, ligature vasculaire, embolisation artérielle, hystérectomie d'hémostase. Le réseau MYPA ayant participé à l'étude EPIMOMS dispose des données sur l'HPPI sévère avant la mise en place des formations. Un comparatif « avant-après » pourra ainsi évaluer l'impact de ces formations. Seront également analysés les situations de décès maternel. Un partenariat avec l'unité INSERM U1 153 (Équipe de recherche en épidémiologie obstétricale périnatale et pédiatrique) est prévu.

Réalisation 2021

Projet Formation HPPI « Savoir-faire »

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHIPS	26/09/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 5 SF

Projet Formation HPPI « Gestion de conflits »

En 2022, les 3 formations comptaient 30 participants.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHV	18/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 13 1 ASH 4 SF 2 IDE 6 AP
CHV	31/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 8 4 Internes 4ESF 1ère et 2ème années
CHV	21/10/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 9 2AS 2AP 2 IDE 1PPH 2ARM

Formation HPPI « Mieux communiquer entre soignants » ou « Facteurs humains et travail en équipe »

En 2022, les 7 sessions de formations ont permis de former 63 professionnels.

Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHV	10/03/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 7 1 SF 3 AP 3 ASH
CHV	07/03/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 12 4 SF 7 AS/AP 1 ASH
CH RAMBOUILLET	03/10/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 7 2 Médecins 4 IDE 1BRC
CHV	07/02/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 4 4 AP/AS
CHIPS	04/10/2022	Dr P. RAYNAL	Total: 9 4 SF 5 AP
CHV	11/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total:9 3 SF 6 AS/AP
CHV	21/01/2022	Dr P. RAYNAL	Total:15 7 SF 3 ASH 4 AP 1 IDE

Depuis 2019, il a été réalisé 30 sessions qui ont permis de former 361 professionnels.

Formation HPPI « Simulation haute-fidélité »

En 2022, les 4 sessions de formation ont permis de former environ 35 professionnels

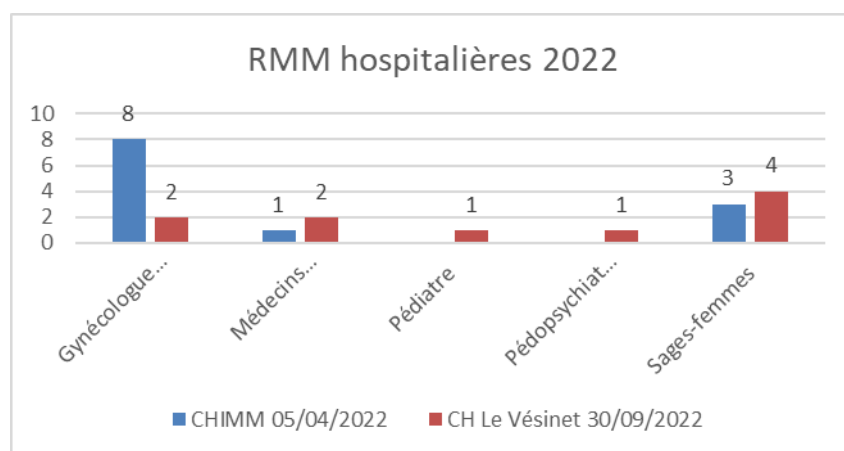
Lieux	Dates	Formateurs	Nb de participants
CHIMM	31/03/2022	Mme E. TEYCHENE Dr P. RAYNAL	Total: 10
Clinique St-GERMAIN	11/04/2022	Mme A. ROUSSEAU Dr P. RAYNAL	Total: 11
HPP2	08/09/2022	Mme A. ROUSSEAU Dr P. RAYNAL	Total: 7 4SF 2IDE 1GO
CHV	23/06/2022	Pr P. BERVEILLER Dr P. RAYNAL	Total:7 2GO 2SF 1Anesthésiste 1AP 1IADE

Depuis 2016, 304 professionnels ont été formés.

Formation HPPI « RMM établissements »

En 2022, les 2 RMM établissement comptaient 22 participations :

- CHIMM 05/04/2022 : Embarrure
- CH Le Vésinet 30/09/2022 : Accouchement d'une patiente en stade terminal



	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Formations	Nombre de professionnels (par profession et secteur d'activité) ayant participé dans l'année à des activités (formations cognitives et analyse de pratiques) validantes, organisées par le réseau, par thème de formation:	541	Le réseau MYPA est organisme de formation enregistré à l'OGDPC. 55 Formations hospitalières et réseau, 541 professionnels formés 5 Accouchement inopiné les 12/01, 19/01, 24/06, 06/07 et 30/11 5 Dépistage néonatal de l'audition les 06/04, 16/06/2, 07/10 et 21/10 7 Facteurs humains et travail en équipe les 11/01, 21/01, 07/02, 10/03, 07/08, 09/10 et 04/10 3 Gestion de conflits les 18/01, 31/01 et 21/10 1 HPPI Savoir faire 26/09 4 HPPI SHF 31/03, 11/04, 23/06 et 08/09 2 RCF 03/02 et 06/09 2 RNN SHF 07/04 et 12/04 2 RMM ES 05/04 et 30/09 1 Addictions et périnatalité le 17/11 1 Entretien Postnatal Précoce les 13/06 et 14/06 2 Repérage des violences faites aux femmes 27/01 et 22/09 19 Dépistage Précoce de la Dépression du Post-partum les 10/03, 21/04, 03/05, 05/05, 18/05, 19/05, 23/05, 03/06, 07/06, 16/06, 28/06, 05/07, 07/07, 05/09, 23/09, 11/10, 08/11, 24/11 et 06/12 5 SUNNY les 15/03, 31/03, 16/05, 13/10 et 18/11
	Nombre de formations par simulation:	6	3 journées ou soirées thématiques: 529 professionnels présents Journée lien ville-hôpital: 22/09 Journée Violences IntraFamiliales: 03/02 Journée Deuil périnatal: 15/12 Journée Vulnérabilités PSY: 20/10 Journée des SFC et IPDE cadres: 25/11 Soirée Connaissance 78: 22/11 CPDPN: 18/01 2 Matinales Médicales MYPA: 11/03 et 07/10
	Nombre de professionnels formés:	1070	
	Nombre de formations conjointes inter-réseaux:	6	4 webinaires inter reseau sur l'EPP les 28/03, 05/04, 13/04 et 21/04 2 webinaires des RSP en collaboration avec l'URPS SF sur les Sorties de maternité les 6 et 12/12

**DIFFUSER DES
INFORMATIONS
ASCENDANTES VERS LES
AUTORITES SANITAIRES ET
DESCENDANTES A
L'INTENTION DES
PROFESSIONNELS, DES
STRUCTURES ET DES
USAGERS**

62. Contribuer à la diffusion des informations ascendantes vers les autorités sanitaires

63. Contribuer à la diffusion des informations descendantes à l'intention des professionnels, des structures et des usagers, notamment via le site internet du (Annexe 25)

- **Mise à jour des annuaires**

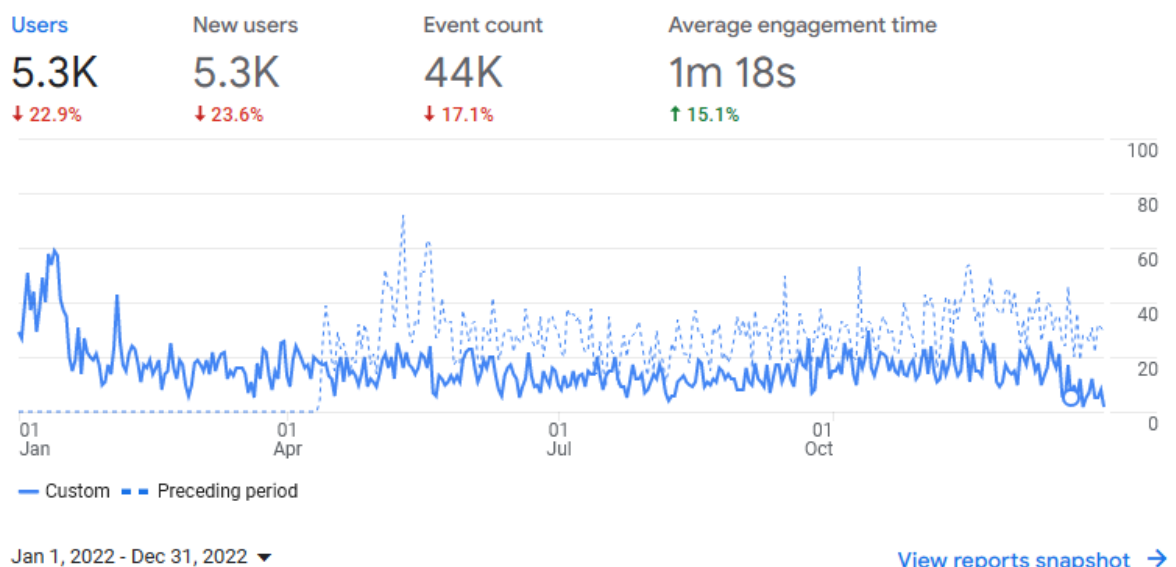
L'ensemble des annuaires et des fiches réflexes MYPA sont mises à jour annuellement et diffusées aux adhérents.

- **Diffusion des plaquettes thématiques**

Les plaquettes et Flyers créées par les groupes de travail MYPA sont diffusées sur le site Internet MYPA et par mails aux adhérents à chaque mise à jour.

- **Mise à jour du site internet**

Le nouveau site du réseau MYPA est disponible depuis juillet 2020 www.mypa.fr
L'analyse de visualisation du site Internet MYPA en 2022 est la suivante :



Compte Facebook

Par ailleurs, afin de mieux informer les professionnels hospitaliers, dont le réseau MYPA n'a pas toutes les adresses mail ; l'équipe de coordination a un compte Facebook depuis 2017 qui comptait 432 membres au 31 décembre 2022, contre 423 en 2021.

	Indicateurs d'évaluation	Valeur	Commentaires
Communication			<p>MYPA utilise une site internet à destination des patientes et des professionnels, dont des plaquettes d'informations à destination des patientes.</p> <p>Le réseau s'adresse communie aux professionnels pour les convocations de l'association, pour les invitations aux formations, pour informer des nouveaux outils du réseau.</p> <p>Le réseau communique avec les parents pour le parcours de soin des enfants SEV et DNA par téléphone, SMS et courriers.</p> <p>Par ailleurs le réseau communique également sur un compte Facebook</p>

SUIVI CONVENTION_2

Nombre de patients signalés au réseau année N		Nombre de patients non inclus année N	
Origine des signalements		Motifs de non inclusion	
Médecins généralistes	<input type="text" value="0"/>	refus du médecin	<input type="text" value="0"/>
Médecins spécialistes	<input type="text" value="0"/>	refus du patient ou de la famille	<input type="text" value="0"/>
Professionnels de ville	<input type="text" value="0"/>	hors critères d'inclusion	<input type="text" value="0"/>
Etablissements de santé	<input type="text" value="250"/>	Autre(precisez) <input type="text"/>	<input type="text" value="0"/>
Structures médico-sociales	<input type="text" value="0"/>	Total	<input type="text" value="0"/>
Structures de santé de ville	<input type="text" value="0"/>		
Structures sociales	<input type="text" value="0"/>		
Patients et/ou entourage	<input type="text" value="0"/>		
Autre(precisez) <input type="text"/>	<input type="text" value="0"/>		
Total	<input type="text" value="250"/>		
<input type="button" value="Enregistrer"/>		<input type="button" value="Enregistrer"/>	

Patients suivis par le réseau	Description des patients suivis
Périnatalité	Repartition %
Nouveau-nés vulnérables inclus en N	Garçon <input type="text" value="52"/> %
Nouveau-nés vulnérables total suivis (file active) en N	Fille <input type="text" value="48"/> %
<input type="button" value="Enregistrer"/>	Nombre de patients par tranches d'âge
	0-3 ans 4-7 ans 8-11 ans 12-15 ans 16-19 ans Total
	<input type="text" value="883"/> <input type="text" value="550"/> <input type="text" value="44"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1477"/>
	<input type="button" value="Enregistrer"/>

Nombre de patients sortis du réseau	Motifs de sortie
Sorties	Motifs de sortie
Nombre total de sorties du réseau durant l'année N	Décès
Dont sorties à l'initiative des patients du réseau (perdus de vue, décès, déménagements)	Orientation vers une autres structures (relais..)
Dont sorties à l'initiative du réseau (fin de prise en charge, orientation)	Perdus de vus
Nombre de patients mis en veille par le réseau durant l'année N	Fin de prise en charge
Total	Total
<input type="text" value="234"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="169"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="65"/>	<input type="text" value="74"/>
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="65"/>
<input type="text" value="234"/>	<input type="text" value="141"/>
<input type="button" value="Enregistrer"/>	<input type="button" value="Enregistrer"/>
	Lieu de décès des patients(en %)
	USP <input type="text" value="0"/> %
	EHPAD <input type="text" value="0"/> %
	Domicile <input type="text" value="0"/> %
	Hôpital <input type="text" value="0"/> % urgence <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Autres (Précisez) <input type="text" value="0"/> % <input type="text"/>
	<input type="button" value="Enregistrer"/>

Documents financiers

Suivi de la subvention FIR Réseau

Suivi de la subvention FIR Réseau

Nature des dépenses	Nature des prestations	Prévisionnel année N	Réalisé année N	Prévisionnel année N+1
Investissement	Equipement	500	1104	500
	Systeme d'information	2500	1856	2500
	Achats matières et fournitures	2000	2868	2000
	TOTAL	5000	5828	5000
		Enregistrer		
Charges de personnel	Salaires + charges (brut chargé)	272500	278050	272500
	Formation professionnelle	0	0	0
	Indemnités et primes	0	0	0
	TOTAL	272500	278050	272500
		Enregistrer		

Fonctionnement	Locations de locaux et charges locatives	8100	7467	8100	
	Travaux, entretien et réparations	0	0	0	
	Assurances (hors locaux)	300	635	300	
	Honoraires comptables et commissions	20000	15453	20000	
	Communication + frais postaux, télécom	4600	4854	4600	
	Déplacements, missions, Formations, réceptions	68500	59748	68500	
	Prestations dérogatoires	50000	55174	50000	
	Services bancaires	1000	796	1000	
	Taxes et impôts	0	0	0	
	TOTAL	152500	144127	152500	
			Enregistrer		
	TOTAL	430000	428005	430000	

Prestations dérogatoires

Prestations dérogatoires

Type de professionnel adhérent bénéficiaire	Nature de l'acte dérogatoire	Montant unitaire	Fréquence annuelle par patient	Nombre de patients concernés	Montant total	Commentaires : préciser conditions d'attribution et éventuellement si le montant unitaire versé est différent de la décision
Médecin	consultation	40 ou 60	1	592	38460	Le remboursement des consultations est parfois demandé tardivement pour certains médecins. Les consultations réalisées dans les établissements publics n'ont pas de remboursement.

Ajouter un nouvel acte +

Psychomotriciens	séance	50	3 à 20 (r)	46	16714	Début 2022, nous avons effectué le paiement de séances réalisées en 2021 et non envoyées dans les temps impartis par les psychomotriciens. Certains enfants ne nécessitent pas la totalité du forfait des 10 séances.
Total						

Autres sources de financement

Autres sources de financement

	Réalisé année N	Prévisionnel année N+1
ARS PPS (Prévention Promotion de la santé)	411500	411500
ARS Médico-social	0	0
ARS Dotation Surdit�, Nouveau-N�s vuln�rables	18500	18500
Communes	0	0
Conseil d�partemental	80000	80000
Conseil r�gional	0	0
Autres	5646	0
Total	515646	510000

Fonds d di s

Fonds d di s

Fonds d�di�s	Montant
FIR R�seau	8076
Hors FIR R�seau	14811
TOTAL	22887

Ajouter fonds d di s

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

- Annexe 1 : CPOM 2021-2024
Suivi des actions du CPOM 2021-2024
- Annexe 2 : Fiches de postes
FP Cd'EE CoNaissance
FP IDE Puéricultrice Coordinatrice
FP SFC CoNaissance - Lien ville-hôpital
FP SFC
- Annexe 3 : CR des 2 Assemblées Générales Extraordinaires
- Annexe 4 : CR de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Annexe 5 : Conseils Médicaux Scientifiques
- Annexe 6 : CoNaissance78 :
Certificat Complémentaire et Certificat mort-né
Transferts In Utéro
Soirée CoN78
- Annexe 7 : PeC des grossesses non désirées
CONVENTION REVHO / MYPA
Bulletin d'information estivale 2022
CR des réunions du groupe de travail
CMS MYPA REVHO
Plaquette information IVG
- Annexe 8 : Protocoles de gradation des soins et TIU
Protocole de gradation des soins pédiatriques
Protocole de gradation des soins maternels
TIU AVEC PLANS actualisé mars 2016
OBESITE gradation des soins maternels
Procédure HPPI MYPA SAMU CMS 10 09 2019
Procédure Embolisation MYPA
- Annexe 9 : Vulnérabilités psycho-sociales et périnatalité
Deuil périnatal
SOLIPAM
Vulnérabilités PSY
- Annexe 10 : Pathologies de la grossesse
- Annexe 11 : Addictions et périnatalité
Annuaire Addictions ressources 78
Guide INPES Alcool_et_grossesse_parlons-en
Plaquette Grossesse et tabac MYPA
Plaquette réseau grossesse et alcool
Programme de formation

- Annexe 12 : Transferts In Utéro
Rapport annuel HYGIE TIU 2022
VD classeur TIU AVEC PLANS actualisé mars 2016
- Annexe 13 : Violences faites aux femmes
Fiche réflexe 2022
CR des réunions du GT
Synthèse des 2 formations
Levée du secret professionnel
- Vulnérabilités psycho-sociales et périnatalité
CR de réunion du GT
Annuaire des ressources 78
Fiche d'orientation santé mentale et périnatalité 2020
HD_MYPA_Flyer_VF
- Annexe 14 : Entretien Pré Natal Précoce
Carnet EPP 2013
Plaquette d'info EPP professionnels
Plaquette d'info EPP usagers
Formation EPP Programme IO08-2
Bilan Questionnaire appréciation HOPFNER BANASZAK Aurore IO08-2
- Annexe 15 : Entretien Post Natal Précoce
Programme EPNP
Carnet EPNP 2014 V1
Formation ENPP Programme IO08-2
Bilan Questionnaire appréciation HOPFNER BANASZAK Aurore IO08-2
Projet 1 000 jours
- Annexe 16 : Allaitement maternel
CR des 2 réunions GT AM
MMM Allaitement maternel
SMAM
Annuaire AM MAJ 22.12.2022
Plaquette AM MAJ 27.07.2022
N° vert SOS allaitement IDF
- Annexe 17 : Dépistage T21
Adhésion MYPA
Evaluation MoM FFRSP et Bornes OA
CPDPN
- Annexe 18 : Ictère néonatal
- Annexe 19 : Volet pédiatrique SUNNY
Document SUNNY MAJ
CR Réunions
Psychomotricité
Formations
Orthophonie
- Annexe 20 : Dépistage néonatal de l'audition
Annuaire ORL référents MAJ 04/01/2022
Charte d'adhésion ORL
Formations DNA

Parcours de soin audition poster 2018
Courrier des suspects MAJ 09/08/2022
Enquête DNA – ARS IDF
Documents CFDNA
Exhaustivité 2022

Annexe 21 : Echanger les pratiques

Annexe 22 : EIG et RMM

EIG et RMM MYPA

Synthèse des 3 RMM MYPA et 2 RMM hospitalières

Annexe 23 : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire Médico-Psycho-Sociale
Charte du SMPS MYPA

Annexe 24 : JSFC et IDE Puer cadres

Annexe 25 : Communication

Annexe 26 : Rapport moral

Annexe 27 : Rapport Commissaire aux comptes 2022

Annexe 28 : Compte-rendu financier de subvention 2022

Annexe 29 : Synthèse des questionnaires de satisfaction des formations 2022